

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

des PEP ADSV

Mercredi 24 avril 2024
Les PEP ADSV - GAP

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION

2
0
2
3



SOMMAIRE

PREAMBULE	4
I. VIE ASSOCIATIVE.....	6
LES ADHESIONS	6
LES INSTANCES STATUTAIRES	7
LES COMITES DE GESTION	8
LES PARTICIPATIONS ET REPRESENTATIONS	9
LE SIEGE SOCIAL	10
L'ASSOCIATION REGIONALE (ARPEP PACA)	10
LA FEDERATION GENERALE (FGPEP).....	10
II. DIRECTION GENERALE ET SERVICES TRANSVERSAUX	11
FAITS MARQUANTS 2023	11
III. LES EFFECTIFS ASSOCIATIFS	12
IV. LE DOMAINE PEVLC (POLITIQUES ÉDUCATIVES, VACANCES, LOISIRS ET CULTURE).....	16
LE SERVICE PEVLC	16
<i>L'activité 2023.....</i>	<i>16</i>
<i>Perspectives futures</i>	<i>19</i>
LE CENTRE DE VACANCES LE COSSE	19
V. LA MAISON DES ADOLESCENTS (MDA 05)	21
LES FAITS MARQUANTS EN 2023	21
LE BILAN D'ACTIVITE 2023 EN CHIFFRES	21
LE PUBLIC ACCUEILLI	22
PERSPECTIVES 2024.....	25
VI. LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL (SMS).....	26
LE SIEGE DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL	26
ASSOCIATION PEP ADS	26
SECTEUR MEDICOSOCIAL.....	26
SECTEUR NON CONVENTIONNE.....	27
SIEGE SOCIAL (ASSOCIATION).....	28
LE CAMSP-PCO ET LE CMPP BASES A GAP.....	28
<i>Le Centre d’Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) – PCO (Plateforme de Coordination et d’Orientation).....</i>	<i>28</i>
<i>La Plateforme de Coordination et d’Orientation (PCO).....</i>	<i>31</i>
<i>Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP).....</i>	<i>33</i>
LE CENTRE JEAN CLUZEL DE SAVINES-LE-LAC	37
<i>L’institut médico-éducatif (IME).....</i>	<i>39</i>
<i>Le service d’éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD) et UEMA</i>	<i>43</i>
<i>Le dispositif ITEP (thérapeutique, éducatif et pédagogique)</i>	<i>47</i>
<i>L’Équipe Mobile d’Appui à la scolarisation (EMAs)</i>	<i>51</i>
LA MAISON D’ACCUEIL SPECIALISEE (MAS) DES ÉCRINS A EMBRUN	53

RAPPORT DE GESTION

I. COMPTE DE RESULTATS.....	62
I – 1 – LES FAITS SIGNIFICATIFS	64
ASSOCIATION PEP ADS	64
SIEGE SOCIAL (ASSOCIATION).....	66
SECTEUR MEDICO-SOCIAL.....	66
LA MDA	69
LE SECTEUR PEVLC	69
I – 2 – ANALYSE BUDGETAIRE	71
<i>I – 2 – 1 Secteur Médico-Social (SMS).....</i>	<i>71</i>
<i>I – 2 – 2 – Secteur Non Conventionné (SNC)</i>	<i>98</i>
I – 3 – COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ	104
II - BILANS.....	108
II – 1 – BILAN CONSOLIDÉ ACTIF – PEP ADS – 2023 / 2022.....	108
II – 2 – BILAN CONSOLIDÉ PASSIF – PEP ADS – 2023 / 2022	109
III - L’ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	110

III – 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES	110
III – 2- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	110
III – 3 –NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	112
<i>Actif Immobilisé.....</i>	<i>112</i>
<i>PEP ADS - durées d'amortissement</i>	<i>113</i>
<i>Composants.....</i>	<i>114</i>
<i>Mouvements ayant affecté les amortissements des immobilisations</i>	<i>115</i>
<i>Créances de fonctionnement (à moins d'un an pour l'actif circulant).....</i>	<i>116</i>
III -4 – NOTES SUR LE BILAN PASSIF	117
<i>Fonds propres.....</i>	<i>117</i>
<i>Les provisions</i>	<i>118</i>
<i>Engagement de retraite</i>	<i>119</i>
<i>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</i>	<i>122</i>
<i>Dettes de fonctionnement (à moins d'un an pour les dettes d'exploitation).....</i>	<i>123</i>
<i>Locations mobilières.....</i>	<i>124</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>124</i>
III – 5 - BILAN FINANCIER	125
III – 6 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	125
III – 7 – RESULTATS DES GESTIONS CONVENTIONNEES	126
III - 8 - RESULTATS DES GESTIONS NON CONVENTIONNEES.....	127

Préambule

En 2023, les PEP ADS et les PEP 84 étaient encore deux associations distinctes, toutes deux à but non lucratif, membres du réseau PEP, partageant des valeurs communes, des principes de fonctionnement et une même exigence de qualité de l'accompagnement des bénéficiaires.

C'est lors d'échanges de pratiques et de fonctionnement entre les deux associations que s'est confirmée progressivement l'opportunité d'engager une réflexion sur le rapprochement des deux entités, notamment en raison des difficultés à mobiliser des bénévoles, administrateurs gestionnaires de nos associations.

Courant 2023, les PEP ADS et les PEP 84 ont travaillé à l'intégration des activités de l'association Vauclusienne au sein de celle des Alpes du Sud. En mars et en avril, chacun des conseils d'administration approuvait le principe de la fusion.

Les deux associations ont bénéficié de la situation avantageuse d'une adéquation de leurs calendriers en ce qui concerne les exigences réglementaires de l'évaluation HAS des ESMS et de la fin de leurs CPOM.

Durant la période du 2 octobre au 30 novembre, tous les huit établissements et services médico-sociaux des deux anciennes entités ont été évalués.

En moins d'un an, la volonté commune et résolue de concrétiser le projet de fusion a abouti à la création, au 1^{er} janvier 2024, de l'association territoriale PEP AdSV.

Ainsi, ce rapport d'activité, écrit sous l'entité PEP AdSV, présente l'exercice 2023 de l'association PEP ADS. Vous y trouverez l'activité annuel de :

- **La vie associative** : à noter une légère augmentation des adhésions en 2023 et depuis 2022 la possibilité de payer son adhésion via HelloAsso, la seule plateforme de collecte ne reposant pas sur un modèle de commission, mais sur un pourboire volontaire et optionnel laissé par les contributeurs.

Trois assemblées générales extraordinaires ont eu lieu dans le cadre de la fusion PEP ADS/PEP 84.

Outre les réunions de Bureau et de Conseil d'Administrations, les administrateurs (ou éventuellement salariés désignés) participent à plus de 25 instances locales, régionales et nationales ainsi qu'à des commissions ad hoc internes aux PEP ADS.

Association Régionale ARPEP PACA :

Depuis le 14 septembre 2022, Patricia FIVIAN présidente des PEP ADS est représentante titulaire au sein de l'ARPEP. Elle participe aux Conseils d'Administration et Assemblée Générale.

Fédération Générale PEP :

En 2023, la Vice-Présidente et le directeur général se sont rendus aux journées -Présidents/DG à Nancy les 29, 30 et 31 mars et à l'AG de la Fédération du 28 au 30 juin à Dunkerque.

Par ailleurs, le directeur général a de nouveau assuré les remontées d'informations auprès de la FGPEP, en renseignant l'outil « Indicia », et gère les dossiers de financements liés à la CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) qui lie le ministère de l'Éducation Nationale et la FGPEP. La vice-présidente quant à elle a participé au dialogue de gestion au rectorat d'Aix-Marseille le 10 octobre 2023.

- **La direction Générale et les services transversaux** : L'activité a été très intense en 2023. En effet avec la fusion des PEP ADS et des PEP 84, de nombreuses tâches se sont ajoutées au travail quotidien. Entre le soutien au directeur général, l'organisation et le suivi de la vie associative (bureaux, CA, AG, commissions diverses...) ou encore des IRP, le secrétariat de direction reste un rouage essentiel de la vie du siège et de l'association.

En novembre 2023, nous avons recruté un nouveau directeur adjoint SMS, Jean-Didier GIRAD, en remplacement de Sophie Pontzeele partie vers d'autres horizons professionnels.

- **Le domaine PEVLC (Politiques Éducatives, Vacances, Loisirs et Culture)** avec :

- Le service PEVLC : occupé par une secrétaire à Temps Plein, dont les tâches principales sont la commercialisation en région PACA des séjours « vacances » et « classes » et la gestion des bourses d'« aide au départ » grâce aux produits des cotisations, des dons ? des subventions des organismes sociaux et collectivités territoriales et de la JPA.

- Le Centre de vacances Le Cosse : situé au Grau d'Agde (34). Le public accueilli est en provenance de la France entière grâce au réseau PEP et au carnet d'adresses du centre.
L'année 2023 a vu l'équipe de permanents du centre s'agrandir avec un cinquième contrat signé en CDI : une secrétaire comptable à temps partiel a été recrutée.
En 2023, l'activité du centre confirme un rebond suite aux années CoVID.

● **La Maison des Adolescents : MDA 05**

Des renforts financiers de l'ARS PACA viennent renforcer et stabiliser la MDA dans ses missions sociales. Des financements FSE (Fonds social européen) permettent le recrutement d'une chargée de mission pour la mise en œuvre de deux projets fiancés sur le refus scolaire anxieux et sur le renforcement de l'accompagnement des adolescents exposés aux violences intra-familiales.
Il est à noter une difficulté croissante d'orientation vers les services de pédopsychiatrie.

● **Le secteur médico-social (SMS) :**

- **Le siège SMS :**

Un fait marquant de l'année 2023 est le changement de direction adjointe (voir plus haut : Direction générale et services transversaux).

- **Le Centre d'action médico-sociale précoce – plateforme de coordination et d'orientation CAMSP-PCO et le Centre médico-psycho-pédagogique CMPP** : basés à Gap et placés sous la responsabilité d'une même directrice.

Les établissements ont été soumis à l'Evaluation externe fin 2023 et ont bénéficié d'un rebasage (chacun) de la part de l'ARS PACA, permettant les renforcements des équipes.

- **Le centre Jean Cluzel : à Savines le Lac**, composé :

D'un institut médico-éducatif (IME) et un SESSAD, qui fonctionnent en dispositif depuis la rentrée de septembre 2021. Au SESSAD est rattachée l'unité d'enseignement en maternelle pour enfants autistes (UEMA), basée à l'école Fontreyne de Gap.

Un dispositif ITEP, offrant les différentes modalités d'accompagnement selon les besoins des jeunes.

Une UEEA (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme) de 10 places, ouverte en septembre 2013 au sein de l'école élémentaire Fontreyne à Gap.

En 2023, l'établissement a obtenu le Label 2024 et une inscription forte pour développer des projets autour du sport, ainsi que le label ESMS/ Club qui a permis de confirmer le partenariat avec le club de judo d'embrun, enfin l'établissement s'est affilié à l'UNSS afin de favoriser l'inclusion par le sport des jeunes accueillis
Les évaluations externes se sont déroulées en novembre 2023.

- **La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) des Ecrins : à Embrun**

La MAS des Ecrins a évolué en 2023 dans un contexte budgétaire contraint. Comme les années précédentes des stratégies d'économies budgétaires ont été recherchées pour essayer d'être à l'équilibre, sans pour autant nuire ou appauvrir la qualité de l'accompagnement. Malheureusement, impacté par l'inflation, les augmentations de la masse salariale et autres qui se sont rajoutées au déficit structurel, nous n'avons pas pu y parvenir.

L'année 2023 a combiné les difficultés de recrutement, l'épuisement des professionnels, la perte de sens au travail et l'augmentation des besoins de prise en charge des résidents de plus en plus dépendants. Malgré ce contexte difficile, Les professionnels sont restés engagés et chacun à leur niveau méritent d'être reconnus et valorisés. En tant que maillons essentiels au bon fonctionnement, ils ont permis de garantir une réelle qualité d'accompagnement pour les personnes vulnérables que nous accompagnons.

Je remercie chaleureusement les administrateurs et les salariés des PEP ADS qui ont largement contribué à faire de cette année 2023 une année positive qui ne se résume pas uniquement aux succès évidents, mais aussi à la façon dont ont été gérés les difficultés et les leçons qui en ont été tirées.

Bonne lecture du Rapport d'Activité 2023 !

**Patricia Fivian,
Présidente de PEP ADS,
Association des Pupilles de l'Enseignement
des Alpes du Sud**

I. Vie associative

Les adhésions

Les campagnes d'adhésion, auprès des écoles ou des individuels, la collecte ainsi que le suivi constituent une des missions de l'association.

D'une façon générale, notre objectif reste de « *Faire de l'adhésion et de la cotisation, des actes volontaires de solidarité* ».

À la rentrée, les adhérents sont invités individuellement à renouveler leur cotisation et les établissements scolaires sont informés de la campagne d'adhésion.

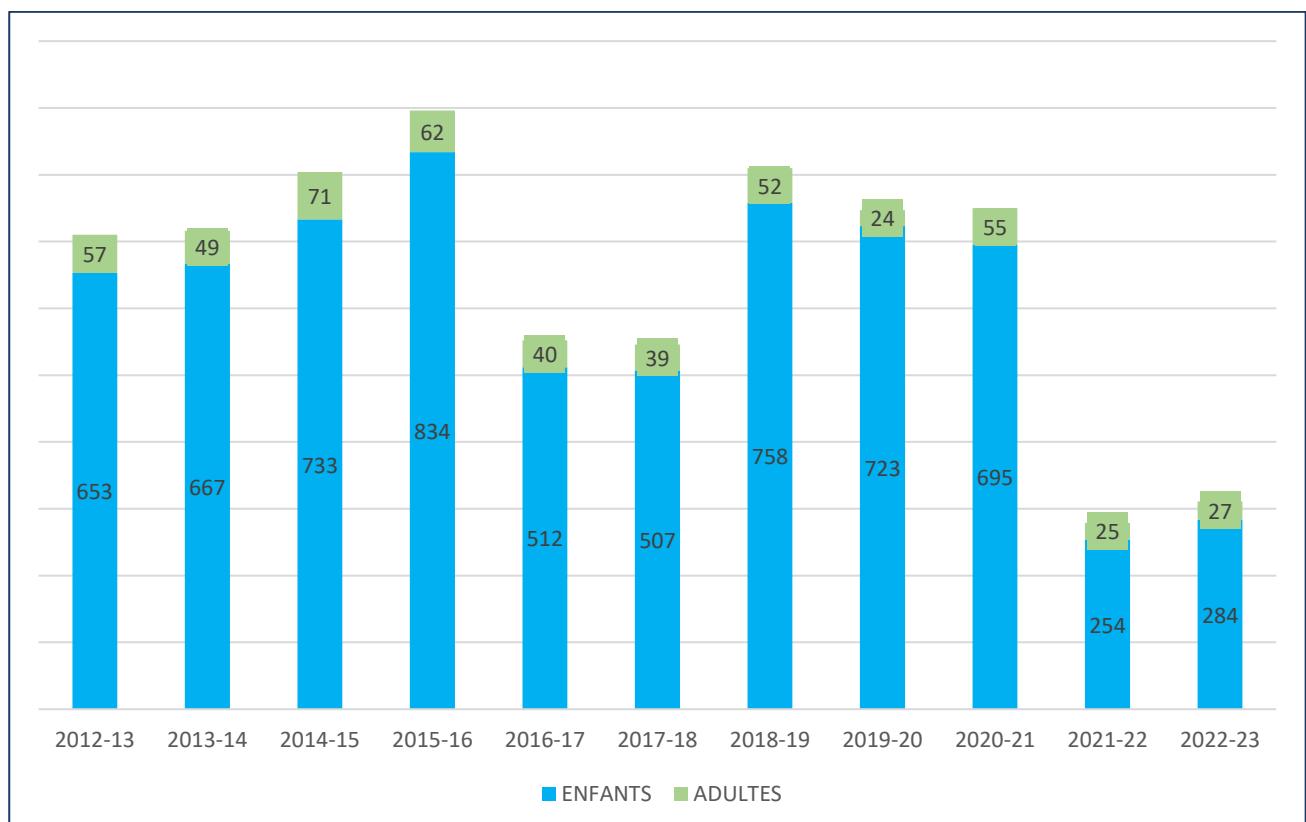
Comme les années passées, l'association a respecté son engagement à utiliser les sommes recueillies exclusivement à l'attribution des bourses individuelles pour l'aide aux départs des enfants en classes de découvertes et vacances.

Pour l'année scolaire 2023/2024, la cotisation des élèves s'élève à 2 €, et celle des adultes à 22,00 €.

Depuis 2022, il est possible d'adhérer et de payer sa cotisation via le site HelloAsso.

HelloAsso est le premier site de collecte de fonds dédiés aux associations. La plateforme a pour mission d'accompagner ces associations dans leur révolution numérique, en mettant à leur disposition une gamme complète d'outils : collecte de dons, outil de crowdfunding (financement participatif), billetterie en ligne, gestion des adhésions... Ces outils sont gratuits et accessibles sans compétences techniques. [HelloAsso](#) est la seule plateforme de collecte ne reposant pas sur un modèle de commission, mais sur un pourboire volontaire et optionnel laissé par les contributeurs.

Avec 311 adhésions au total, on constate une très légère augmentation par rapport aux années précédentes.



Voici le détail des adhésions par école, et hors établissement scolaire, pour l'année 2022/2023 :

ADHESIONS 2022-2023	ENFANTS	ADULTES	TOTAL
École de MISON	23	2	90 €
École CHATEAUNEUF les Martigues	23	1	68 €
École ST MATIN du Crau	47	2	138 €
École BAUMONT du VENTOUX	20	1	62 €
École SAINT CRÉPIN	61	3	188 €
École LA FREISSINOUSE	25	1	72 €
TOTAL ÉCOLES	199	10	618 €
Groupe CSH La BATIE NEUVE	38	2	120 €
Colos 2023	45	0	90 €
Hors établissements scolaires (individuels)	2	15	334 €
Dons			275 €
Total 2023	284	27	1 437 €
Total 2022	254	25	1 164 €
Total 2021	695	64	2 688 €
Total 2020	723	24	2 530 €

Les instances statutaires

Au cours de l'année 2023, les différentes instances statutaires de l'association territoriale ont pu se réunir assez régulièrement. Les réunions se déroulent à la fois en présentiel et par visioconférence, chaque administrateur peut ainsi choisir son mode de participation en fonction de ses impératifs.

Il est à noter que conformément à ce qui avait été décidé en 2015 et ce malgré le contexte, le rythme mensuel des réunions de Bureaux et de Conseils d'Administration s'est maintenu.

Suite aux difficultés exceptionnelles rencontrées cette année (retard pris pour l'arrêté des comptes du Centre Le Cosse et projet de fusion avec les PEP 84), **l'assemblée générale ordinaire**, programmée initialement le 26 avril 2023, a dû être reportée au vendredi 12 mai par visioconférence et en présentiel au siège de l'association à GAP.

Tous les rapports concernant l'exercice 2022 ont été adoptés. Le montant de la cotisation 2023/2024 reste inchangé pour les enfants soit 2,00€ et pour les adultes, soit 22,00 €.

Trois assemblées générales extraordinaires ont eu lieu dans le cadre de la fusion PEP ADS/PEP 84.

1. Le mercredi 28 juin 2023 à 15h30, le quorum n'ayant pas été atteint, une seconde AGE s'est tenue le **jeudi 13 juillet à 15h30** avec l'ordre du jour suivant :
 - Approbation de l'opération de fusion avec les PEP 84 et adoption du traité de fusion
 - Mandat donné au Président pour signer un éventuel avenant au traité de fusion pour proroger le terme des conditions suspensives
 - Pouvoirs

2. Le mercredi 22 novembre à 14h00, une AGE pour la validation de nouveaux statuts PEP AdSV.

Le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois en réunion ordinaire.

Le Bureau s'est réuni à 9 reprises. Il suit les dossiers en cours, prépare les CA et supervise l'action des directeurs.

Concernant les commissions :

Seule la commission de travail pour l'élaboration du nouveau projet associatif 2023-2027 qui s'est mise en place à l'automne 2022 et à laquelle participent quelques administrateurs volontaires ainsi que le directeur général et la directrice adjointe SMS, a continué à se réunir en 2023 (4 réunions).

A noter : Toutes les commissions sont composées d'un noyau d'administrateurs permanents auquel peuvent s'ajouter d'autres administrateurs ou directeurs en fonction de l'ordre du jour de la réunion.

Les comités de gestion

Un seul comité de gestion pour le secteur SMS (Politiques Sociales, Médico-Sociales et de Santé), il s'agit du CMPP et du CAMSP. Pour le centre Jean CLUZEL et la MAS, le Comité de Gestion a été fondu avec le Conseil de Vie Sociale rendu obligatoire par la loi 2002-02.

Ces comités de gestion rassemblent des administrateurs, des représentants de partenaires institutionnels (conseil départemental, mairie, IEN, ARS, CAF...), la direction et des représentants du personnel. Ils se réunissent principalement à l'occasion du Budget Prévisionnel (EPRD) et du Compte Administratif (ERRD).

Les participations et représentations

	INSTANCES	TITULAIRES REPRESENTANT PEP ADS	SUPPLEANTS REPRESENTANT PEP ADS	DATE DE DESIGNATION
DEPARTEMENTAL	CDEN	ADEHLA	PEP ADS/ Mireille FOLTZER	
	UDESS 05	Christian BRUN	Simone MARIN	Validation CA du 22/11/2023
	Commission départementale de labellisation Tourisme et Handicap	Pas d'appel à candidature		
	DDCSPP (CDJSVA)	Daniel CALLEBAUT		
	Jury BAFA	Daniel CALLEBAUT		Validation CA du 14/09/2022
	Comité départemental JPA	Daniel CALLEBAUT		Validation CA du 14/09/2022
	CCAS de GAP	En attente		Elections en 2026
	CCAS de Veynes et centre social	Daniel CALLEBAUT		
	CCAS de Savines Le Lac	Simone MARIN		
	CCAS de l'Epine	Christian BRUN	Daniel CALLEBAUT	
	CCAS de Briançon	En attente		
	CCAS d'Embrun	En attente		
	Comité d'Entente 05	Mireille FOLTZER Mauricette DECOGNE		
	COMEX de la MDPH	Olivier GREGOIRE		
CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)	CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)	Mireille FOLTZER	Jean-Didier GIRARD Mauricette DECOGNE Ingrid HOUDE	Validation en CA du 20/09/2023
	EPE (Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation)	CLUZEL ; Claire REVEL – Thierry VIAL-JAIME – Charles VAFOPOULOS – Aurélie CASTAGNOLI MAS DES ECRINS : Stéphan AUSSEL CMPP-CAMSP : Gladys CHAUTAIN		
COPIL DAC	COPIL DAC	Carole LEBLANC		

	INSTANCES	TITULAIRES REPRESENTANTS PEP ADS	SUPPLEANTS REPRESENTANTS PEP ADS	DATE DE DESIGNATION
DEPARTEMENTAL	CTS (Conférence Territoriale de Santé) – représentation des ESSMS		Olivier GREGOIRE	
	CTS (Conférence Territoriale de Santé) MDA – PPS/SSE/PRAPS	Patricia FIVIAN	Carole LEBLANC	
	PTSM		Patricia FIVIAN	Validation CA du 14/09/2022
	Observatoire Départemental de l'Enfance	Carole LEBLANC Christine SOTTEAU	Olivier GREGOIRE Olivier GREGOIRE	Confirmation par tél au CD05 Le 16/10/23
	CDCA/commission départementale AAP commission sociale + Médico-Social (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)	Olivier GREGOIRE		
	Commission Communale Accessibilité GAP BRIANCON EMBRUN	Christine SOTTEAU Céline ALLAVENA Ingrid HOUDE		
REGIONAL	UNAT Languedoc Roussillon	Thomas AUMAITRE		
	UNAT PACA	A désigner en CA ARPEP		
	URIOPSS	Philippe FONCK	Olivier GREGOIRE	Validation CA du 12/05/23
	NEXEM Délégation Régionale 05	ADSEA	Olivier GREGOIRE	
	CRSA (Conférence Régionale Santé Autonomie	Pas de poste PEP		
	ARPEP	Patricia FIVIAN + Simone MARIN		Validation CA du 14/09/2022
	Rectorat Dialogue de Gestion	Mireille FOLTZER	Olivier GREGOIRE	A voir au prochain CA
	INTERCAMSP	Christine SOTTEAU		

NATIONAL	Réunions de l'AIRé (Association nationale des ITEP)	Claire REVEL		
----------	--	--------------	--	--

Le siège social

Créé en 2013, le siège social est le support du financement de la vie associative. À ce titre, il en supporte les charges de fonctionnement et récupère tous les produits des placements financiers, qui sont redistribués aux service PEVLC, MDA et Siège SMS et à lui-même sur la base de la trésorerie disponible du dernier bilans financiers arrêté.

Ce secteur qui avait vocation à rester excédentaire est passé en négatif pour la 1ère fois en 2018 et ce malgré la remontée des taux et le surcroît de produits financiers constatés cette année. Ce déficit s'est confirmé depuis, et c'est encore le cas en 2023. Cela s'explique par les surcoûts exceptionnels engendrés par fusion (avocats, commissaire aux comptes fusion, ...).

L'association régionale (ARPEP PACA)

Les PEP ADS jouent un rôle moteur au niveau régional, notamment dans le secteur éducatif et loisirs.

Depuis le 14 septembre 2022, Patricia FIVIAN présidente des PEP ADS est représentante titulaire au sein de l'ARPEP, à laquelle s'est jointe une administratrice.

Le jeudi 22 juin 2023, l'ARPEP a tenu son assemblée générale annuelle à Saint Maximin suivi d'un conseil d'administration.

Y ont participé des représentants des PEP 06, 13, 83, 84 et ADS.

La fédération générale (FGPEP)

Le directeur général et la vice-présidente se sont rendus aux journées -présidents directeurs- à NANCY les 29, 30 et 31 mars et à l'AG de la Fédération du 28 au 30 juin à Dunkerque.

Par ailleurs, le directeur général a de nouveau assuré les remontées d'informations auprès de la FGPEP, en renseignant l'outil « Indicia », et gère les dossiers de financements liés à la CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) qui lie le ministère de l'Éducation Nationale et la FGPEP. La vice-présidente quant à elle a participé au dialogue de gestion au rectorat d'Aix-Marseille le 10 octobre.

II. Direction générale et services transversaux

Olivier GREGOIRE est le **directeur général** de l'association. Conformément aux statuts et au règlement intérieur associatifs adoptés en avril 2019, il « assure, par délégation du président, la responsabilité de l'employeur vis-à-vis des salariés » et « coordonne l'activité de l'ensemble des cadres de l'association ». Par ailleurs, il « prépare la tenue des instances statutaires », « peut représenter l'association dans toute instance extérieure » et, d'une façon générale, « veille à la qualité des activités exercées ». Il est le garant de la cohésion associative et, sous l'autorité des administrateurs, il impulse la coopération et veille au respect des intérêts de toutes les composantes de l'association.

Pour ce faire, il s'appuie sur des **services transversaux** portés par le siège médico-social, mais dont une partie des missions concerne l'ensemble de l'association, MDA et PEVLC compris :

- **Une secrétaire de direction**, qui gère les relations avec l'extérieur (tél, courriers, mails), assure l'organisation administrative des instances statutaires, des instances représentatives du personnel et des commissions de recrutement, gère les achats mutualisés de fournitures, assure la production de courriers et documents divers, planifie et gère les salles communes et joue un rôle de contrôle, d'alerte et de veille dans son domaine.
- **Un service ressources humaines**, composé d'une responsable et d'une assistante RH et depuis septembre 2023, recrutement d'une personne en contrat en apprentissage. Ce service bâtit le plan de développement des compétences en lien avec les services, établit les payes et les contrats, participe au processus de recrutement et assure une veille juridique. Globalement, le service assure le suivi de la carrière des salariés, de l'entrée à la sortie, et veille au respect de l'ensemble des obligations de l'employeur. La responsable RH participe avec la présidence et la direction, au sein du CSE et lors des négociations annuelles obligatoires.
- **Un service comptabilité**, composé d'une responsable et d'une comptable pour l'ensemble des services SMS/MDA/PEVLC. La responsable coordonne et assure un suivi global de la comptabilité associative et veille à l'harmonisation des procédures. À l'interne, elle est en lien avec l'ensemble des établissements et services. À l'externe, elle est l'interlocutrice de la commissaire aux comptes avec qui elle prépare les échéances annuelles.
- **Une direction adjointe SMS** qui, outre ses missions spécifiques au secteur médico-social, est également déléguée à la protection des données personnelles pour l'association, soutient le directeur général dans ses missions de pilotage et de management, et représente l'employeur au CSE, aux côtés du président, du DG et de la responsable RH. Ce poste est en évolution suite à la démission de la personne en poste et mise en œuvre de la fusion avec le Vaucluse.

Faits marquants 2023

Les faits marquant 2023 ont été la préparation de la fusion absorption avec les PEP 84 et l'évaluation externe de nos établissements. En parallèle, nous avons aussi repris en interne la RH et de la comptabilité du centre Le Cosse. La FGPEP elle-même confrontée à des difficultés de recrutement n'a pas été en capacité de d'assurer cette prestation. Outre le surcroît de travail engendré par cette externalisation mal maîtrisée, il n'a pas non plus été possible de respecter nos dates initiales d'Assemblée Générale. Cette ré-internalisation s'est appuyée sur la création d'un poste de secrétaire gestionnaire à temps partiel au Cosse.

Comptabilité

Cette ré-internalisation a aussi été rendue possible par le déploiement à titre expérimental d'un logiciel de capture de factures fournisseurs supprimant la saisie manuelle de la très grande majorité des factures fournisseurs. Expérience qui s'est avérée concluante. Ce logiciel sera donc déployé sur tous nos établissement et services en 2024. De même, nous avons anticipé l'aspect comptable de la fusion (dossiers comptable, formation de la comptable du 84, ouverture des comptes bancaires, ...).

Ressources Humaines

Dans la logique de la préparation de la fusion et de la ré-internalisation de la comptabilité du Cosse, nous avons donc recruté une personne en contrat d'apprentissage pour le service RH et avons aussi recruté au Cosse une secrétaire gestionnaire à temps partiel.

Secrétariat de direction et vie associative

L'activité a été très intense en 2023. En effet avec la fusion des PEP ADS et des PEP 84, de nombreuses tâches se sont ajoutées au travail quotidien. Entre le soutien au directeur général, l'organisation et le suivi de la vie associative (bureaux, CA, AG, commissions diverses...) ou encore des IRP, le secrétariat de direction reste un rouage essentiel de la vie du siège et de l'association.

Démarche qualité

Avec le travail engendré par la préparation de l'évaluation externe, et de la fusion, la direction adjointe n'a plus eu de disponibilités suffisantes pour poursuivre la mission d'appui directe auprès des établissements. Mais suite aux résultats et préconisations de cette même évaluation externe, il est prévu de relancer cette mission à compter du second semestre 2024.

III. LES EFFECTIFS ASSOCIATIFS

Nombre de salariés (*)	Salariés CDI et CDD Déclarés dans l'année	Salariés CDI au 31 déc. 2023
Siège secteur non conv. DEL-VA	3	1
MDA	6	5
Le Cosse Agde	85	4
sous total Secteur Non Conventionné	94	10
Siège secteur SMS	11	7
Centre Jean Cluzel	113	71
CMPP et CAMSP	53	43
MAS des écrins	41	32
sous total Secteur Médico-Social	218	153
(*) y compris le fonctionnaire mis à dispo.	312	163

Précisions pour le secteur médico-social (SMS)

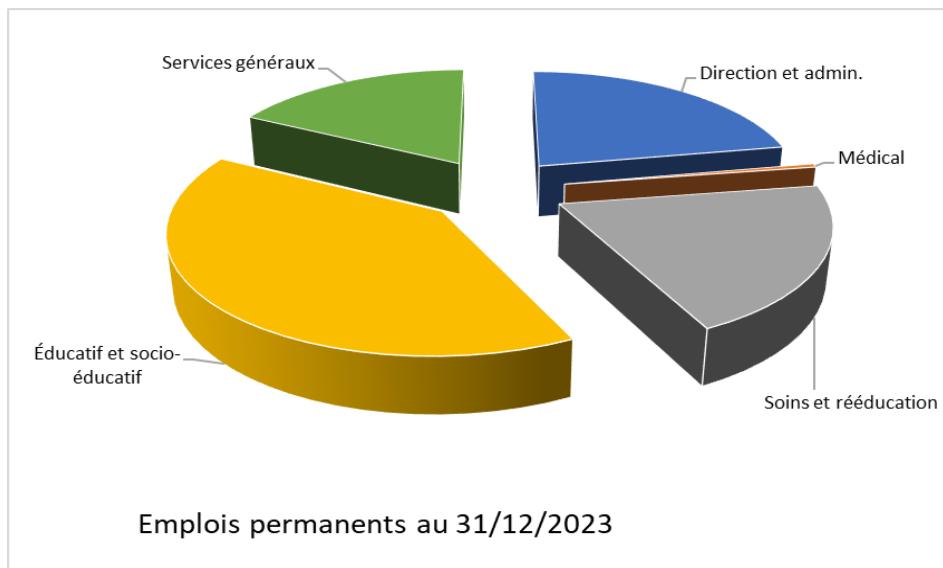
État des emplois permanents au 31/12/2023	Siège SMS	IME	ITEP	SESSAD DIDV	CMPP	CAMSP	MAS des Écrins	Total SMS
Fonctionnaires EN								
Direction et admin.	1	0,5	0,5					2
Salariés de droit privé								
Direction et admin.	5,6	3,5	3,3	1,2	2,97	4,81	4,9	26,28
Médical					0,05	0,33	0,26	0,64
Soins et rééducation		2,3	1,9	1,55	3,4	7,73	10,81	27,69
Éducatif et socio-éducatif		19,05	12,85	5,4	4,5	6,3	7,2	55,3
Service social								
Services généraux		10,51	5,6	0,3	0,03	0,04	5,99	22,47
Total équivalent temps plein	6,60	35,86	24,15	8,45	10,95	19,21	29,16	134,38
Total ETP 31/12/2022	6,4	31,46	25,6	8,2	10,97	17,34	30,81	130,78
Variation	0,2	4,4	-1,45	0,25	-0,02	1,87	-1,65	3,60

Précisions pour le secteur DEL et la MDA (secteur non conventionné – SNC)

État des emplois permanents au 31/12/2023	Siège SNC	MDA	Centre Le Cosse	Total SNC
Fonctionnaires EN				
Direction et admin.				0
Salariés de droit privé				
Direction et admin.	1	1,85	2	4,85
Médical				
Soins et rééducation		0,8		0,8
Éducatif et socio-éducatif		0,96		0,96
Service social				
Services généraux			2	2
Total équivalent temps plein	1	3,61	4	8,61
Total ETP 31/12/2022	1	3,51	4	8,51
Variation	0	0,1	0	0,1

État global pour l'association

État des emplois permanents au 31/12/2023	Tota ETP PEP ADS
Fonctionnaires EN	
Direction et admin.	2
Salariés de droit privé	
Direction et admin.	31,13
Médical	0,64
Soins et rééducation	28,49
Éducatif et socio-éducatif	56,26
Service social	
Services généraux	24,47
Total équivalent temps plein	142,99
Total équivalent temps plein 2022	138,29
Variation	4,70

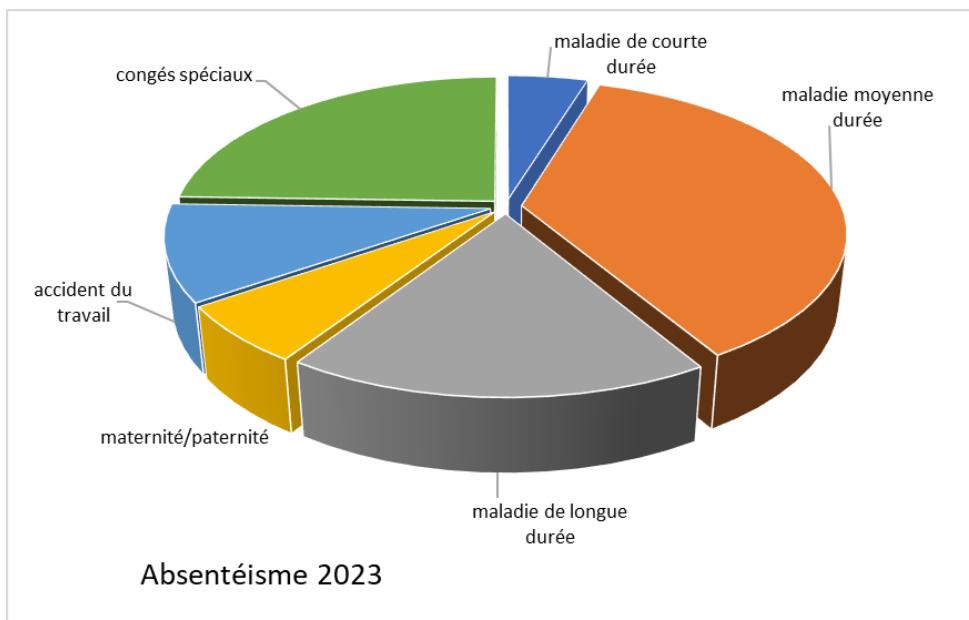


	Total PEP ADS	SMS	SNC
Entrées	22	22	0
Sorties	24	23	0
Nbre Salariés au 31 12 2023	163	153	10
Tunr Over 2023	14,11%	14,71%	0,00%
<i>Tunr Over 2022</i>	<i>17,19%</i>	<i>16,99%</i>	<i>10,00%</i>



Absentéisme

Motifs	2023	
	En jours	En %
maladie de courte durée	465	0,89%
maladie moyenne durée	3597	6,89%
maladie de longue durée	1740	3,33%
maternité/paternité	599	1,15%
accident du travail	996	1,91%
congés spéciaux	2401	4,60%
Total Absentéisme	9798	18,77%
ETP au 31/12		142,99
Nbre de jrs / ETP		52191,35
<i>Taux absentéisme 2022</i>		<i>20,07%</i>



Les pages suivantes présentent une courte synthèse des rapports d'activité de chaque établissement ou service de l'association. Si vous souhaitez en savoir plus, il est possible de demander le rapport d'activité complet d'un établissement ou service en vous adressant au secrétariat du siège de l'association : siege@lespepads.org.

IV. Le domaine PEVLC (Politiques Éducatives, Vacances, Loisirs et Culture)

Le service PEVLC

Depuis début 2022, le service PEVLC est composé d'une seule personne, une secrétaire pour 1 ETP. Ce n'est donc plus un siège, mais un service.

Le service PEVLC :

- Réalise encore un certain nombre de missions pour l'association : gestion de la campagne de solidarité adhésion, gestion des demandes de subventions et de financements propres à son secteur, attribution de bourses d'aides au départ.....
- Commercialise en région PACA des séjours vacances et classes. Les accueils se font au sein de notre établissement du Cosse, dans les autres centres du réseau PEP et au centre de la BNPA à la Baie Saint Michel avec lequel nous avons conventionné.

Les activités du service PEVLC sont détaillées dans le bilan d'activité qui suit.

L'activité 2023

Les adhésions à l'association : voir la partie « Vie associative » de ce rapport.

La gestion administrative de l'ensemble du secteur PEVLC

Cette gestion est de nouveau assurée par le siège de l'association depuis le 01 janvier 2023. Ce qui avec les modifications d'organigramme et la mise en place du nouvel traitement des factures fournisseurs n'a pas posé de problème particulier.

Les bourses d'aide au départ

Des aides financières sont attribuées. Elles contribuent à rendre plus accessibles les séjours éducatifs et pédagogiques à tous les enfants et les jeunes. Les produits des cotisations, des dons et des subventions (collectivités territoriales, et organismes sociaux) sont regroupés pour être intégralement reversés sous forme d'aides individuelles.

En 2023, pas de bourses classes non plus. Seulement des bourses PEP pour les colos accordées à 3 enfants du personnel pour un montant de 517,00 €.

Néanmoins, 30 enfants du 05 ont bénéficié d'une aide au départ dans le cadre des « colos apprenantes » pour un montant total de 13 289 € (entre 248 € et 680 € par enfant en fonction de la durée du séjour).

En complément, la JPA nationale est intervenue pour une aide à 3 enfants en situation de handicap et 1 enfant du 04 pour un montant de 1 538 €.

En 2023, des bourses PEP classes ont été accordées à 3 enfants de l'école de la Freissinouse pour un montant de 80 €, ainsi que des bourses colos pour 5 enfants du personnel pour un montant de 423,30 €. De plus, 46 enfants sont partis en colonie de vacances dont 34 enfants qui ont profité des colos apprenantes par le biais de la SDJES 05 ou de la JPA nationale. Cette année, elles ont fait profiter plus d'enfants car le Quotient Familial est passé à ≤ 1500 € au lieu de 900 €. Par contre dans les autres départements, il y a eu plusieurs annulations suite à un manque d'enveloppe donc en 2024, des demandes seront faites auprès de la SDJES des autres départements.

Deux imprévus se sont produits avec le centre de Chantemerle : Un séjour a été annulé par manque d'enfants. Jeanine n'a pu en placer que 2 sur les 6 et problème avec une aide colos apprenantes pour un enfant du 04 qui a entraîné une perte de 859 €.

L'ORGANISATION ET LA VENTE DE SEJOURS A DESTINATION DES ENFANTS DES ALPES DU SUD

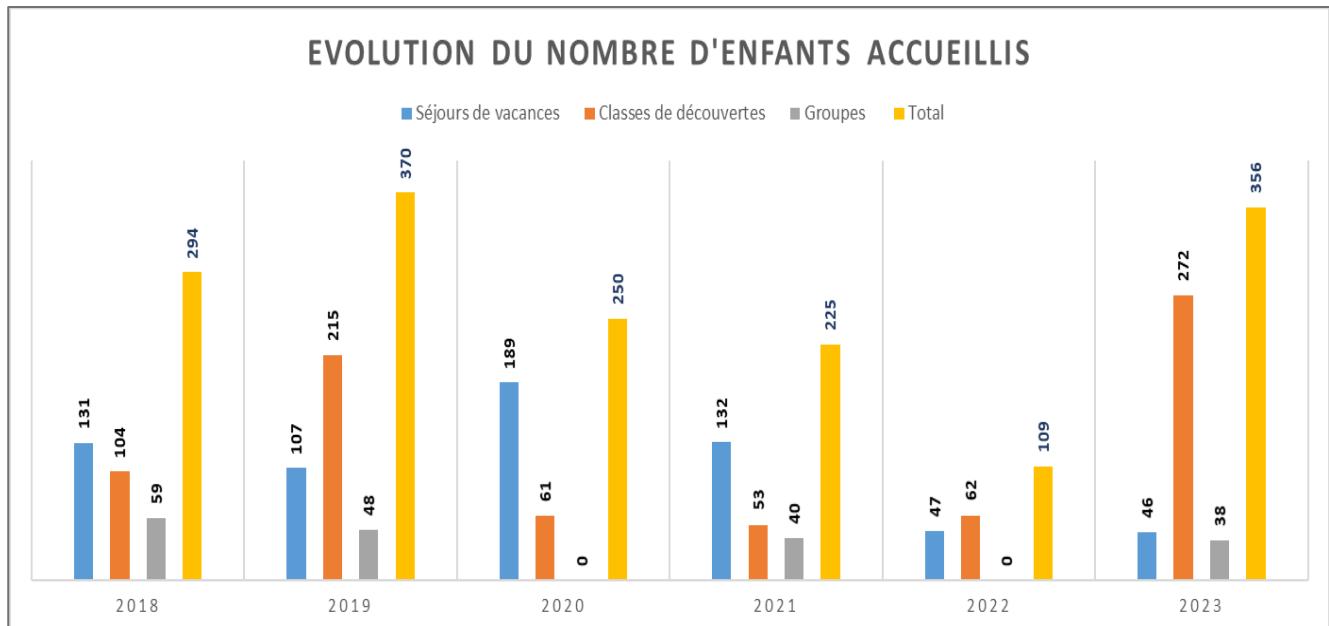
Le service PEVLC propose des séjours dans les centres du réseau PEP aux groupes, classes et individuels des départements des Hautes Alpes, des Alpes de Haute Provence, du Vaucluse, du Var et des Alpes Maritimes.

Mais des difficultés à mettre en place des formations (commercialisation, utilisation du logiciel métier), afin de rendre la secrétaire nouvellement recrutée plus opérationnelle, n'ont pas permis de maintenir les résultats des années précédentes.

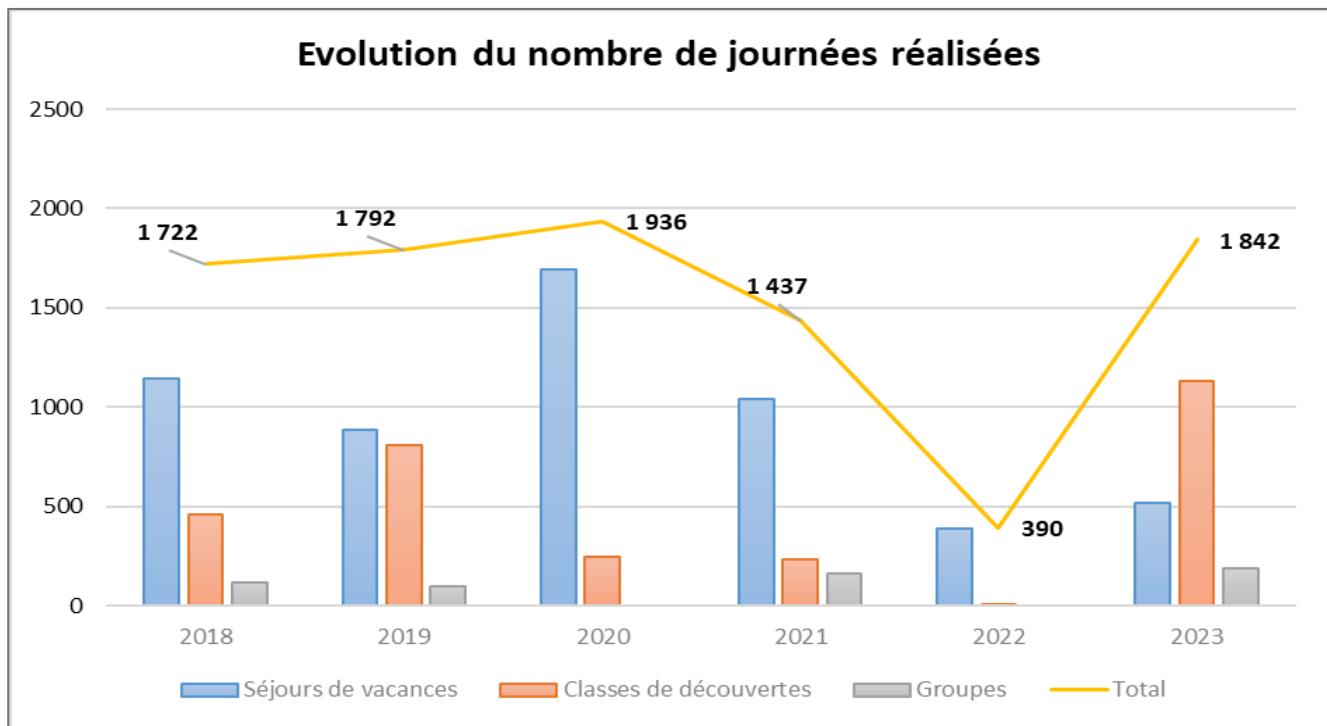
Aux vacances de la Toussaint, comme les années précédentes, malgré le dispositif des « colos apprenantes », il n'y a eu aucune demande de séjours.

En 2023, 8 classes et un groupe sont partis dans différents centres dont 2 au Cosse, 3 à Paris, 3 à la BNPA de Chorges et 1 à Malibert (34). Des difficultés sont survenues à l'automne par rapport au Logiciel VERN provoquant un départ difficile pour les classes.

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Séjours de vacances	131	107	360	132	47	46
Classes de découvertes	104	215	61	53	62	272
Groupes (OMC, IME, ...)	59	48	0	40	0	38
Total	294	370	421	225	109	356



NOMBRE DE JOURNEES REALISEES						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Séjours de vacances	1146	886	1692	1041	386	518
Classes de découvertes	458	810	244	232	4	1 134
Groupes	118	96	0	164	0	190
Total	1 722	1 792	1 936	1 437	390	1 842



Les séjours en classe de découverte et groupes

En 2022, seul 1 séjour scolaire a pu se réaliser à la BNPA de Chorges du 16 au 19 mai. Il s'agit de l'école Primaire Publique de Certines (01) dont le séjour a été géré par les PEP 39.

Le partenariat avec le centre de la BNPA de Chorges est toujours d'actualité avec son inscription dans le catalogue national PEP comme partenaire des PEP Alpes du Sud, géré par Jeanine par le biais du logiciel DOLLY seulement, car l'été le centre est privatisé.

Les séjours en centre de vacances

Le principal support de communication des séjours d'été est un catalogue que nous produisons et diffusons en région PACA. En 2023, le catalogue a été distribué au cours de la Mini Colo à Baratier et envoyé suite à un listing d'anciennes adresses de familles et organismes.

La mise en place de la marque *PEP Attitude* en 2022 et 2023 et de son site internet, a cependant permis d'avoir accès à une grande partie des séjours du réseau PEP.

Les séjours et hébergements pour groupes constitués

Le service PEVLC peut aussi proposer des séjours à des groupes constitués : vacances en familles, ou entre amis, comité d'entreprise, établissements médico sociaux, accueil de loisirs en séjour accessoires, etc.

Nous considérons le projet mini colo de mai 2023, comme un groupe. Ce projet, dont les PEP ADS sont partenaires, est porté par la JPA 05 au sein du Comité « les Colos c'est bon pour grandir ».

En 2023, nous avons eu 70 demandes d'inscription pour seulement 50 places. Une sélection a dû être effectuée par cantons du Département du 05.

Communication, événementiel, représentations et soutien aux associations

En plus de la représentation des PEP Alpes du Sud au conseil d'administration de la **JPA 05**, le service PEVLC assure le secrétariat de la JPA ainsi que la gestion des bourses d'aides aux départs en séjours de vacances et classes. De même, le service PEVLC a géré le partenariat JPA –ANCV pour le départ en vacances des enfants en situation de handicap.

Perspectives futures

Afin de conforter ce service, il nous faut développer la commercialisation de séjours classes et de départs en colonie de vacances au niveau régional. Pour ce faire, il sera nécessaire de revoir et de remettre à jour les conventions de commercialisation avec les PEP 06, 13 et 83.

Le centre de vacances Le Cosse



Situé sur la commune du Grau d'Agde, dans l'Hérault, le centre de vacances Le Cosse est la propriété des PEP ADS depuis 1958. Depuis une quinzaine d'année, le centre s'est spécialisé dans l'éducation à l'environnement et au développement durable en milieu marin, pour proposer aux enfants et adultes y séjournant des contenus de qualité, en lien avec son territoire et la vie locale. Ce centre est sous la responsabilité de **Thomas AUMAITRE, son directeur**.

Généralités (pour rappel)

Le public accueilli est en provenance de la France entière grâce au réseau PEP et au carnet d'adresses du centre. Agrément pour 120 personnes et 4 classes pour les séjours Ed. Nationale.

5 salariés en CDI (directeur, directeur-adjoint, maîtresse de maison, factotum et secrétaire) y travaillent à l'année sous la convention C89 de l'animation ; des salariés en CDD « classique » sont recrutés de mars à novembre et jusqu'à 30 animateurs BAFA sous statut C2E sont aussi recrutés en plus pour assurer l'encadrement des séjours vacances.

De par la diversité des types de contrats et la saisonnalité de l'activité : la gestion RH est complexe. La comptabilité du centre est à nouveau réalisée par le siège administratif en lien avec le nouveau logiciel comptable et la secrétaire comptable du centre.

Actualités 2023

L'année 2023 a vu l'équipe de permanents du centre s'agrandir avec un cinquième contrat signé en CDI : une secrétaire comptable à temps partiel a été recrutée.

Classes de découvertes

En débutant la saison mi-février et avec plus de 6 000 journées en 2023, l'activité confirme son rebond suite aux années covid. Les demandes de séjour court de 2, 3 ou 4 jours se font grandissantes. Au-delà de l'intérêt pédagogique réduit du fait de la durée très courte de ces séjours, cela multiplie les accueils et le travail lié à ces accueils.

Séjours de vacances

Un nombre de journées vacances record pour cette année 2023. La hausse de salaire significative des CEE votée par le CA a atténué les difficultés de recrutement grandissantes dans ce domaine d'activité même si elles sont toujours très prégnantes.

Accueil de groupes

Le partenariat avec PEP Découvertes où les PEP ADS mettent à disposition un espace d'hôtellerie de plein air, pour qu'ils réalisent leurs séjours de colonie de vacances aux mêmes dates que ceux du Cosse, donne satisfaction. Il permet d'une part de ne plus accueillir une multitude de groupes plus ou moins aptes à la vie en collectivité, et d'autre part de travailler en synergie avec PEP Découvertes sur les convoyages, la mutualisation des animateurs et la mise en œuvre du projet éducatif.

D'autres groupes d'enfants, de publics porteurs de handicaps ou de sportifs viennent compléter ces accueils. A noter que le centre accueille de plus en plus d'IME ou de SESSAD gérés par d'autres associations PEP même si cela reste de petits groupes sur des courtes périodes.

Évolution des résultats

Évolution de l'accueil en journées	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Classes découvertes	1 042	980	5 388	6 342	+ 18 %
Vacances d'enfants	3 198	5 580	5 376	5 664	+ 5 %
Accueil groupes divers	548	1 208	2 387	1 995	- 16 %
TOTAL	4 788	7 768	13 151	14 001	+ 6 %

V. La Maison des adolescents (MDA 05)



La Maison Des Adolescents des Hautes Alpes (MDA 05) est un lieu d'accueil et d'écoute, d'accompagnement et d'orientation, pour les jeunes de 11 à 25 ans, leurs parents et les professionnels qui les accompagnent. Pour tous, l'accueil est libre, gratuit, anonyme et confidentiel.

Ce service sous la responsabilité de **Carole LEBLANC, sa directrice**.

TROIS GRANDES MISSIONS :

1. Accueil, écoute, orientation, accompagnement vers... pour les adolescents et/ou les parents d'ados (médical, psychique, scolaire, juridique, social...).
Accueil GRATUIT, CONFIDENTIEL, ANONYME SI BESOIN.
Dans un lieu neutre et non stigmatisant, pour un accompagnement vers le soin ou un suivi approprié de la situation.
2. Actions de prévention en direction des ados et des parents d'ados.
3. Pôle ressource pour les professionnels du champ de l'adolescence.

Les renforts de moyens de l'ARS qui viennent stabiliser la situation financière et renforcer la mission socle de la MDA face à l'accroissement de la demande d'écoute.

Le conventionnement de deux projets FSE : l'un portant sur la mise en place d'un projet de création d'une plateforme sur le refus scolaire anxieux, l'autre sur le renforcement d'accompagnement d'adolescents exposés aux violences intrafamiliales

Le recrutement d'une chargée de mission pour accompagner la mise en place des projets FSE.

La tension sur les antennes liée aux pics d'activité de janvier, mars, mai (difficultés de concilier l'inconditionnalité d'accueil, la qualité de la prise en charge et une prise en charge rapide). Des listes d'attente se sont constituées sur certains moments de tension de l'activité à Gap Briançon Laragne et Embrun.

Les difficultés d'orientation vers les prises en charge vers la pédopsychiatrie.

Le bilan d'activité 2023 en chiffres

Une activité d'accueil, écoute et « accompagnement vers... » qui reste en tension.

En 2023, le **nombre d'adolescents reçus en primo-accueil est de 435** :

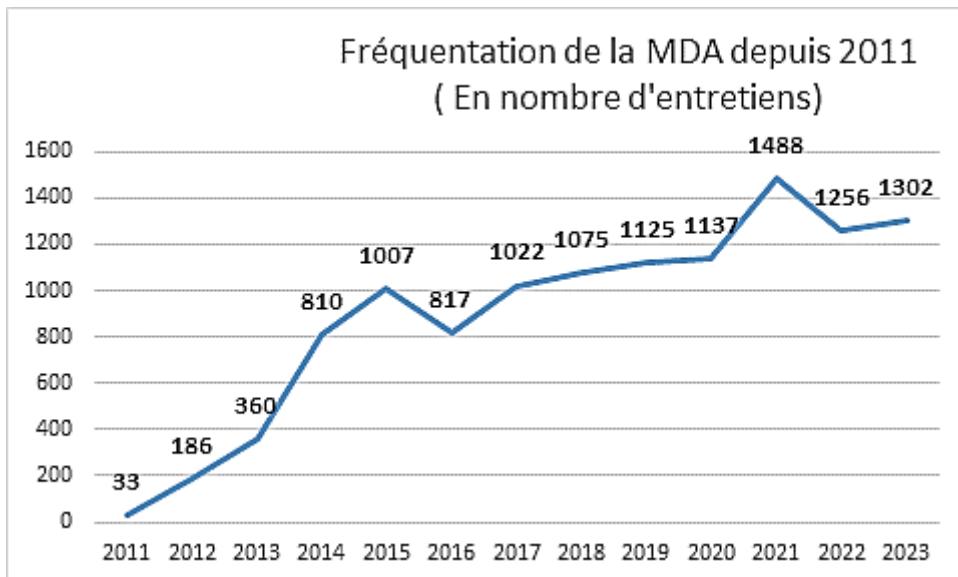
- 62 Primo-accueils réalisés en 2022 et situations accompagnées en 2023
- 373 Primo-accueils réalisés en 2023

A l'issue du primo-accueil, **359 situations d'adolescents ont été accompagnées**.

83 % des ados reçus enclenchent un suivi.

Quatorze parents ont été suivis seuls, indépendamment de leurs adolescents.

Au total, 449 adolescents et parents ont été reçus et 373 situations ont été accompagnées en 2023



Le nombre de situations reste stable entre 2022 et 2023 mais le nombre d'entretiens d'écoute continue de croître en 2023.

1302 d'entretiens ont été réalisés pour 1 256 en 2022 soit 3,6% d'augmentation.

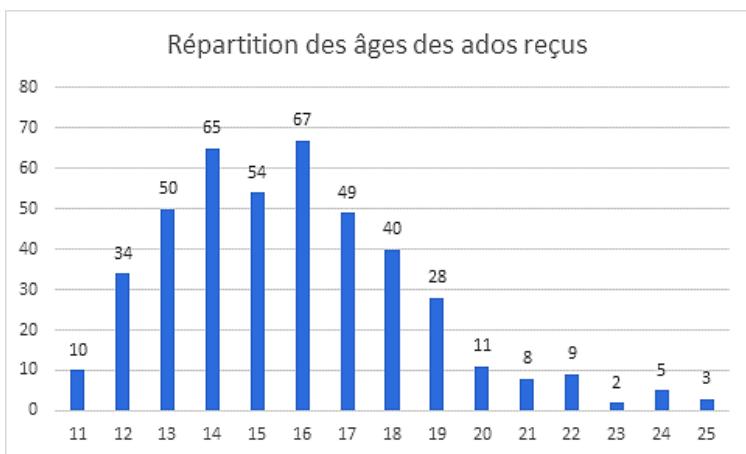
Le nombre moyen d'entretien passe de **3,6 entretiens en 2023** par situation contre 3,4 en 2022.

En 2023, pour assurer le suivi des situations et décider des orientations, **64 réunions de synthèse**, ont rassemblé plus de 39 professionnels du réseau MDA 05 dans l'ensemble des antennes territoriales, contre 54 en 2022 soit 18,5 % d'augmentation.

Les situations étant plus complexes, il a été nécessaire d'augmenter le nombre de réunions mais également leur durée.

Le public accueilli

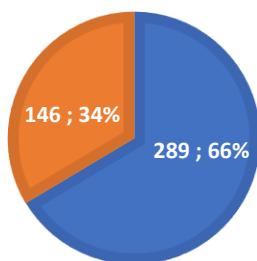
435 adolescents reçus



Les adolescents de la tranche d'âge « collège » (11-15 ans) représentent 49 % des ados reçus par la MDA 05 en 2023. L'âge moyen est de 15,8 ans et a augmenté d'une année. La part des lycéens est donc plus importante cette année. Mais les écarts types sont importants. Les chiffres doivent être analysés au niveau des territoires.

REPARTITION PAR SEXE DES SITUATIONS D'ADOLESCENTS

■ FILLES ■ GARÇONS

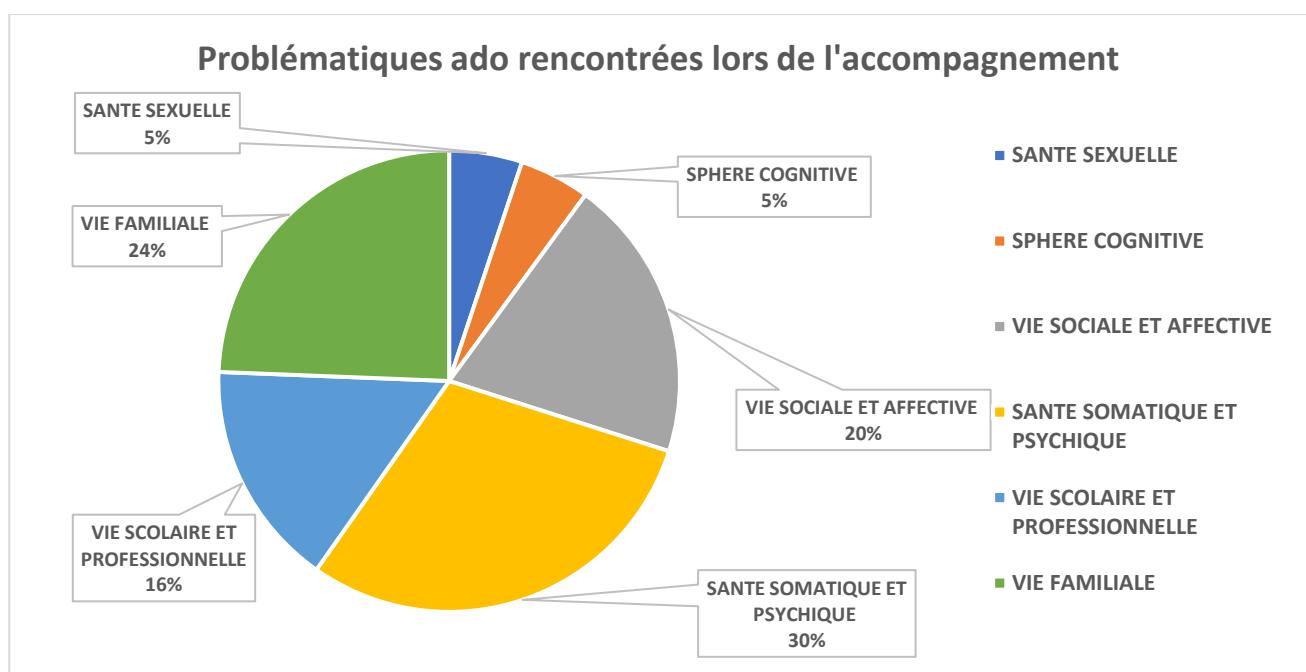


En 2023, la répartition garçon/fille parmi les adolescents reçus par la MDA 05 accroît encore la **surreprésentation des adolescentes** : 66 % des situations accompagnées sont des filles pour 34 % de garçons.

Les parents accompagnés seuls ne représentent plus que 4% des situations, ce chiffre passe à 25% lorsqu'ils sont accompagnés de leurs adolescents. Sur 14 parents accompagnés seuls, les problématiques abordées portent sur les questionnements éducatifs, les conflits familiaux et également sur leurs inquiétudes liées au mal être de leur adolescent.

Comme les années précédentes, l'**Education Nationale** (infirmières scolaires, assistantes sociales, CPE, enseignants... des collèges et lycées) reste le principal orienteur d'adolescent(e)s et/ou parents vers la MDA (43% des situations, chiffre stable par rapport à 2022). Viennent ensuite **les membres de la famille et le bouche à oreille, les retours spontanés** (prises en charge antérieur par la MDA).

Les **services sociaux, de prévention spécialisée, d'animation jeunesse ou encore d'insertion professionnelle** (Mission Jeunes notamment) orientent également une large part du public reçu par la MDA05. Enfin, **la part des orientations vers la MDA 05 réalisées par des médecins généralistes** reste faible autour de 3 %.



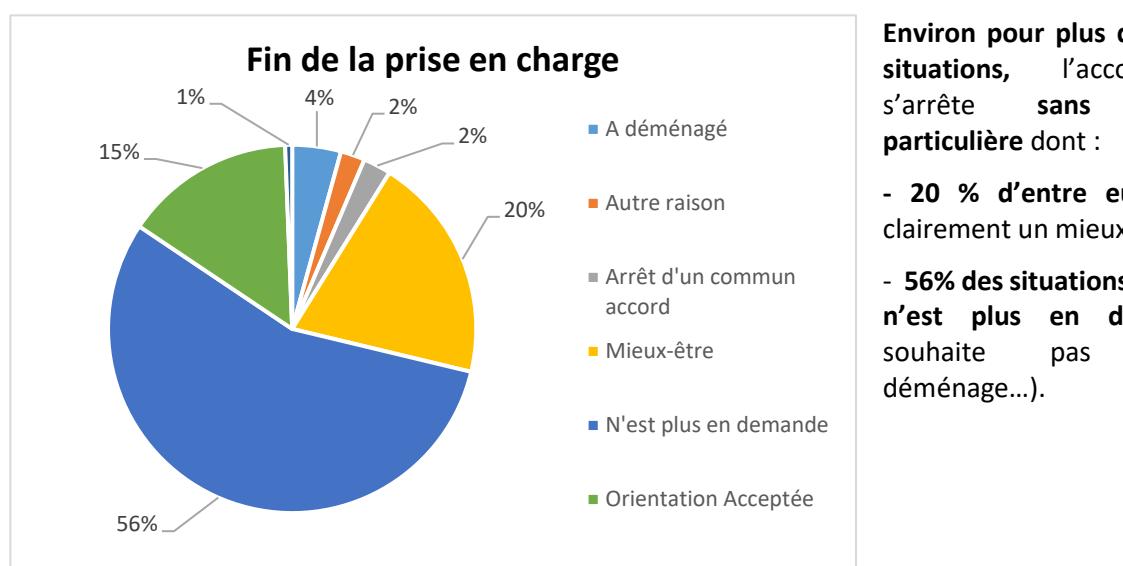
En 2023, la **santé psychique** reste la catégorie de problématique la plus représentée au cours des accompagnements réalisés par la MDA 05. Viennent ensuite les difficultés liées à la vie familiale (24 %) et celles liées à la vie sociale et affective (20 %).

Le nombre de situations identifiées avec une problématique de protection de l'enfance est de 77.

Nombre de situations	Nb	%
Informations préoccupantes formulées par la MDA	2	3 %
Informations préoccupantes formulées par un partenaire mais situation accompagnée par la MDA	17	22 %
Signalement formulé par la MDA	10	13 %
Signalement formulé par un partenaire mais situation accompagnée par la MDA	10	13 %
Accompagnement de la MDA vers une mesure d'AED	10	13 %

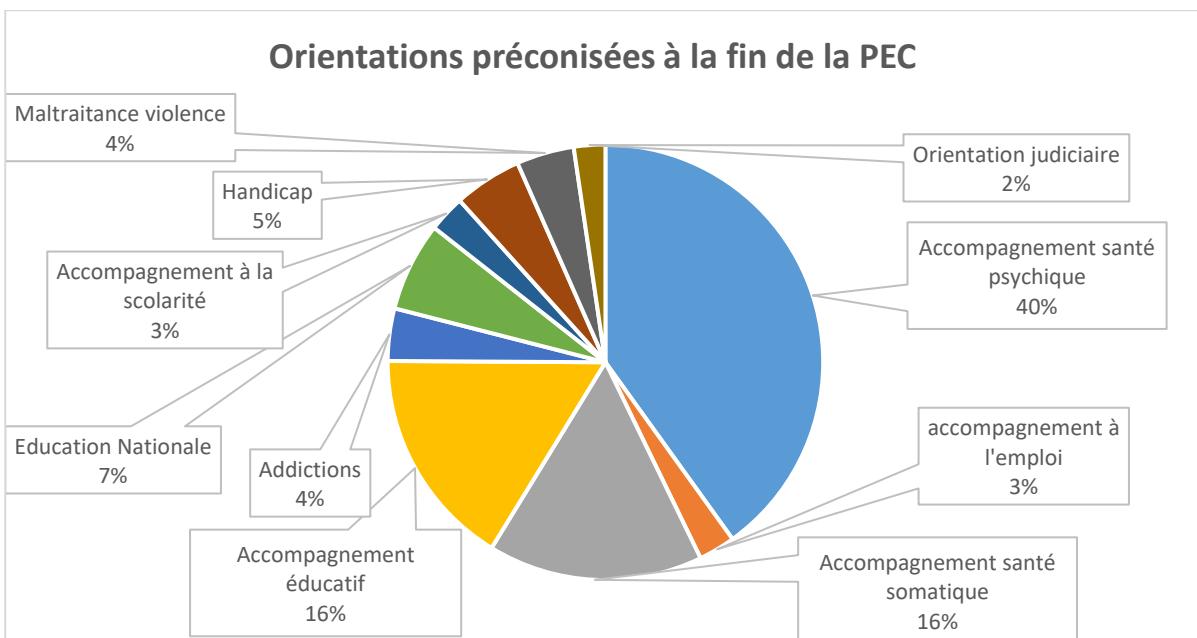
Demande d'AED réalisé par un partenaire et situation accompagnée par la MDA	3	4 %
Situation accompagnée par MDA avec une mesure AED	5	6 %
Situation accompagnée par MDA avec une mesure AEMO	10	13 %
Situation accompagnée par la MDA avec une mesure de placement	9	12 %
Situation accompagnée par la MDA d'un MNA	1	1 %
Total	77	

Nous avons également identifié 57 situations où il existe un contexte de violences intra-familiales dont 37 sont dans les situations de protection de l'enfance identifiées.



Environ pour plus d'un tiers des situations, l'accompagnement s'arrête sans orientation particulière dont :

- **20 % d'entre eux** expriment clairement un mieux-être ;
- **56% des situations, l'adolescent n'est plus en demande** (ne souhaite pas poursuivre, déménage...).



En 2023, 40 % des orientations ont donné lieu à une orientation relative à la santé psychique auxquels s'ajoute 16 % de prise en charge par les services de soins somatiques. Ces deux indicateurs viennent confirmer la dégradation de la santé des ados haut-alpins.

Le deuxième type d'orientation le plus représenté concerne **des services socioéducatifs** (16 % des situations), et en particulier des mesures d'Aide Éducative à Domicile (AED) ou des services de prévention spécialisée. Ces orientations concernent tout particulièrement des situations nécessitant un soutien aux parents dans leur fonction éducative.

Perspectives 2024

Les principaux axes de travail pour 2024, seront :

- 1) Renforcer l'activité écoute pour faire face à l'accroissement de la demande (Renfort des financements socles : ARS, Etat / Département dans le cadre du Contrat Local des Solidarités) ;
- 2) Financer un poste de chargé de prévention pour développer plus d'actions collectives comme le demande les professionnels (Demande en cours auprès de l'ARS) ;
- 3) Développer et mettre en œuvre une plateforme d'accompagnement sur le refus scolaire anxieux par le co-financement du FSE ;
- 4) Renforcer la prise en charge des ados exposés aux violences intra-familiales et développer les liens avec le CIDFF ;
- 5) Remettre en place une commission d'analyse des situations complexes ;
- 6) Développer des projets autour des compétences psychosociales dans le cadre des projets de prévention ;
- 7) Poursuivre les partenariats resserrés engagés avec le CSAPA, les CPTS, le planning familial et les services de prévention ;
- 8) Envisager un changement de locaux pour le service de coordination afin de permettre le bon déploiement de la MDA ;

VI. Le secteur médico-social (SMS)

Le siège du secteur médico-social

Le siège du secteur médico-social est sous la responsabilité directe du directeur général **Olivier GREGOIRE**, assisté d'une direction adjointe : Sophie PONTZEELE, directrice adjointe qui a quitté ses fonctions en septembre et à laquelle a succédé **Jean-Didier GIRARD** à partir du mois de novembre. Il est au service des 6 établissements qui composent ce secteur de l'association, et qui sont présentés plus en détail dans les pages suivantes.

Le siège SMS assure pour les 6 établissements :

- L'animation, la gestion et la coordination des projets associatifs et d'établissements.
- La gestion administrative des ressources humaines et des instances représentatives du personnel.
- La gestion des services centralisés de comptabilité et de la logistique.
- La communication et la relation avec l'ensemble des partenaires du secteur médico-social au niveau départemental, régional et national.
- Le pilotage du déploiement du système d'information de l'association.

Le siège SMS assure également des missions transversales à l'ensemble de l'association, qui ont été exposées en détail dans la partie « II. Direction générale et services transversaux » de ce rapport, et sur lesquelles nous ne revenons donc pas ici.

Faits marquants 2023

Association PEP ADS

Décision d'une fusion absorption avec les PEP 84 (CMPP, SSEFS), validée en Conseil d'Administration le 26 avril 2023 et en Assemblée Générale Extraordinaire le 13 juillet 2023. Changement consécutif de nom et de statuts validés en AG extraordinaire le 22 novembre 2023 avec un effet au 01 janvier 2024.

Secteur Médicosocial

Evaluation externe pour tous les établissements PEP ADS entre septembre et décembre 2023.

Prorogation d'un an du CPOM accordé par l'Autorité Régionale de Santé

Notification de l'ARS PACA du transfert d'autorisation pour les établissements du Vaucluse fin décembre 2023

Tarification en hausse de **+ 0,43 %** et homogène pour tous les établissements médico-sociaux compris dans le CPOM PEP ADS auquel s'ajoute 2 mesures ; compensation de la valeur du point et compensation de l'inflation pour **+1,98 %**. Au total donc une base reconductible exceptionnelle de **+ 2,41 %**.

Siège SMS

Reprise en interne à partir du 1er janvier 2023 de la gestion comptable et RH du Centre LE COSSE après une externalisation auprès de la Fédération des PEP non concluante en 2022.

Dématérialisation des factures sur **YOOZ** deux dossiers comptables test, le Siège SMS et Le Cosse, avant une généralisation à l'ensemble des dossiers comptables de l'association à partir du 1er janvier 2024.

Remboursement anticipé de l'emprunt souscrit auprès de la CDC pour le financement du pôle enfance aux Marronniers à Gap partie Siège, capital restant dû remboursé en mars 2023.

IME

Ouverture le 18 septembre de l'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme dans les locaux de l'école élémentaire de Fontreyne à Gap, même école d'implantation que l'UEMA.

Rebasage pour 100k€ au titre de l'accompagnement d'enfants TSA. Rebasage notifié en décembre mais versé en totalité sur la dotation de février 2024.

SESSAD DI DV UEMA

Création de 5 places TSA par extension de faible capacité du SESSAD DI au 01 novembre avec un financement 2023 au prorata.

CMPP

Rebasage de 100 K€ du CMPP notifié en décembre 2023, mais versé en totalité avec la dotation de février 2024.

CAMSP

Plateforme de Coordination et d'Orientation PCO 0-6 ans financement pérenne en augmentation de 41 928 €.

MAS des écrins

Forte hausse du poste d'intérim suite à des difficultés de recrutement récurrentes.

Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier d'Embrun signé mais avec des tarifs en augmentation et notamment les frais de gestion (6 % à 15 %).

Baisse de l'accueil temporaire à cause du manque d'effectif, mais reprise des activités sociales pour les résidents.

Secteur non conventionné

Service DEL

Logiciels métiers fédéraux **VERN**.

Pour les Classes, Groupes CD5 en 2023 > Dolly en 2024.

Pour les Colo séjours vacances (Némo).

Intégration des écritures en comptabilité sur les deux dossiers du secteur non conventionné (service DEL au siège et centre le Cosse).

Prorogation de la convention de commercialisation dans le réseau PEP, de séjours classe avec le centre BNPA de la Baie St Michel à Chorges.

Centre Le Cosse

Recrutement d'une secrétaire-gestionnaire à 0,7 ETP sur le Centre en appui à la Direction, poste en CDD avec passage en CDI possible sur 2024.

Maison des Adolescents

La coordination est installée au rez-de-chaussée des locaux aux Marronniers après six mois en 2022, en année pleine sur 2023, mais les locaux se révèlent insuffisants en taille pour ce service en développement constant.

FIR ARS en augmentation DE 74 691 €.

Fonds Européens FSE+ reçu en 2023 à hauteur de 17 300 €.

Région Paca à hauteur de 12 000 €.

Le Département des Hautes Alpes à hauteur de 15 000 €.

Siège Social (Association)

Réorientation des placements en cours d'année,

Rachat total des trois contrats de capitalisation souscrit auprès de la Banque transatlantique (1000 K€) du Crédit Agricole (600 K€) et de la Caisse d'Epargne (500 K€) avec une plus-value,

Souscription de CAT-DAT auprès de nos partenaires financiers (crédit mutuel et Caisse d'épargne) suite à la hausse des taux de financement sur cette catégorie de placement de trésorerie à court-moyen terme.

Définition d'une règle de redistribution des produits financiers entre le siège social, le siège SMS (trésorerie des établissements SMS, cf. CPOM), le COSSE et la MDA au prorata des trésoreries disponibles au dernier bilan financier arrêté.

ETABLISSEMENTS ET SERVICES ACTIVITE 2023

Le CAMSP-PCO et le CMPP basés à Gap

Ces deux établissements sont sous la responsabilité de **Christine SOTTEAU, directrice**.

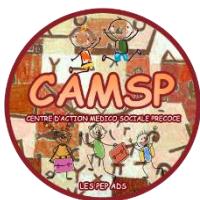
Les faits marquants

Nous avons eu notre Evaluation externe en Octobre 2023, après un travail en interne impliquant tous les salariés nous avons validés les 18 critères impératifs. Des axes de progrès sont à travailler, ce qui est en cours autant en équipe qu'avec l'Association

Nous avons bénéficier d'un rebasage de 100 000 € pour le CAMSP et de 50 000 € pour la PCO.

Les épidémies (grippe, gastro) entraînent toujours un absentéisme important, nous travaillons avec de jeunes enfants fragilisés.

Le Centre d’Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) – PCO (Plateforme de Coordination et d’Orientation)



Créé en 1988, le CAMSP est un CAMSP polyvalent renforcé TSA ; il accueille des enfants de 0 à 6 ans, et a pour objet le dépistage, le soin et la rééducation des enfants de 0 à 6 ans, qui présentent des troubles du neurodéveloppement, des déficits sensoriels, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel. Il assure aussi des actions préventives spécialisées ainsi qu'une guidance des familles.

Le public accueilli

Notre file active reste toujours bien supérieure à notre agrément de 75 places.

Au total, **189 enfants** ont été reçus en 2023 : consultations et prise en soin ; consultations et orientation ; consultations de prévention.

Enfants suivis à GAP : 132

Enfants suivis à Laragne : 12

Enfants suivis à Embrun : 13

Enfants suivis à Briançon : 32

La fréquentation des antennes est aléatoire suivant les années, mais en 2023 nous n'avions plus de places dès la rentrée de septembre. Seuls les bilans sont possibles.

L'attente du premier rendez-vous est à deux mois ½, nous recevons trois nouveaux enfants par semaine, et nous maintenons un délai de bilans, synthèse de diagnostic à 6 mois. Le premier rendez-vous se fait en binôme : médecin et référente petite enfance.

Dès le mois de mars, les listes d'attente de prises en soin se constituent, nous avons un rebasage au CAMSP, mais qui ne les empêche pas.

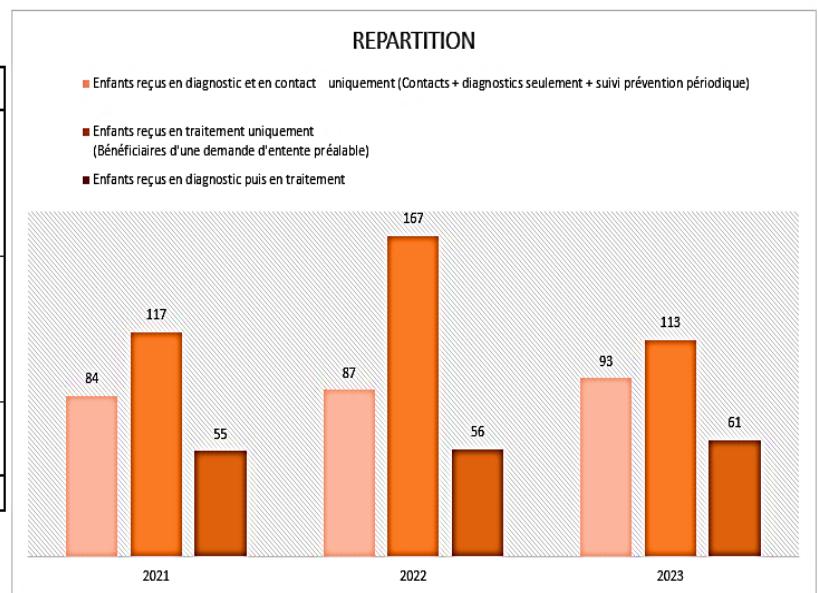
2023 a vu naître un nouveau projet, ODI C Bébé ; le suivi très précoce des frères et sœurs des enfants avec TND suivis au CAMSP. C'est une proposition faite à tous les parents, certains refusent mais dans l'ensemble elle est bien accueillie.

Nous pouvons noter de plus en plus de familles en situation sociale vulnérable. Nous avons commencé un travail de réflexion pour l'accueil des familles avec un parcours migratoire, ce travail se poursuit. Deux thérapeutes sont allées en formation avec l'organisme OSIRIS (centre de ressources sur l'exil et le traumatisme migratoire) et ont pu faire un retour à l'équipe.

Nous constatons une évolution de la pathologie des enfants reçus, avec de moins en moins d'enfants porteurs de polyhandicap, mais une croissance importante des troubles du comportement. Les autres motifs principaux de demande sont les troubles du langage et le retard global. Nous nous adaptons en faisant évoluer les groupes proposés. Deux nouveaux groupes, « les petits coucous » et le groupe Kangourou.

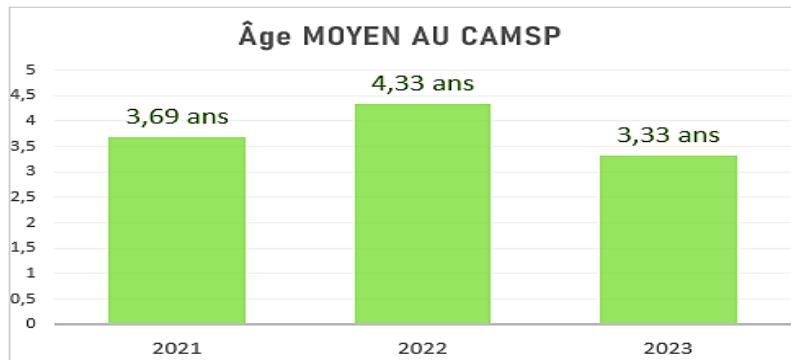
Nous avons réalisé l'Evaluation externe les 18,19 et 20 Octobre 2023. Les 18 critères impératifs ont été validés, et des Etoiles attribuées pour le travail avec les parents et les fratries.

Répartition	2021	2022	2023
Enfants reçus en diagnostic et en contact uniquement (Contacts + diagnostics seulement + suivi prévention périodique)	84	87	93
Enfants reçus en traitement uniquement (Bénéficiaires d'une demande d'entente préalable)	117	167	113
Enfants reçus en diagnostic puis en traitement	55	56	61
Total	256	310	267



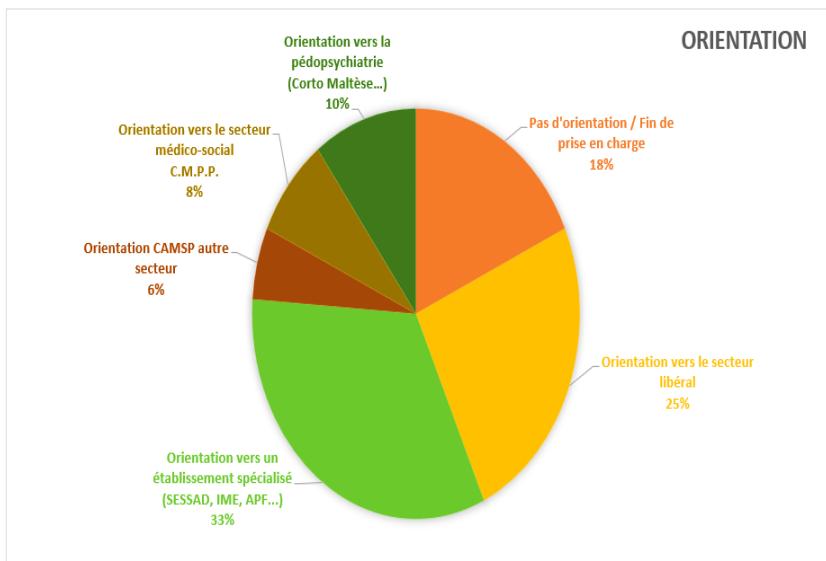
Notre action se doit d'être PRECOCE, la moyenne d'âge baisse à nouveau grâce à la communication médiatique qui parle de plus en plus de l'action précoce, il y a aussi l'impact de la PCO, et tous les efforts de prévention des équipes.

2021	2022	2023
3,69	4,33	3,33



Les enfants qui n'ont pas de place en orientation peuvent être suivis un an en « post CAMSP », ils sont répartis dans les différents groupes proposés en fonction de leurs besoins et le médecin reste à disposition pour une consultation. Le plus souvent, une demande est faite auprès de la MDPH pour une continuité des soins en psychomotricité et/ou en ergothérapie en libéral. Cette proposition est en augmentation, du fait du manque de places dans les institutions et de notre impossibilité à garder les enfants même pour seulement une prise en charge. Aux vues de nos listes d'attente, nous pouvons maintenir un seul enfant en dérogation en fonction du besoin thérapeutique.

Orientation	Nombre	Ratio
Pas d'orientation / Fin de prise en charge	16	18%
Orientation vers le secteur libéral	22	25%
Orientation vers un établissement spécialisé (SESSAD, IME, APF...)	29	33%
Orientation CAMSP autre secteur	5	6%
Orientation vers le secteur médico-social C.M.P.P.	7	8%
Orientation vers la pédopsychiatrie (Corto Malteze...)	9	10%
Total	88	100%



Mise en œuvre des projets, partenariat et activités

La prévention est un axe important du CAMSP avec les Lieux d'Accueil Parents Enfants :

- Le LAPE Pirouettes à Gap, inter-institutionnel (CAMSP, PMI, Pédopsy) qui est très fréquenté et se fait une fois par semaine au Café des familles.
- Aide-Moi à Faire Tout Seul à Gap, lieu de prévention qui accueille les parents et enfants de moins de 3 ans le vendredi.
- Sur chaque antenne, des lieux d'accueil de soutien à la parentalité existent, mais la fréquentation reste très aléatoire. Les lieux où la PMI est très impliquée sont plus fréquentés.

Nous travaillons en lien avec la PMI. La coordinatrice Petite Enfance rencontre, dans le cadre d'une liaison, les médecins et infirmières-puéricultrices mensuellement.

Une psychomotricienne et une orthophoniste du service interviennent deux fois par semaine dans le service de néonatalogie de l'hôpital de Gap. Nous avons rencontré toute la nouvelle équipe de pédiatres de l'hôpital afin de se présenter et de discuter du travail possible entre nos structures.

Le groupe piscine et la salle Snoezelen ont repris.

La participation des familles est également un axe de travail important. Ainsi, les familles sont invitées lors de moments festifs (fête de fin d'année, groupe jeux Ludambule) mais également invitées à participer à des groupes de parole pour les parents (la récré des parents) et des groupes pour les fratries (enfants et adolescents). Les parents sont invités à toutes les synthèses, sauf celles de diagnostic, depuis la rentrée 2023. La participation et le ressenti sont très positifs. La participation des parents au projet personnalisé de leur enfant est importante. Elle permet une meilleure alliance avec eux, acteurs du parcours de leurs enfants.

L'annonce du diagnostic se fait avec le médecin et une psychologue, nous avons décidé de proposer un entretien à 15 jours avec la psychologue ayant été présente. Ce temps de reprise permet d'entendre les émotions des parents et de reprendre les mots dits.

Du fait de l'absentéisme, la première semaine des petites vacances est banalisée pour du temps de concertation, d'écrits pour les thérapeutes et nous proposons aux enfants un groupe différent ; en 2023, un projet avec le musée de Gap a été réalisé ; Une réflexion est en cours pour faire cette proposition sur les antennes (contes, médiathèque,)

2023 a vu revivre l'enthousiasme de l'équipe pour le CAMSP, de deux jours et une nuit pour les enfants sortants de Gap, Laragne et Embrun ; initiative réussie. Pour l'antenne de Briançon, une journée pique-nique avec une activité est maintenue.

Sur le territoire, **le travail en partenariat** est développé, et le service unique sur le département est reconnu des partenaires.

Les réunions annuelles avec l'Éducation Nationale, l'APF, la PMI, la MDPH, les IME St Jean et Cluzel, le CBS des lavandes et les SESSAD du département, ainsi que le service de pédopsychiatrie se maintiennent.

Nous sommes en lien, dans le cadre de notre renforcement TSA, avec les acteurs de troisième ligne de Marseille (CRA, centre de ressources autisme).

Nous avons mutualisé une formation à la Guidance Barkley avec une autre institution, et deux salariées du CAMSP y ont participé. Le thème de la formation mutualisée de l'année 2023 était « Savoir Animer un groupe », thème réclamé par l'équipe au vu du nombre de groupes important proposé dans le service. Le médecin du CAMSP a commencé son DU sur les TND qui va se dérouler sur deux années.

Nous avons participé au Colloque ANECAMSP, et plusieurs salariés sont allés à Manosque pour celui organisé par la PCO 04-05

La Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO)

La PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation) fonctionne depuis le 01 janvier 2022 avec étude des dossiers des enfants, puis en fonction déclenchement de bilans, ou bilans prise en charge chez des thérapeutes libéraux qui ont conventionné avec la PCO.

Nous avons changé de médecin sur le dernier trimestre 2023, et l'évolution de l'organigramme nous a permis de recruter une EJE et une AS. Mais les aléas du recrutement ont entraîné un moment « creux » avec seule la coordinatrice présente, et de ce fait un retard dans les commissions d'admission des dossiers et des RCP.

Formation inter institutionnelles et libéraux de la PCO : Guidance Barkley avec les deux coordinatrices PCO.

Nous sommes en lien avec la PCO du 04 avec qui nous avons organisé un Colloque sur le TDAH le 01 Décembre 2023. Le succès rencontré et le dynamisme de ce travail en commun nous confortent dans le désir de renouveler cette expérience.

Le bilan d'activités 2023 en chiffres

Notre activité est en hausse, grâce au rebasage de 2022, la chance de remplacer le congé maternité d'une psychomotricienne.

CAMSP	2021	2022	2023
Nombre de séances réalisées	9 131	8 951	10 409
PCO	2021	2022	2023
Nombre de dossiers validés	0	41	76
Nombre de dossier refusés	0	15	22

Nous pouvons l'expliquer par plusieurs éléments, grâce au rebasage de 2022 et l'évolution d'organigramme, la chance de remplacer le congé maternité d'une psychomotricienne à 80 %.

Les épidémies (grippe, gastro) entraînent aussi un absentéisme important chez les enfants comme les adultes. Nous avons eu un épisode de grève récurrent chez les salariés, 2 heures hebdomadaires sur plusieurs semaines, et une journée de grève des taxis.

Les formations permettent une montée en compétences des thérapeutes, mais ont un impact sur la prise en charge.

De plus, **l'absentéisme** reste important au CAMSP (maladie des enfants en bas âge). À noter que la précarité des familles entraîne une hausse importante des absences non excusées. Les familles déracinées ont parfois des difficultés de repères temporels entraînant également un absentéisme marqué. Il est indispensable de se poser la question de l'absentéisme au rendez-vous de bilan, mais la société actuelle rappelle tous les rendez-vous, ce n'est pas notre cas, se pose en parallèle la question de la demande, de l'engagement ?

Enfin, notre activité est également impactée par le fait que nous soyons centre de diagnostic pour les TSA. En effet, les bilans sont chronophages (passation, dépouillement) et prennent de ce fait sur l'activité des psychologues. La liste d'attente des bilans ADOS et ADI-R est longue.

L'évolution de l'organigramme en 2023

Une orthophoniste en congé parental mais remplacée par un CDD.

Une psychologue CDD 0,50 pour surcroit de travail de Septembre 2023 à 2024.

L'organigramme n'est pas tout à fait fixé du fait de charges de locaux à venir. (Départ du siège SMS + MDA et récupération des locaux)

Rebasage CAMSP

Psychomotricité : + 0,60

Assistante Sociale : + 0,10

Educatrice de Jeunes enfants : + 0,20

Médecin antenne de Briançon : + 0,05

Chef de service : + 0,10

Rebasage PCO

Médecin : + 0,05

EJE : + 0,80

AS : + 0,20

Coordinatrice : + 0,10
Secretariat : + 0,10
Comptabilité : + 0,05

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)



Créé en 1971, le Centre Médico-Psycho-Pédagogique des Hautes Alpes reçoit en consultation des enfants et des adolescents de 4 à 18 ans, pour établir un diagnostic et, si besoin est, un traitement ambulatoire. Il s'y pratique un travail de prévention, des thérapies et des rééducations visant à aider à résoudre des difficultés d'adaptation liées à des troubles psychoaffectifs, cognitifs ou neuropsychologiques. Il dispose de lieux d'accueil à Gap, Briançon, Embrun et Laragne.

Nous avons eu notre Évaluation externe en Octobre 2023, après un travail en interne impliquant tous les salariés et nous avons validés les 18 critères impératifs. Des axes de progrès sont à travailler, ce qui est en cours autant en équipe qu'avec l'Association.

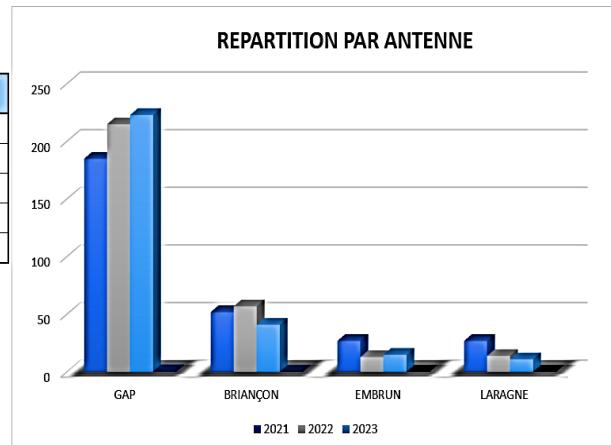
Le 20 Décembre 2023, nous apprenons une bonne nouvelle : le rebasage du service avec une enveloppe de 100 000 € qui nous va nous permettre d'augmenter notre organigramme pour une meilleure qualité d'accompagnement des enfants et des familles.

Le public accueilli

La file active au 31/12/2023 est de **290** enfants :

- **223** enfants sur GAP
- **41** enfants sur BRIANCON
- **15** enfants sur EMBRUN
- **11** enfants sur LARAGNE

Répartition par antenne	2021	2022	2023	Ratio
GAP	185	215	223	64%
BRIANCON	52	57	41	18%
EMBRUN	27	13	15	9%
LARAGNE	27	14	11	9%
Total	291	299	290	100%



En 2023, nous avons reçu 101 demandes d'inscription ; notre liste d'attente est à 13 mois pour la rencontre avec le médecin. Le premier rendez-vous va déclencher les bilans, puis la synthèse de diagnostic et ensuite fonction des besoins les soins individuels ou en groupe.

Nous pouvons remarquer une diminution de la prise en charge sur les antennes. Nous avons moins de demandes sur l'antenne de Laragne, seulement deux dossiers d'inscriptions en 2023, et 11 enfants suivis 2023 (22 en 2022). Sur l'antenne d'Embrun, 7 demandes en 2023 et 15 enfants suivis.

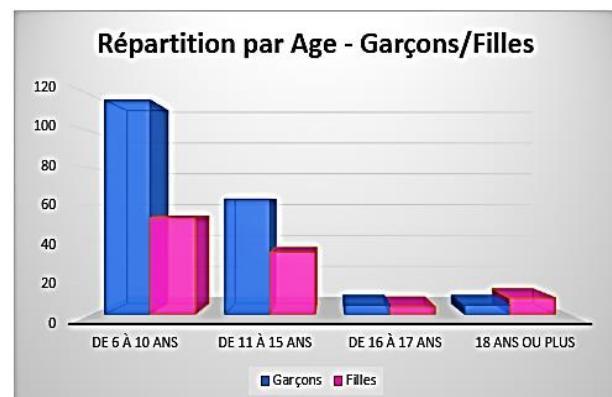
De plus en plus de familles sont en difficulté et nous avons des familles immigrées pour qui la compréhension de notre service est difficile. L'arrivée d'une assistante sociale facilitera l'accompagnement dans les démarches administratives, et la compréhension des besoins pour le jeune adressé.

Le rebasage va permettre l'amélioration de la qualité des prises en charge et nous espérons une diminution de notre liste d'attente.

Répartition par âge des usagers en soins entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023

La majorité des enfants sont des garçons. La moyenne d'âge des enfants accueillis au CMPP est de 10 ans.

Age	Garçons	Filles	Total	Ratio F/A
De 6 à 10 ans	117	53	170	59%
De 11 à 15 ans	63	34	97	33%
De 16 à 17 ans	5	4	9	3%
18 ans ou plus	5	9	14	5%
Total	190	100	290	100%



Les enfants sont majoritairement orientés vers le CMPP par les établissements scolaires, les services sociaux ou médico-sociaux tels que la PMI ou le CAMSP, sanitaire ou le secteur libéral.

Quant aux motifs de demande, ils restent principalement liés aux difficultés scolaires et aux troubles du comportement et psychoaffectif.

Mise en œuvre des projets, partenariat et activités

Dans notre fonctionnement, la mise en place d'un temps de concertation d'une heure sur le mardi en début d'après-midi permet un partage des informations et une écoute plus régulière qui satisfait toute l'équipe. Une réunion est également organisée tous les lundis entre la directrice administrative, le directeur médical et la cheffe de service. Cette réunion est l'occasion d'échanger sur les éléments du service et de prévoir les nouveaux RDV pour les admissions CMPP en fonction des places disponibles.

Le nombre d'enfants augmente chaque année, la charge administrative est importante et nous manquons de temps de réflexion et de synthèse.

En Janvier 2023, nous avons encore eu beaucoup d'absentéisme en raison de l'épidémie COVID. Les épidémies (grippe, gastro) entraînent aussi un absentéisme important. Nous avons eu une journée de grève taxis, et au CMPP beaucoup d'enfants sont accompagnés par les transports.

Depuis septembre 2023, nous avons mis en place une synthèse avec les parents par mois, ce projet débute avec l'idée de pouvoir s'étendre à un maximum de familles. Ce travail se fait depuis plusieurs années sur l'antenne de Briançon avec satisfaction des professionnels et des familles.

La demande pour des bilans du spectre de l'autisme est en augmentation, et toujours une demande pour les enfants suivis au Corto Maltese.

Le suivi pour ces enfants : nous avons 4 groupes Habiletés Sociales complets. Les entretiens familles TSA sont complets et l'équipe propose une réunion groupe-paroles Parents toutes les 6 semaines.

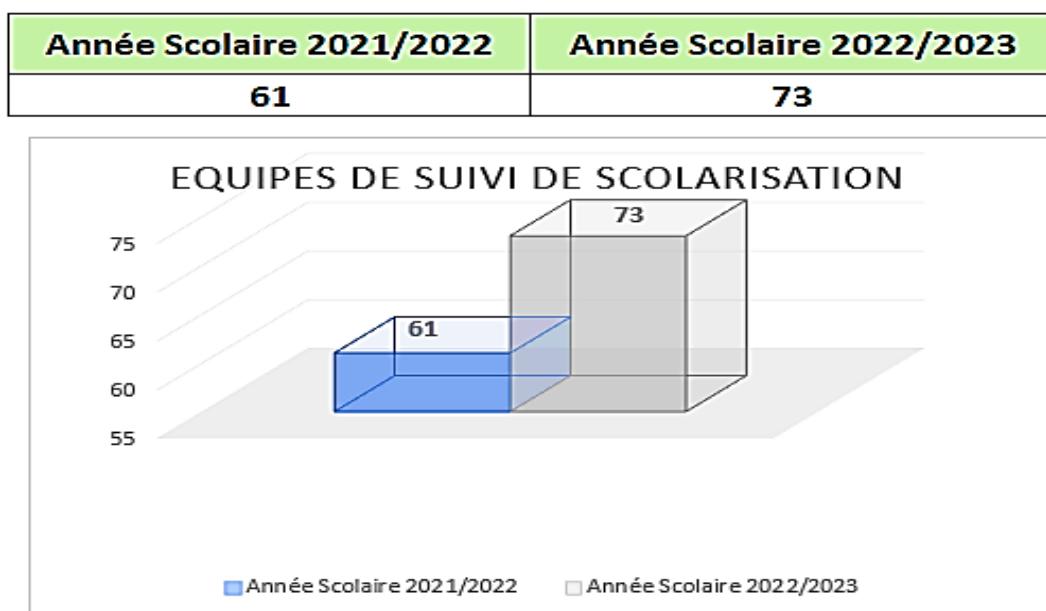
Une recrudescence des demandes d'intervention dans les classes pour présenter le TSA (pour expliquer aux enfants qui ne comprennent pas les comportements de l'enfant TSA et pour expliquer à l'équipe pédagogique qui manque grandement de connaissance dans ce domaine). Ces demandes sont à l'initiative de l'école, de l'enfant auprès de son thérapeute ou de la famille. Nous avons répondu à la demande de l'équipe pédagogique du Collège Saint Joseph qui a été formée en novembre.

Nous sommes toujours demandés pour la formation des AESH, et cette année nous avons été sollicités pour un temps d'échange et de formation pour les psychologues scolaires du premier et second degrés.

Les journées des CMPP ont eu lieu en novembre 2023 à Toulouse et trois salariés, dont les directions y ont assisté.

Equipes de Suivi de Scolarisation

Notre participation aux équipes de suivi de scolarisation augmente.



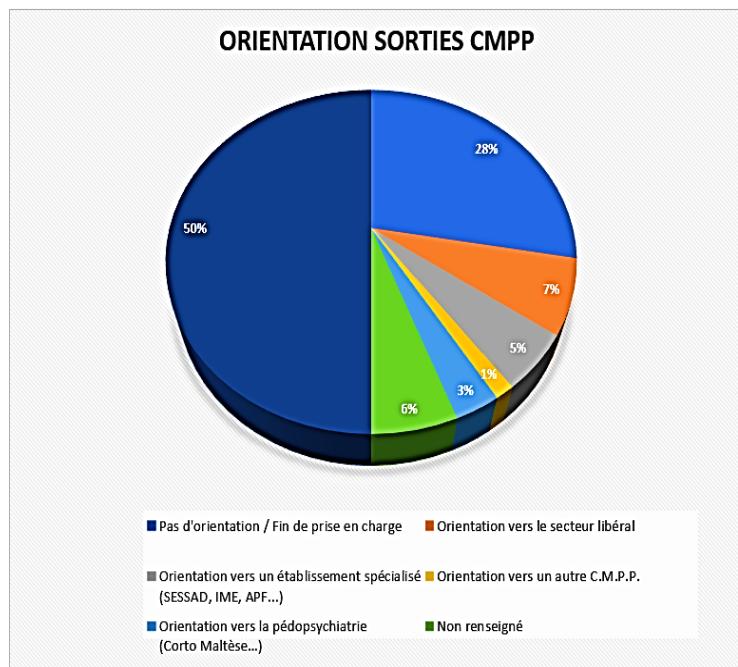
Le partenariat :

- EN : Formation des AESH sur le TSA par deux thérapeutes ; présentation du trouble TSA dans la classe de l'élève à la demande de l'élève.
- EN : rencontre annuelle début juillet avec les enseignants référents et les psychologues
- Partenariat avec équipe EMASCO.
- MDA : Participation aux EPE
- Centre jean Cluzel : rencontre annuelle, et fonction des besoins.
- Service de pédopsy : rencontre annuelle, convention en cours pour un meilleur suivi des enfants en commun ou en orientation.
- CVS les lavandes : rencontre annuelle pour étude des dossiers avec accord des parents
- MDA (Maison des Adolescents) : Des inscription aux CMPP sont faites sur demande de la MDA pour des diagnostics différentiels TSA et des bilans neuropsychologiques sont faits en convention.
- Réunion annuelle avec le médecin de la Protection de l'Enfance

Fin de prise en charge et orientation des enfant à la sortie du CMPP

À la sortie du CMPP, près d'un quart des enfants sont orientés vers un établissement ou service médico-social, 14 % des enfants sont suivis en libéral, 6 % en pédopsychiatrie. Enfin, pour 56 % d'entre eux, il n'y a pas d'autre prise en charge à la sortie du CMPP.

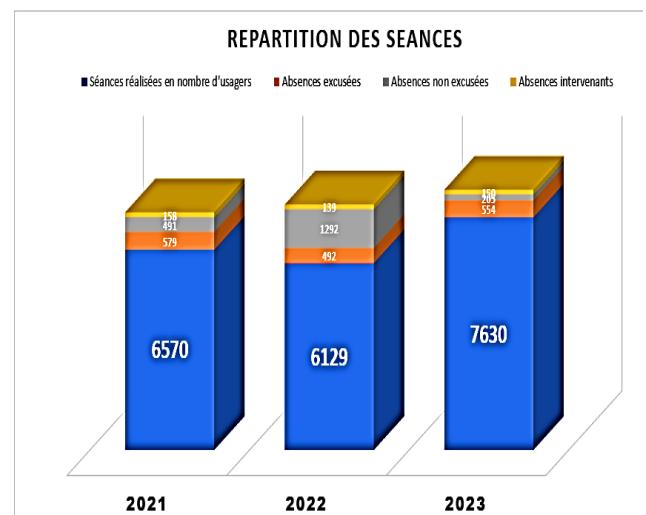
Orientation	Nombre	Ratio
Pas d'orientation / Fin de prise en charge	64	56%
Orientation vers le secteur libéral	16	14%
Orientation vers un établissement spécialisé (SESSAD, IME, APF...)	12	10%
Orientation vers un autre C.M.P.P.	3	3%
Orientation vers la pédopsychiatrie (Corto Maltese...)	7	6%
Non renseigné	13	11%
Total	115	100%



Le bilan d'activités 2023 en chiffres

CMPP	2021	2022	2023
Nombre de séances réalisées	7 798	7 913	8 539

Séances réalisées avec les usagers (enfants)	2021	2022	2023
Séances réalisées en nombre d'usagers	6570	6129	7630
Absences excusées	579	492	554
Absences non excusées	491	1292	205
Absences intervenants	158	139	150
Total général des séances prévues (Séances réalisées en nombre d'usagers + toutes les absences)	7798	7913	8539



L'évolution de l'organigramme

Le psychopédagogue en poste depuis 27 ans à temps plein a fait valoir ses droits à la retraite. Son poste a été pourvu dès la rentrée à 80 % avec accord de la salariée et de la direction, pour une reprise à 100 % à la rentrée 2024.

Le rebasage va nous permettre en 2024 de réévaluer notre organigramme et de le compléter en compétences sociales et éducatives.

Le centre Jean Cluzel de Savines-le-Lac



Les établissements et services du centre Cluzel sont sous la responsabilité de **Claire REVEL, directrice**.

Créé en 1965 grâce aux dons d'une famille Savinoise dont il porte le nom, le centre Cluzel s'est restructuré et diversifié depuis 1991. Accueillant au départ de jeunes enfants déficients intellectuels, il a ensuite ouvert une section professionnelle.

Puis le centre s'est restructuré au gré de l'évolution du secteur médico-social. Il compte aujourd'hui :

- **Un institut médico-éducatif (IME) et un SESSAD**, qui fonctionnent en dispositif depuis la rentrée de septembre 2021. Au SESSAD est rattachée l'unité d'enseignement en maternelle pour enfants autistes (**UEMA**), basée à l'école Fontreyne de Gap.
- **Un dispositif ITEP**, offrant les différentes modalités d'accompagnement (domicile ou lieu de scolarisation, semi-internat, internat de semaine ou séquentiel) selon les besoins des jeunes.
En avril 2022 obtention d'un arrêté de l'ARS pour finaliser la mise en œuvre en dispositif au travers un numéro finess unique définissant la capacité comme suit :
 - Accueil de nuit (hébergement permanent) : 14 places
 - Accueil de jour : 2 places
 - PMO (Prestations en Milieu Ordinaire) : 14 places
- **Une UEEA** (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme), dont l'ouverture a eu lieu le 18 septembre 2023, est installée au sein de l'école élémentaire Fontreyne à Gap. Cette UEEA (10 places) a accueilli pour cette année 8 enfants avec une montée progressive pour la rentrée 2024.

Le projet d'établissement a été réactualisé en 2021. Notre projet concerne l'ensemble du Centre Jean Cluzel dont le Dame qui dispose de 57 places réparties en 3 unités de vie, pour des jeunes âgés de 6 à 20 ans et pour lequel nous sommes dans l'attente de la réception d'un arrêté en dispositif.

Il pose le cadre de référence de chacun de nos établissements autour de 5 axes essentiels :

Le dispositif

Afin de personnaliser les projets des jeunes, de fluidifier et d'éviter les ruptures de parcours, nous voulons dépasser les notions d'établissement et de service en construisant des projets institutionnels permettant d'adapter régulièrement les projets des jeunes.

L'interdisciplinarité

Le processus handicapant, dans lequel se retrouve les jeunes nécessite « la mise en œuvre de moyens éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques conjugués pour restaurer leurs compétences et potentialités, favoriser le développement de leur personnalité et rétablir leur lien avec l'environnement et leur participation sociale.

L'inclusion

L'inclusion est un effort démocratique pour que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la société, selon un principe d'égalité de droit.

Nous pensons que notre rôle en tant qu'institution est d'accompagner cette démarche dans tous les domaines, afin de permettre à chacun, peu importe ses besoins particuliers, d'avoir accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs, à l'emploi, à l'habitat, aux soins, à la vie affective...

La parentalité

Nous savons que la situation de handicap peut provoquer le découragement et être source de souffrances et de questionnement pour les parents. C'est pourquoi, le soutien proposé au sein de nos établissements aura pour but de consolider ces parents en leur permettant d'exercer pleinement leur rôle. Offrir aux parents la possibilité d'exercer leurs droits au sein de nos institutions est constitutif des fondements de notre projet institutionnel.

L'autodétermination

L'autodétermination a été définie par Wehmeyer et Sands en 1996 comme la capacité à agir et à gouverner sa vie, à choisir et à prendre des décisions libres d'influences et d'interférences externes exagérées. On parle d'un besoin psychologique de se sentir à l'origine de son comportement, attitude qui favorise l'épanouissement de la personne.

L'année 2023 a permis la tenue de 3 CVS avec une représentativité importante des usagers et de leurs familles.

Les faits marquants en 2023

L'année 2023 a d'une part été marquée par un travail d'appropriation du référentiel qualité de la HAS afin de réaliser l'évaluation interne et d'être opérationnel pour l'évaluation externe, d'autre part par l'aboutissement de notre réponse à l'AMI portant sur la création d'une UEEA. En effet le travail sur le second semestre s'est focalisé sur le recrutement et la création d'une équipe ESMS et EN en concertation avec l'IEN ASH, un travail avec la mairie pour organiser les locaux au sein de l'école, la mise en œuvre de la formation pour la nouvelle équipe en termes d'outils et de connaissances spécifiques au public TSA en lien avec les recommandations de bonnes pratiques.

Autre fait marquant de cette année, les **évaluations externes** qui se sont déroulées du 14 au 16 novembre 2023.

Résultat : appréciation générale

L'IME accueille des enfants de 6 à 20 ans en internat modulé ou de semaine, en accueil de jour, en temps partagé avec les dispositifs ULIS, avec une section préprofessionnelle à partir de 14 ans. Sa mission est d'assurer une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux jeunes accueillis. L'équipe interdisciplinaire de l'établissement met en œuvre un accompagnement global tendant à favoriser l'inclusion dans les différents domaines de la vie, de la formation générale et professionnelle. La situation géographique de l'IME lui octroie une position majeure sur le territoire. Il s'inscrit dans un réseau territorial. Le DITEP répond aux besoins d'accompagnement avec ou sans accueil de nuit d'enfants, d'adolescents ou de jeunes majeurs présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, et/ou des troubles du spectre de l'autisme. L'accompagnement des familles est essentiel pour une collaboration constructive dans le parcours du jeune au niveau de la vie quotidienne, des apprentissages pluriels et de la scolarité. Au cours

de l'évaluation, nous avons pu constater et observer les pratiques des professionnels aux cotés des jeunes, avec comme axes prioritaires la bientraitance, l'inclusion (axe central porté par l'association), l'autodétermination et la bienveillance auprès des parents. L'évaluation montre la prise en compte de ces axes directifs par la direction et les professionnels, ce qui constitue le socle des pratiques et la maturité de l'établissement sur ce sujet. La dynamique d'amélioration continue de la qualité porte sur la continuité de tracer ; de mettre en action les pratiques professionnelles ; de piloter des stratégies de bientraitance, d'inclusion, d'autodétermination, de la politique des ressources humaines, de la qualité et de la gestion des risques. Une prise de distance est essentielle, pour mettre en œuvre et dynamiser la démarche qualité. L'IME a construit des outils et des procédures visant à engager pleinement sa démarche qualité. Pour l'inscrire dans la durée, une vision globale doit être établie à l'aide des axes stratégiques portés par la direction générale de l'association et au sein de l'établissement dans l'inscription d'un processus et d'outils auprès des professionnels. Il est nécessaire de prendre en considération, dans le cadre de l'évaluation, que le siège et les fonctions supports de l'association ont été instaurés à partir de 2019, avec un étoffement progressif de l'équipe. Par ailleurs, La pandémie COVID19 a impacté le déploiement du projet associatif, tant au niveau des fonctions supports, que des Etablissements et services. De plus en 2022, l'association a fait le choix d'acquérir un nouvel outil du dossier unique pour l'ensemble des services et des établissements. La direction et les professionnels ont rencontré des difficultés quant à la compréhension et l'intégration du nouveau référentiel d'évaluation et de ses exigences, ce qui a eu quelque peu d'impact sur la transmission d'éléments de preuves.

Les plans d'actions proposées sont les suivants :

- Accompagnement à la santé
- Droit de la personne accompagnée
- Co-construction et personnalisation du PPA
- Continuité et fluidité des parcours
- Bientraitance et éthique
- Pouvoir d'agir/Accompagnement à l'autonomie
- Politique ressources humaines
- Démarche qualité et gestion des risques

L'institut médico-éducatif (IME)

L'année 2023 a été marquée, d'une part, comme évoqué précédemment, par la création d'une UEEA avec un travail de partenariat important avec l'EN notamment pour constituer l'équipe mais également avec la MDPH pour prioriser les admissions. D'autre part, par l'obtention du Label 2024 et une inscription forte pour développer des projets autour du sport. Nous avons également obtenu le label ESMS/ Club qui a permis de confirmer notre partenariat avec le club de judo d'embrun, enfin nous nous sommes affiliés à l'UNSS afin de favoriser l'inclusion par le sport des jeunes accueillis.

Le DAME Jean Cluzel dispose de 57 places réparties en 3 unités de vie, pour des jeunes âgés de 6 à 20 ans.

Il est ouvert 212 jours par an et assure une prise en charge aux jeunes, modulable de 197 jours à 212 jours.

Le public accueilli

Durant l'année 2023, nous avons accompagné 60 jeunes.

Les jeunes admis en 2023

19 enfants ont été admis.

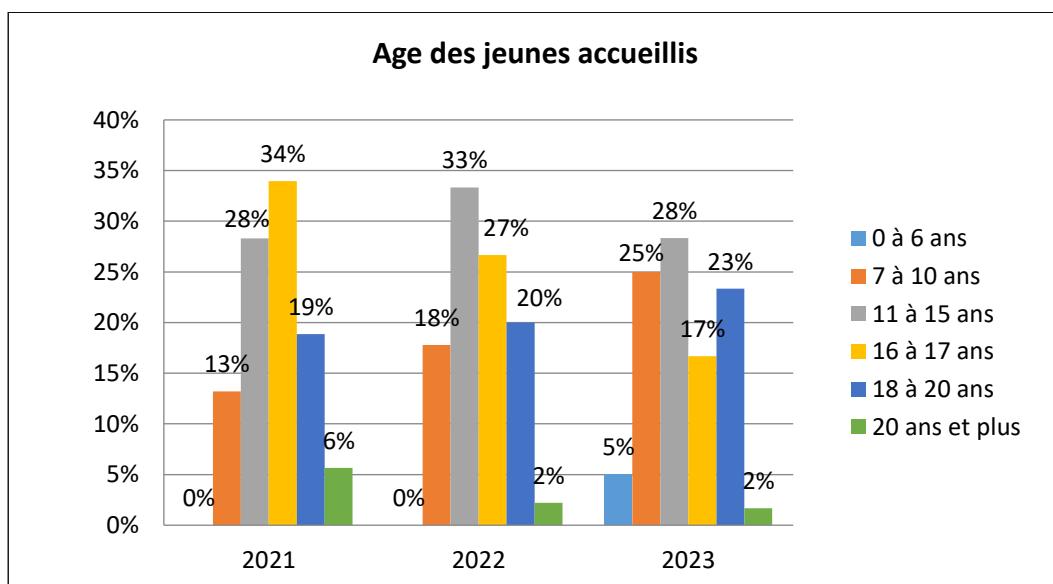
8 enfants en première intention sur l'UEEA, 3 enfants bénéficiaient du dispositif d'instruction en famille suite à un mauvais vécu de leur scolarité antérieure. 1 enfant sortait de l'UEMA, 2 étaient scolarisés dans le cadre d'un dispositif ULIS, 1 enfant était en scolarité partagée en lien avec l'IME de Briançon et a pu intégrer cette unité suite à la mise en œuvre d'une RAPT. Enfin le dernier avait été maintenu en maternelle.

Concernant les 11 enfants admis sur l'IME, la majorité bénéficiait du dispositif ULIS, certains avaient des aménagements et n'étaient scolarisés qu'à temps partiel. Parmi ces enfants 2 ont été accueillis suite à un Groupe Opérationnel de Synthèse.

L'ensemble des enfants avaient des prises en charge soit par le secteur de pédopsychiatrie, soit par le CMPP, ou encore dans le cadre de séances en libéral.

Les jeunes sortis en 2023

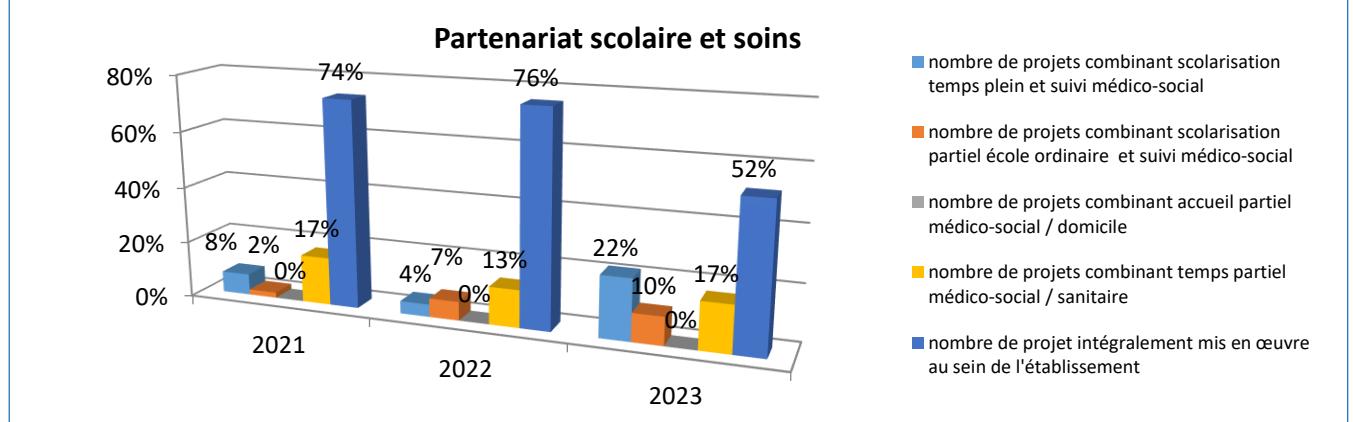
8 jeunes sont sortis du dispositif, 1 d'entre eux a été exclu suite à différents passages à l'acte et après avoir exprimé son souhait de ne plus bénéficier de notre accompagnement. 2 jeunes ont été admis en ESAT, 1 jeune au SAAJ, 1 jeune a été embauché en milieu ordinaire avec l'accompagnement de CAP Emploi, 1 jeune a obtenu son CAP et a mis fin à son accompagnement, un jeune suite à la reprise d'une scolarité est accompagné dans le cadre de la PMO, enfin un jeune a déménagé est a intégré un nouvel établissement.



Depuis 3 ans nous constatons une évolution de l'âge du public accueilli avec une augmentation significative des enfants âgés de 7 à 10 ans. Malgré la politique inclusive, le maintien dans le milieu ordinaire pour certains n'est pas envisageable et le soutien apporté par un accompagnement de type SESSAD n'est pas toujours suffisant. Cela explique également le besoin de renfort d'équipe que nous avons mis en place pour ce groupe car le plus souvent ces enfants nécessitent un accompagnement rapproché et très individualisé.

Le groupe des 16/20 reste majoritaire sur l'établissement puisqu'il représente 42% du public accueilli.

Mise en œuvre du projet de l'enfant



La majorité des jeunes voit encore son projet intégralement mis en œuvre au sein de l'établissement même si nous déployons de nombreuses activités à l'extérieur de l'établissement. Entre 2019 et 2023, le nombre de jeunes bénéficiant d'une scolarité en temps partagé entre l'école et l'IME a progressé et il devrait progresser encore dans les années à venir. L'ouverture de l'UEEA explique l'augmentation significative du nombre de projets combinant scolarisation temps plein et suivi médico-social. Cette orientation vers un soutien de l'inclusion passe par une implication importante et le développement de notre réseau partenarial.

Prises en charge des jeunes et accompagnement

L'**inclusion** pour les jeunes que nous accompagnons c'est aussi l'accès aux loisirs, à la culture, la construction d'un projet de vie, d'un projet professionnel qui passe par des stages en milieu ordinaire quand cela est envisageable. Notre réseau d'entreprise s'agrandit en fonction des souhaits des jeunes mais aussi grâce aux familles qui recherchent dans leur environnement des possibilités d'expériences.

L'interdisciplinarité, axe fondamental de l'intervention se concrétise par la mise en place d'ateliers permettant un accompagnement avec des approches différentes, mêlant le thérapeutique, le pédagogique, l'éducatif. La pathologie des enfants que nous accueillons, nécessite de développer ces visions croisées, qui se nourrissent et permettent ainsi un accompagnement où la dimension soin prend tout son sens.

Notre intervention vise également la socialisation, l'accès aux loisirs, aux sports, à la découverte du monde et à la culture et développons des sorties régulières à l'extérieur de l'établissement en utilisant les équipements locaux dans le cadre de conventions formalisées (piscine d'embrun, accès au lac de Serre Ponçon, stations de ski, patinoire, médiathèques, cinéma, musées et expositions de la région...).

Nous nous appuyons également sur des séjours éducatifs permettant de répondre aux besoins des enfants de vivre un moment d'expérience, de découverte dans un contexte convivial.

Le travail avec les familles

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre présentant le projet d'établissement, l'accueil des parents, le lien régulier que nous entretenons avec eux est fondamental pour l'accompagnement de leur enfant. L'année 2023 a permis la mise en œuvre de 6 événements collectifs autour d'ateliers parents/ enfants, de moments conviviaux de partage entre équipe – enfants – parents, de groupes de paroles et d'échanges entre parents.

Parallèlement à ces temps collectifs nous privilégions des rencontres individuelles pour :

- Présenter le projet personnalisé et échanger afin de co-construire les objectifs pour leur enfant
- Réaliser un point régulier avec les familles pour leur communiquer les points forts et les difficultés rencontrées de la semaine, de la période, en fonction de ce qui est convenu avec la famille
- Proposer un temps de guidance parentale
- Redonner des éléments de bilans
- Construire l'alliance thérapeutique

	2021	2022	2023
Nombre de RDV parents individuels tous métiers confondus	2 172	1 312	1 832
Nombre total de parents ayant eu au moins un RDV individuel	53	45	60

Le bilan d'activité 2023 en chiffres

	2021	2022	2023
Nombre d'enfants	53	45	60
Nombre de jours réalisés	6 323	5 958	6 337
Nombre de places	45	45	55

	2021	2022	2023
Nombre de jours attendus et contractualisés dans le CPOM	8 350	8 350	8 350

	2021	2022	2023
Taux de réalisation	76 %	71 %	76 %

Le **taux de réalisation** diminue depuis 3 ans et n'atteint pas les objectifs du CPOM. Cet élément s'explique d'une part :

- Par la mise en œuvre à titre expérimental de l'évolution de notre offre, à savoir une légère diminution des admissions en lien avec la réalité des demandes sur le département et une répercussion sur le SESSAD DI qui lui voit une augmentation significative de son activité.
- Une mise en œuvre du fonctionnement en dispositif qui permet une souplesse et une flexibilité de notre accompagnement avec notamment davantage de jeunes accueillis en temps partagés, de la modulation afin de permettre la mise en œuvre d'activités de loisirs au plus proche de leur domicile.

	2021	2022	2023
Taux de rotation	11 %	18 %	35 %

Le **taux de rotation** augmente régulièrement depuis plusieurs années et vient illustrer notre engagement autour d'un accompagnement vers une inclusion et une ouverture de l'établissement vers l'extérieur.

Il nous paraît important de relever que ce taux de rotation engendre un travail conséquent de l'ensemble des professionnels de l'établissement pour :

- Réaliser les admissions (2 à 3 rendez-vous) – rencontres partenariales
- Observer et évaluer les besoins des enfants arrivants (bilans/ évaluations...)
- Adapter les plannings de l'enfant tout au long de l'année en fonction de ses besoins
- Ajuster les transports en fonction des temps d'inclusion scolaire, l'accompagnement pour l'inclusion sociale (association sportive et culturelle)

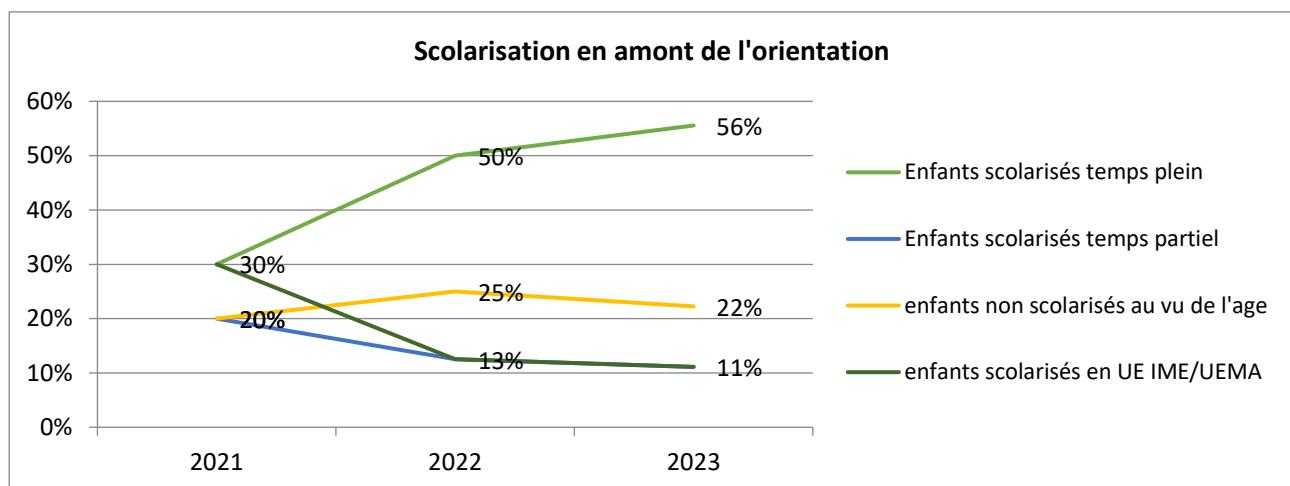
Le service d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD) et UEMA

Le bilan d'activité du SESSAD inclut également celui de l'Unité d'Enseignement en Maternelle pour Enfants autistes (UEMA) qui lui est rattachée.

Le public accueilli

Durant l'année 2023, nous avons accompagné 37 jeunes. 8 ont été admis et 10 sont sortis.

44 % des enfants admis le sont en première intention et 56 % à l'issue d'un parcours au sein de l'IME ou de l'UEMA. Concernant les enfants admis en 1^{ère} intention, 56 % bénéficiaient d'une scolarité à temps plein et 22 % n'étaient pas en âge d'être scolarisés. 100 % avaient un suivi de soin antérieur à leur admission soit par le CMPP/CAMSP, soit par l'IME ou l'UEMA, soit par le CMP.

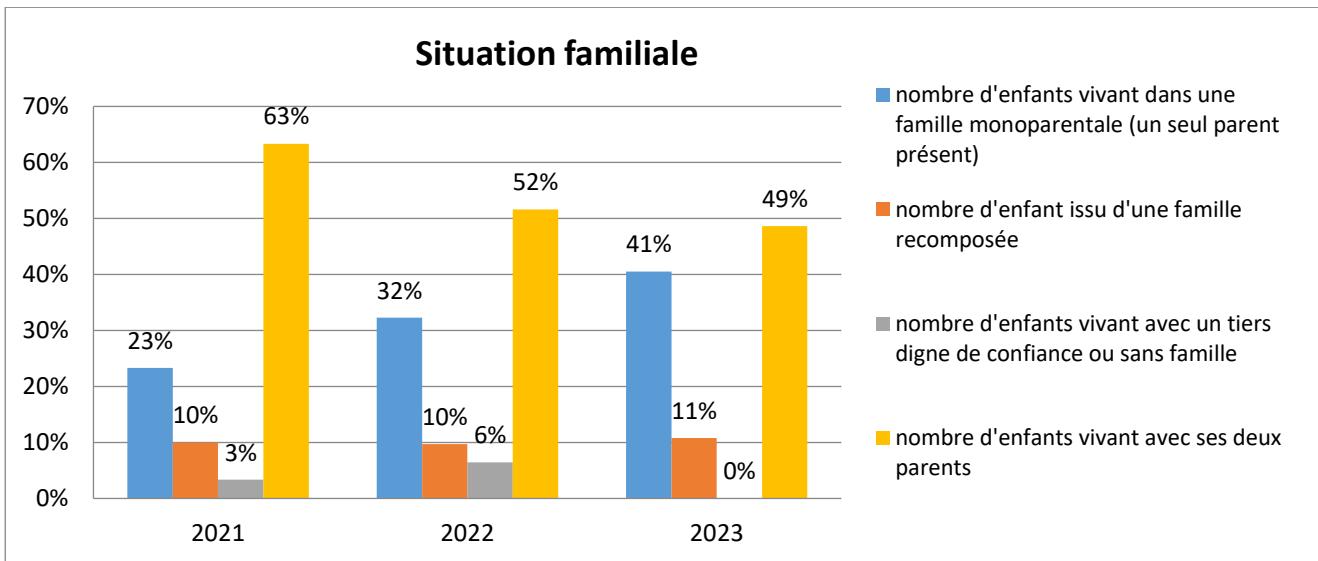


30 % des jeunes sont sortis pour intégrer un accompagnement par un ESMS dans le cadre d'une scolarisation partagée avec l'IME. 60 % sont scolarisés à temps plein soit en milieu ordinaire soit dans le cadre d'un dispositif ULIS.

La **majorité des jeunes accompagnés** a entre 3 et 10 ans, nous constatons une évolution des jeunes lycéens ou dans le cadre d'un CFA. Leur niveau scolaire reste stable avec une représentation importante du cycle 1 et du début du cycle 2, notamment en lien avec l'UEMA et l'âge des jeunes accompagnés.

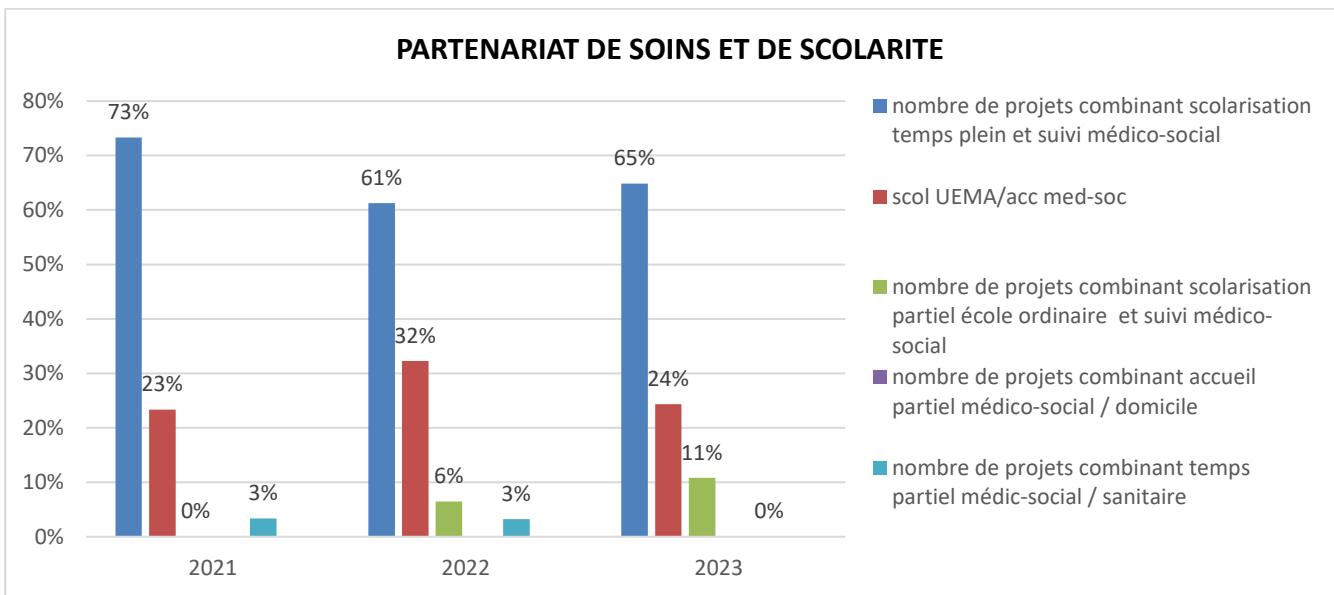
Les déficiences et pathologies des enfants sont bien en correspondance avec celles de notre agrément. Toutefois nous pouvons constater une nette augmentation des jeunes atteints de TSA depuis 2020. Cet élément peut s'expliquer d'une part par la reconnaissance des partenaires et des familles de notre expertise dans ce domaine, d'autre part par le partenariat que nous développons en interne de l'association avec le CAMSP/CMPP. L'extension de notre SESSAD sur des places TSA à compter du 1^{er} novembre vient confirmer notre capacité à pouvoir accompagner cette pathologie. Nous constatons en lien avec l'accueil des jeunes TSA l'augmentation des troubles du comportement et de la communication en termes de déficience associée. Plus globalement l'ensemble des enfants souffrent de troubles associés. Cet élément nous conduit à développer un travail de partenariat, en particulier avec le service de pédopsychiatrie afin de pouvoir construire une réponse adaptée aux besoins du jeune. N

Nous constatons une diminution du nombre d'enfants accompagnés qui bénéficient parallèlement à notre prise en charge d'une mesure de protection de l'enfance. (en 2022, 15 % - en 2023, 8 %).

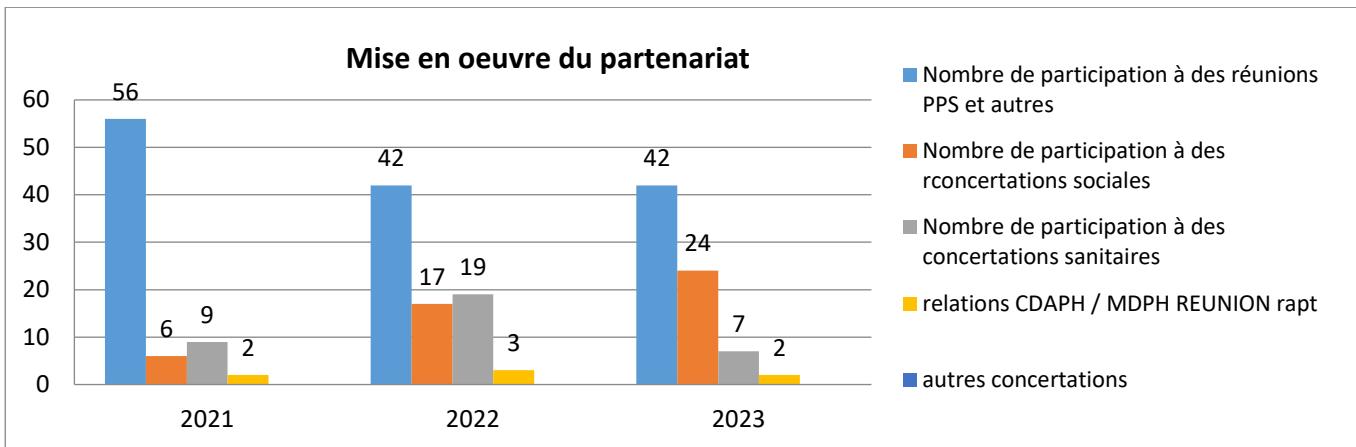


La majorité des enfants vit avec ses 2 parents, même si nous percevons une augmentation importante depuis 3 ans de la représentation des familles monoparentales. Dans 41 % des cas, seule la mère est en lien régulier avec notre service et dans 46 % des cas, les 2 parents sont en lien régulier avec nous. Ce dernier chiffre est en nette diminution cette année puisqu'en 2021, nous avions un lien régulier dans 70 % des cas avec les 2 parents.

Mise en œuvre du projet de l'enfant



La majorité des jeunes bénéficient d'une scolarité à temps plein, ce qui correspond à l'accompagnement proposé dans le cadre d'une modalité SESSAD. Nous constatons une évolution des jeunes en temps partagé mais pour lesquels nous maintenons un accompagnement SESSAD.



Notre travail de soutien de l'inclusion passe par une implication importante et le développement de notre réseau partenarial. L'augmentation significative de notre participation aux concertations sociales s'explique, comme nous l'avons mentionné par l'accompagnement de jeunes accueillis bénéficiant parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance.

Le travail avec les familles

Comme pour le DITEP ou l'IME, **le travail avec les parents constitue un axe majeur** du projet d'établissement. L'accueil des parents, le lien régulier que nous entretenons avec eux est fondamental pour l'accompagnement de leur enfant. L'année 2023 a permis la mise en œuvre de 6 événements collectifs autour d'ateliers parents/ enfants, de moments conviviaux de partage entre équipe – enfants – parents, de groupes de paroles et d'échanges entre parents.

Parallèlement à ces temps collectifs nous privilégions des rencontres individuelles pour :

- Présenter le projet personnalisé et échanger afin de co-construire les objectifs pour leur enfant
- Réaliser un point régulier avec les familles pour leur communiquer les points forts et les difficultés rencontrées de la semaine, de la période, en fonction de ce qui est convenu avec la famille
- Proposer un temps de guidance parentale
- Redonner des éléments de bilans
- Construire l'alliance thérapeutique

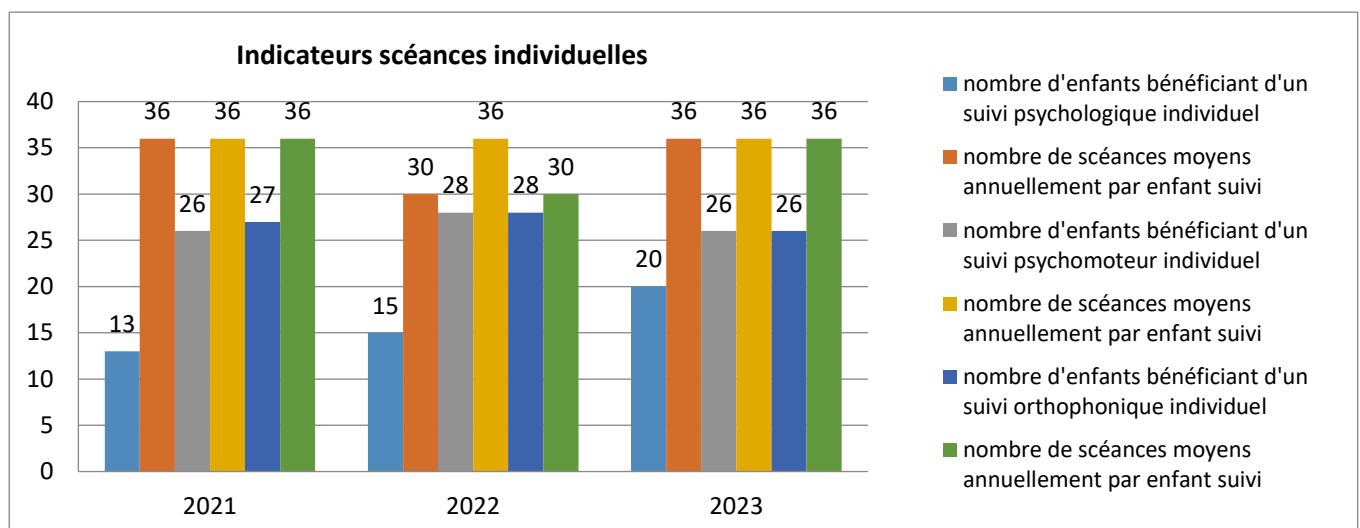
	2021	2022	2023
Nombre de RDV parents individuels	813	839	978
Nombre de parents ayant eu au moins un RDV individuel	30	31	37

Cela représente en moyenne 25 entretiens par famille sur l'année.

Outre l'accompagnement interdisciplinaire, avec des approches différentes mêlant le thérapeutique, l'éducatif et le pédagogique, **notre intervention vise également la socialisation, l'accès aux loisirs, aux sports, à la découverte du monde et à la culture**. Nous avons réussi à organiser durant cette année 2023, des sorties régulières à l'extérieur de l'établissement en utilisant les équipements locaux dans le cadre de conventions formalisées (piscine d'embrun, accès au lac de Serre Ponçon, stations de ski, patinoire, médiathèques, cinéma, musées et expositions de la région...). Nous nous appuyons aussi sur les périodes de petites vacances pour développer les sorties à l'extérieur et des temps de séjours éducatifs.

À cela s'ajoutent des **prises en charges thérapeutiques et rééducatives individuelles**, en fonction des besoins des enfants. Afin de répondre à leurs besoins, si nous n'avons pas la capacité en interne, nous développons parallèlement des prises en charge dans le cadre de conventions avec des professionnels libéraux.

Concernant les séances de psychomotricité ou d'orthophonie, elles sont mises en place essentiellement si les besoins ont été identifiés, et dans tous les cas suite à un temps de bilan.



Le bilan d'activité 2023 en chiffres

	2021	2022	2023
Nombre d'enfants	30	31	37
Nombre d'actes réalisés	2 072	2 976	3 298
Nombre de places	15	15	15
Taux de réalisation	97 %	148 %	164 %

Notre **taux de réalisation** est en augmentation depuis 2020 et dépasse les objectifs fixés dans le CPOM. Cet élément s'explique d'une part :

- Par la mise en œuvre à titre expérimental de l'évolution de notre offre, à savoir une légère diminution des admissions en IME en lien avec la réalité des demandes sur le département et une répercussion sur le SESSAD DI qui lui voit une augmentation significative de son activité.
- L'augmentation du nombre d'enfants accompagnés avec un fonctionnement en file active.
- Pour la première année depuis son ouverture l'UEMA a réalisé l'activité attendue.

	2021	2022	2023
Taux de rotation	67 %	53 %	53 %

Notre taux de rotation est très important. Il nous paraît important de relever que ce taux de rotation engendre un travail conséquent de l'ensemble des professionnels de l'établissement pour :

- Réaliser les admissions (2 à 3 rendez-vous) – rencontres partenariales
- Observer et évaluer les besoins des enfants arrivants (bilans/ évaluations...)
- Adapter les plannings de l'enfant tout au long de l'année en fonction de ses besoins
- Ajuster les transports en fonction des temps d'inclusion scolaire, l'accompagnement pour l'inclusion sociale (association sportive et culturelle)

Quant à la **durée moyenne de séjour**, elle est en augmentation depuis 3 ans et atteint à ce jour pratiquement 4 ans d'accompagnement.

L'évolution de l'organigramme

Au vu du nouvel agrément en date du 1^{er} novembre 2023, des recrutements sont envisagés et aboutiront en 2024. L'effectif prévu se compose comme suit :

1 éducateur à temps plein, 30 % de psychologue, psychomotricien et orthophoniste.

Le dispositif ITEP (thérapeutique, éducatif et pédagogique)

Un dispositif ITEP composé d'un :

- SESSAD TCC de 12 places
- ITEP internat et semi-internat de 16 places

Pour rappel, en avril 2022, obtention d'un arrêté de l'ARS pour finaliser la mise en œuvre en dispositif au travers un numéro finess unique définissant la capacité comme suit :

- Accueil de nuit (hébergement permanent) : 14 places
- Accueil de jour : 2 places
- PMO (prestations en milieu ordinaire) : 14 places

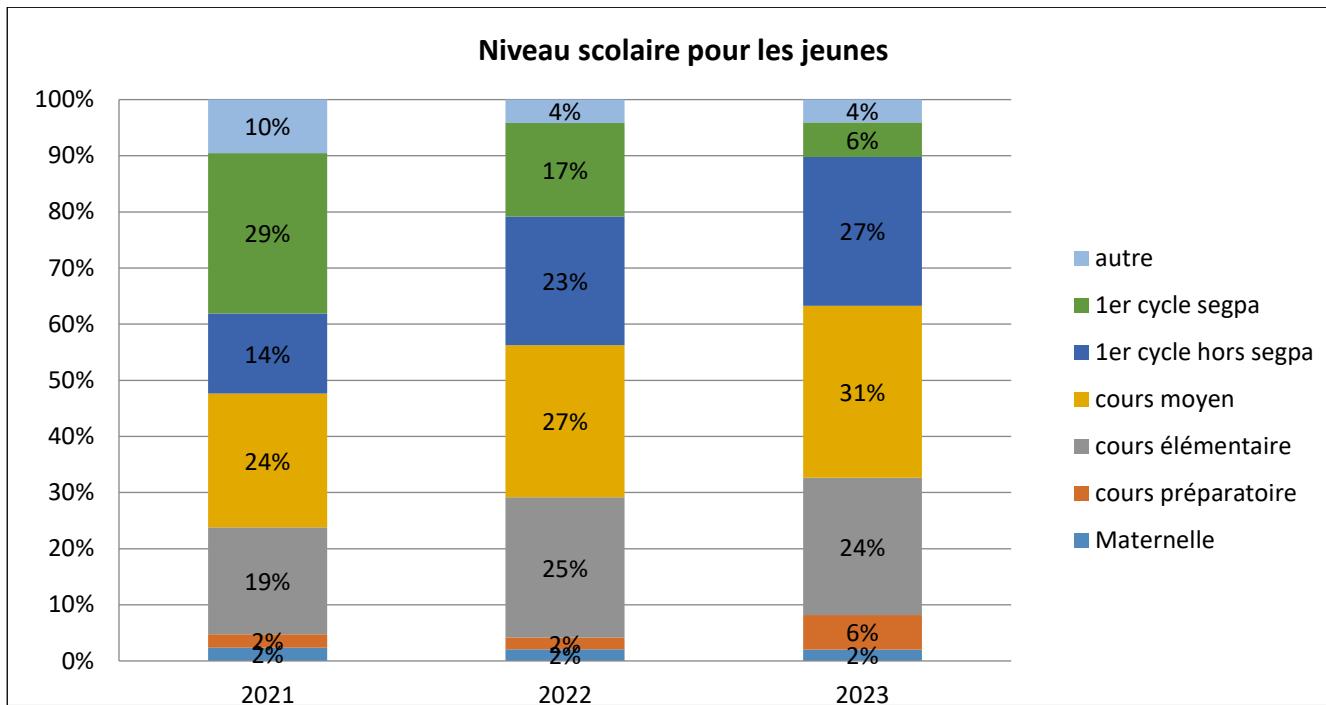
Le public accueilli

Durant l'année 2023, nous avons accompagné **49 jeunes** sur l'ensemble du dispositif.

Concernant les jeunes admis : 15 enfants ont été admis. La moitié d'entre eux l'ont été en première intention, l'autre moitié bénéficiait déjà d'un accompagnement par le secteur de pédopsychiatrie ou était en DITEP dans un autre département.

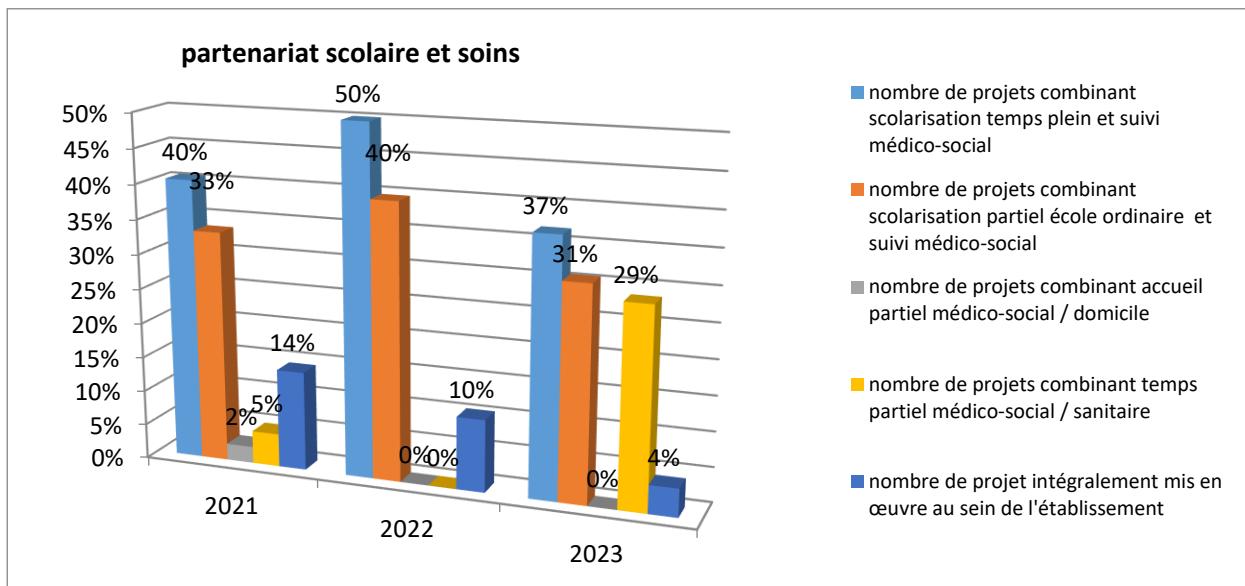
La moitié était scolarisée à temps plein, l'autre moitié bénéficiait d'aménagement et d'un temps partiel de scolarisation. 40 % ont parallèlement une mesure de protection de l'enfance.

Concernant les jeunes sortis du dispositif : 2 d'entre eux sont scolarisés à temps plein 3 ont intégré des dispositifs d'insertion et ne bénéficient d'aucun accompagnement spécifique, 5 ont intégré d'autres dispositifs soit du fait d'un déménagement, soit du fait d'une réorientation vers le dispositif IME.



Le niveau scolaire nous montre un léger décalage avec le niveau scolaire attendu pour la classe d'âge. Leur pathologie qui rend difficile leur entrée dans les apprentissages, même s'ils ne présentent pas de déficience, nécessitent des aménagements. Toutefois le taux d'inclusion de nos jeunes qui évoluent depuis plusieurs années semble permettre une réduction de cet écart. Sur l'année 2023, nous constatons la poursuite de la diminution des jeunes orientés en SEGPA.

Mise en œuvre du projet de l'enfant

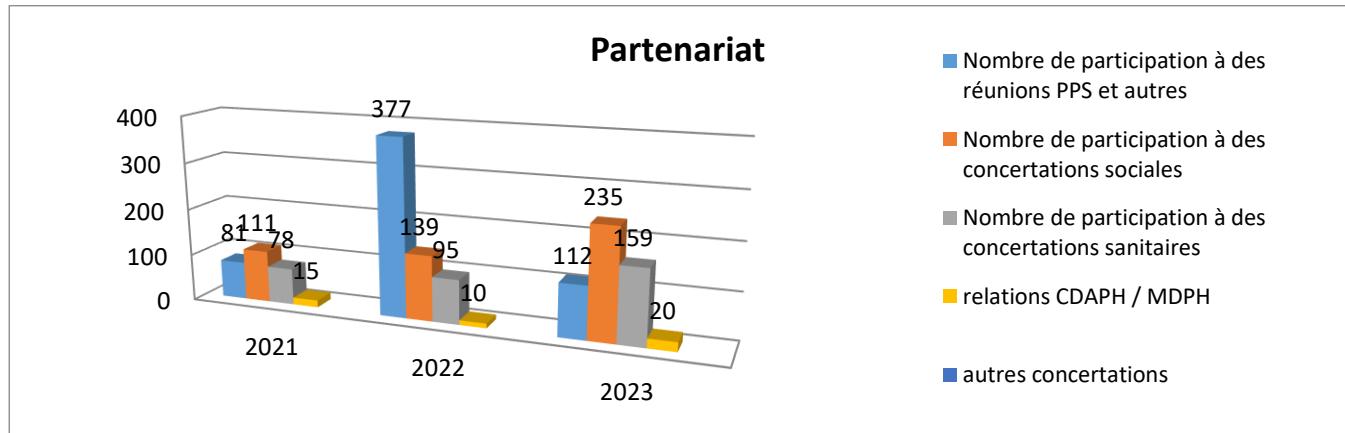


Au travers ce graphique, nous constatons la progression de l'inclusion scolaire sur les 3 dernières années. Aujourd'hui nous tentons de soutenir le maintien du jeune au sein de son école, même s'il bénéficie d'une orientation en DITEP et même si elle s'élève à 1h par jour.

L'année 2023 vient mettre en évidence la nécessité d'une complémentarité d'accompagnement entre notre établissement et la pédopsychiatrie. En effet certains jeunes bénéficient de prises en charge à hauteur d'1/2

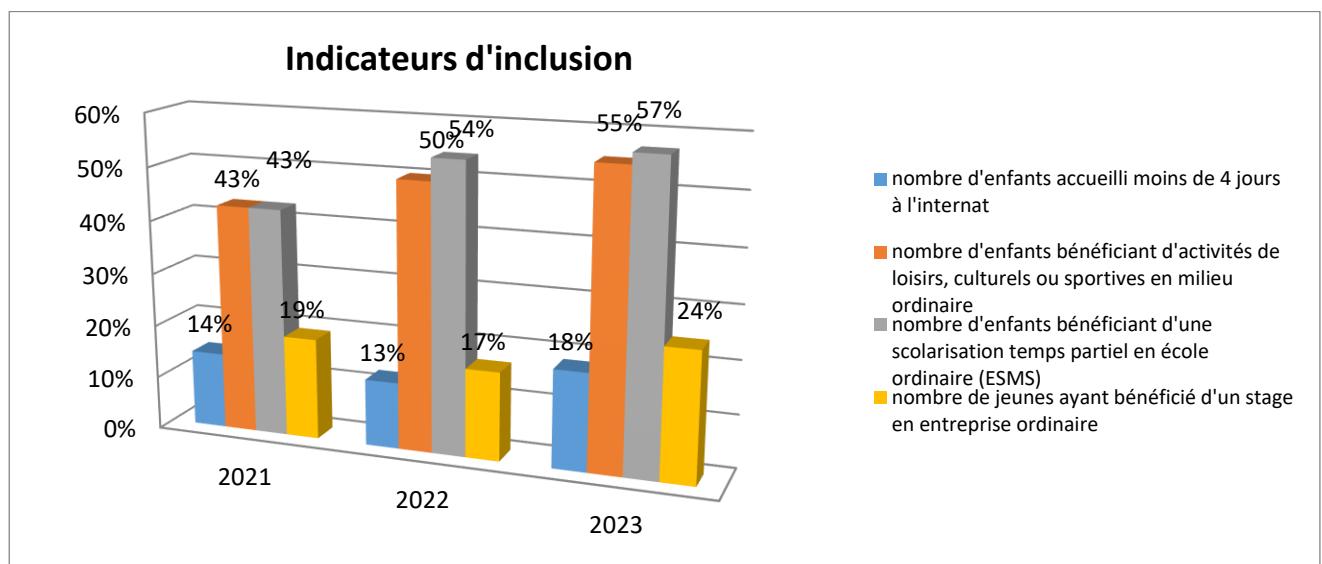
journée par semaine ou d'une prise en charge ponctuelle dans le cadre d'une consultation ou d'une hospitalisation.

Le partenariat



Ce graphique démontre notre volonté d'inscrire notre intervention dans un travail partenarial, nécessaire pour soutenir, développer les inclusions des jeunes que nous accueillons. En 2023, nous avons favorisé une participation importante à l'ensemble des réunions organisées.

L'inclusion scolaire



L'inclusion est un de nos axes prioritaires, elle se traduit par un travail d'accompagnement :

- Favorisant le maintien quand cela est possible au sein de l'école ou après un temps sur l'unité d'enseignement en interne,
- Facilitant la possibilité de revenir au sein d'une école ordinaire, le plus souvent dans un premier temps en prenant appui sur les classes externalisées puis de manière individuelle au sein de sa classe de référence.
- Favorisant l'inscription sociale dans le cadre d'une activité sportive, culturelle... menée par le tissu associatif de proximité
- Favorisant l'élaboration d'un projet professionnel, d'un projet de vie, en expérimentant au travers la mise en place de stages en entreprise

Le travail avec les familles

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre présentant le projet d'établissement, l'accueil des parents, le lien régulier que nous entretenons avec eux est fondamental pour l'accompagnement de leur enfant. L'année 2023 a permis la mise en œuvre de 6 événements collectifs autour d'ateliers parents/ enfants, de moments conviviaux de partage entre équipe – enfants – parents, de groupes de paroles et d'échanges entre parents.

Parallèlement à ces temps collectifs nous privilégions des rencontres individuelles pour :

- Présenter le projet personnalisé et échanger afin de co-construire les objectifs pour leur enfant
- Réaliser un point régulier avec les familles pour leur communiquer les points forts et les difficultés rencontrées de la semaine, de la période, en fonction de ce qui est convenu avec la famille
- Proposer un temps de guidance parentale
- Redonner des éléments de bilans
- Construire l'alliance thérapeutique

	2021	2022	2022
Nombre de RDV parents individuels tous métiers confondus (téléphoniques ou physiques)	1 670	1 576	1 353
Nombre total de parents ayant eu au moins un RDV individuel	42	48	49

Cela représente en moyenne 27 entretiens par famille dans l'année.

L'accompagnement des jeunes

L'interdisciplinarité, axe fondamental de l'intervention se concrétise par la mise en place d'ateliers permettant un accompagnement avec des approches différentes, mêlant le thérapeutique, le pédagogique, l'éducatif. La pathologie des enfants que nous accueillons, nécessite de développer ces visions croisées, qui se nourrissent et permettent ainsi un accompagnement où la dimension soin prend tout son sens.

Notre intervention vise également la socialisation, l'accès aux loisirs, aux sports, à la découverte du monde et à la culture et développons des sorties régulières à l'extérieur de l'établissement en utilisant les équipements locaux dans le cadre de conventions formalisées (piscine d'embrun, accès au lac de Serre Ponçon, stations de ski, patinoire, médiathèques, cinéma, musées et expositions de la région...).

Nous nous appuyons également sur des séjours éducatifs permettant de répondre aux besoins des enfants, de vivre un moment d'expérience, de découverte dans un contexte convivial.

Enfin à ces actions décrites, s'ajoutent des prises en charge thérapeutiques et rééducatives individuelles ou collectives, en fonction des besoins des enfants. Pour faire face à des difficultés de recrutement nous développons des prises en charge dans le cadre de conventions avec des professionnels libéraux. Concernant les séances de psychomotricité ou d'orthophonie, elles sont mises en place essentiellement si les besoins ont été identifiés, et dans tous les cas suite à un temps de bilan.

Le bilan d'activité 2023 en chiffres

	2021	2022	2023
Nombre de jours théoriques	2 754	2 754	2 754
Nombre d'actes théoriques	1 512	1 512	1 764
	2021	2022	2023
Taux de réalisation ADJ/Hébergement	119 %	109 %	109 %
Taux de réalisation PMO	86 %	96 %	100 %

Nos taux de réalisation sont en corrélation avec les objectifs du CPOM et s'expliquent par un accueil de plus de 7 jeunes environ sur l'année, afin de pallier aux besoins sur le territoire auquel s'ajoute notre inscription dans un fonctionnement en file active.

Taux de rotation :

	2021	2022	2023
Taux de rotation	36 %	53 %	50 %

Notre taux de rotation est important et vient illustrer notre engagement autour d'un accompagnement vers une inclusion et une ouverture de l'établissement vers l'extérieur.

Il nous paraît important de relever que ce taux de rotation engendre un travail conséquent de l'ensemble des professionnels de l'établissement pour :

- Réaliser les admissions (2 à 3 rendez-vous) – rencontres partenariales
- Observer et évaluer les besoins des enfants arrivants (bilans/ évaluations...)
- Adapter les plannings de l'enfant tout au long de l'année en fonction de ses besoins
- Ajuster les transports en fonction des temps d'inclusion scolaire, l'accompagnement pour l'inclusion sociale (association sportive et culturelle)

L'Équipe Mobile d'Appui à la scolarisation (EMAs)

Depuis 2019, Notre projet, en coopération avec l'APF a été retenu sur le département pour la mise en place d'une équipe mobile ressource, appui à la scolarisation des enfants en situation en handicap. En 2022, nous avons obtenu un financement pour le renforcement de cette équipe.

Nous constatons une montée en charge progressive depuis la mise en place de l'équipe mobile. 2022 a permis l'aboutissement par la signature des institutions concernées de la convention territoriale.

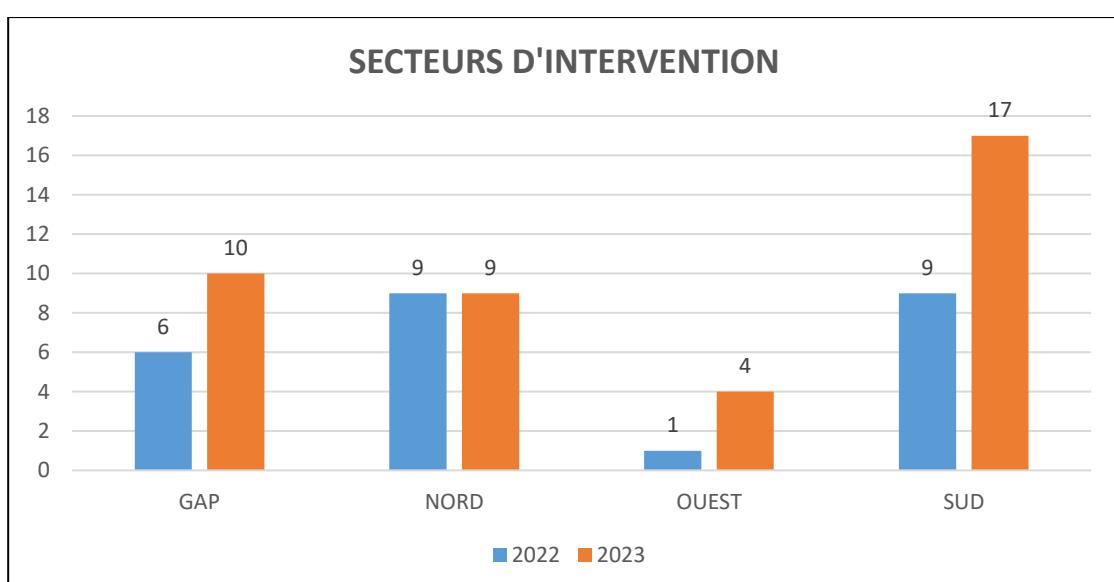
Concernant les 28 saisines traitées en 2023, 9 avaient été transmises en fin d'année 2022 et n'avaient pu être complétement finalisées sur l'année au regard des périodes de vacances scolaires.

Le nombre moyen d'intervention s'élève à 7 par saisine et entre bien dans le protocole qui prévoit une durée de notre action sur environ 5 mois avant de clôturer par un retour à l'équipe enseignante avec des préconisations.

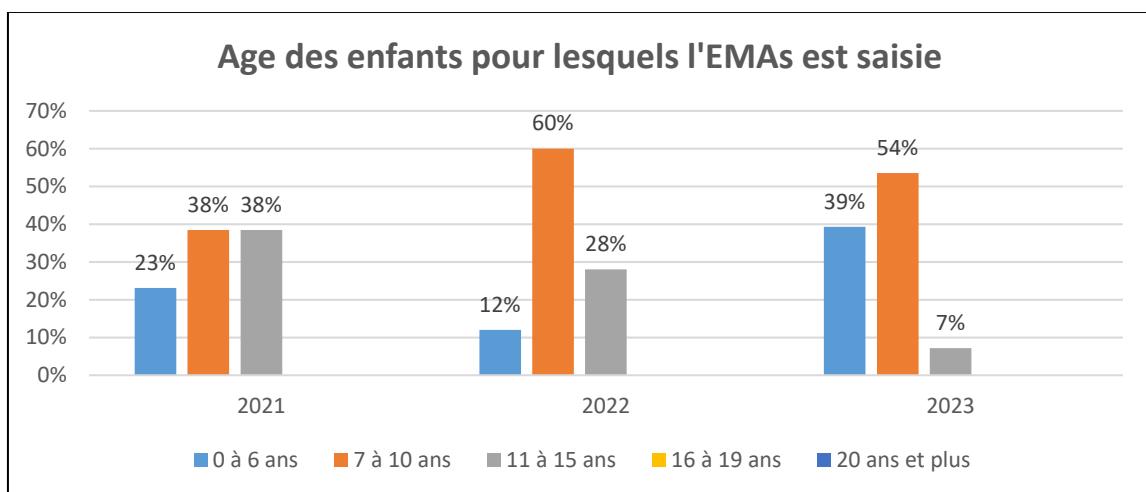
	2021	2022	2023
Nombre de saisines traitées annuellement	13	25	28
Durée moyenne de traitement des saisines en semaine (hors vacances scolaires)	16	16	16
Nombre d'interventions (téléphoniques, réunions partenaires, rencontres écoles, familles, participation ESS....)	100	180	195

Lieux d'intervention

Nos interventions ont lieu sur l'ensemble du département. L'année 2023 a permis une meilleure identification de l'EMasco par les écoles, en particulier sur le Nord et le Sud du département. Depuis septembre 2023, nous avons également été sollicités par de nombreuses écoles pour réaliser des sensibilisations sur la différence dans les classes tant d'élémentaires que du collège.



Age des enfants concernés par les saisines



Nos interventions concernent essentiellement les enfants d'âge de classes maternelle et primaire. Nous constatons sur l'année 2023, une évolution significative des saisines pour des enfants d'âge de classe maternelle. L'ensemble des saisines concernent essentiellement des enfants ayant des troubles du comportement. Ces profils sont les plus complexes à accompagner dans les classes par les enseignants et les AESH, sans étayage extérieur ou adaptations spécifiques.

Les prestations d'informations, de regards d'experts

Nous avons animé en collaboration avec l'Education Nationale des formations en faveur d'enseignants, d'AESH, d'équipes pédagogiques et inspecteurs de circonscriptions.

	2021	2022	2023
NOMBRE DE SAISINE	13	25	28
NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	2	4	5
NOMBRE D'ENSEIGNANTS/ psychologues/ CPE...	40	70	50
NOMBRE D'AESH		30	30
SENSIBILISATION DE CLASSES			34

Nous avons également participé à 4 EPE au sein de la MDA.

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) des Écrins à Embrun



Comme depuis sa création, la MAS des Écrins est sous la responsabilité d'**Ingrid HOUDE, sa directrice**.

Ouverte en 2011, et installée dans ses locaux actuels depuis 2014, la MAS a mis au cœur de son projet le concept de « lieu de vie ». On y travaille pour, avec et chez le résident, dont l'équipe s'emploie à favoriser l'autonomie dans tous les domaines, en privilégiant un accompagnement global.

Les faits marquants en 2023

La MAS des Ecrins a évolué en 2023 dans un contexte budgétaire contraint (cf. rapport budgétaire). Comme les années précédentes, nous avons recherché des stratégies d'économies budgétaires pour essayer d'être à l'équilibre, sans pour autant nuire ou appauvrir la qualité de l'accompagnement. Malheureusement, impacté par l'inflation, les augmentations de la masse salariale et autres qui se sont rajoutées au déficit structurel, nous n'avons pas pu y parvenir.

L'année 2023 a combiné les difficultés de recrutement, l'épuisement des professionnels, la perte de sens au travail et l'augmentation des besoins de prise en charge des résidents de plus en plus dépendants.

Malgré ce contexte difficile, nous tenons à saluer l'engagement des professionnels qui chacun à leur niveau méritent d'être reconnus et valorisés. En tant que maillons essentiels au bon fonctionnement, ils ont permis de garantir une réelle qualité d'accompagnement pour les personnes vulnérables que nous accompagnons.

Crise RH et conséquences sur le fonctionnement et l'accompagnement des résidents

La MAS des Écrins, a dû faire face encore cette année à une pénurie de personnel et des tensions au niveau des Ressources Humaines. Ce phénomène qui touche l'ensemble du secteur médico-social trouve certainement son origine dans la conjonction de trois facteurs : une perte d'attractivité des métiers de la relation humaine, l'impact d'une baisse du pouvoir d'achat des professionnels et les effets de la crise Covid.

Sur le terrain cela s'est traduit par un absentéisme, des difficultés de recrutement, des postes vacants, un recours important à l'intérim, des fonctionnements en mode dégradé ...

Face aux difficultés de recrutement et de pénurie de personnel, la direction, avec l'appui majeur de l'assistante RH, a monopolisé beaucoup d'énergie pour répondre aux besoins de remplacement en CDI ou en CDD ou en intérimaires. La coopérative d'intérim NACTIM avec qui nous travaillons ne trouve pas de candidat pour pallier les insuffisances de recrutement, ce qui nous a obligé à un redéploiement et une organisation RH interne.

Nous avons été contraints à de multiples aménagements du temps de travail, de fréquentes modifications de plannings, des reports de congés payés, des paiements d'heures supplémentaires pour porter les effectifs à la hauteur des besoins prioritaires.

Malgré tous ces efforts, ce manque de personnel a forcément pesé sur la charge des professionnels présents mais aussi entravé la bonne marche de l'établissement (retards sur des actions et des projets). Pour maintenir la continuité de l'activité, nous avons adapté notre organisation, et avons même dû nous résoudre à suspendre, pour un temps, l'accueil temporaire en annulant quelques séjours.

Les professionnels ont cependant toujours eu à cœur de maintenir la qualité de l'accompagnement et des soins en assurant l'essentiel auprès des résidents (soins médicaux et de nursing, assistance dans les actes essentiels de la vie quotidienne, hygiène des locaux...) mais ils ont aussi continué à apporter la vie dans l'institution, proposant des activités, des sorties, des fêtes et des animations au quotidien.

Autres faits marquants

En 2023, nous avons poursuivi nos actions :

- **Engagement de la MAS dans le cadre du développement durable des ESMS piloté par l'ARS PACA et le C2DS.**
- **Engagement en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation d'handicap ou de maladie et leur maintien dans l'emploi.**
- **Engagement dans la lutte contre les risques d'incendie**

Nouveaux investissements :

2 projets d'investissement importants ont pu se concrétiser.

- Achat d'occasion d'un véhicule de service
- Achat de tables de lit médicales à hauteur variable pour équiper l'ensemble des chambres

Evaluation externe :

L'évaluation a eu lieu fin octobre/début novembre 2023. Le déroulement de l'évaluation s'est bien passé et on a pu noter une bienveillance des évaluatrices durant ces 3 jours.

Dès connaissance du niveau non satisfaisant de certains critères impératifs, la priorité de la MAS a été de se mettre en conformité en proposant des mesures correctives et des plans d'action.

Le public accueilli

Depuis l'ouverture de la structure, nous notons chaque année une progression du vieillissement de la population accueillie.

La moyenne d'âge actuelle des personnes accueillies en hébergement permanent est de 62,6 ans alors qu'à l'ouverture en 2011, elle était de 51,7 ans.

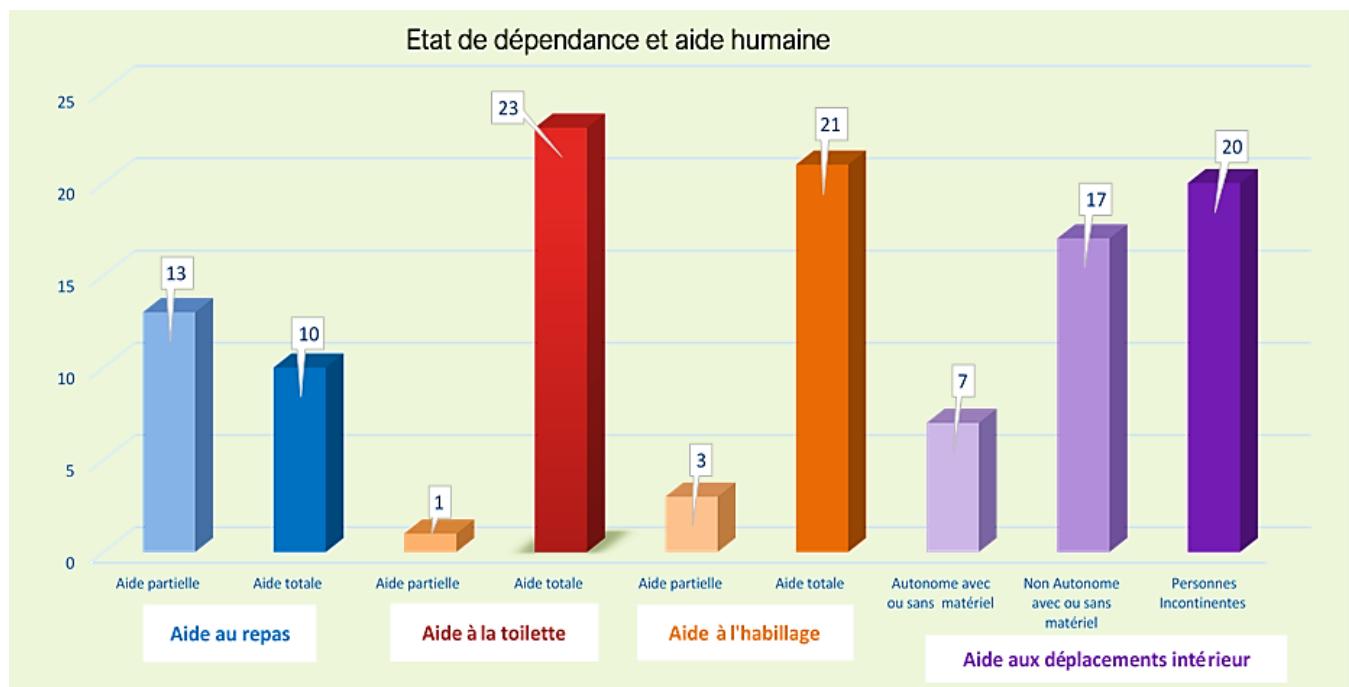
La majorité des résidents en hébergement permanent, soit 66,7 % a plus de **60 ans**.

La moyenne d'âge des résidents en accueil temporaire de 43 ans, est comme les années précédentes plus basse que celle de l'hébergement permanent. Cela s'explique par les objectifs de l'AT qui visent surtout à apporter une aide aux proches aidants qui accueillent à domicile des personnes en situation de handicap de tout âge. Par contre la moyenne d'âge est inhabituelle et est due principalement à la jeunesse d'un des 6 résidents accueillis, jeune adulte de seulement 20 ans, en attente d'une place définitive en hébergement permanent dans une MAS plus adaptée à sa situation.

Parmi les **déficiences principales** rencontrées par les résidents de la MAS des Écrins, **67 %, présentent une déficience intellectuelle** (retard mental moyen, profond et sévère), 50 % sont touchés par des déficiences motrices plus ou moins importantes, 46 % par des déficiences sensorielles (33 % visuelles et 12,5 % auditives).

Parmi les **déficiences associées**, les troubles du comportement et de la communication ont une place prépondérante.

Etat de dépendance



- Pour la toilette et l'habillage : 100% des résidents en hébergement permanent ont besoin d'une aide.
- Pour les repas : 1 seul résident est en capacité de s'alimenter seul. Quant aux autres, ils ont besoin d'une tierce personne pour l'aide à la prise ou la régulation de la conduite alimentaire (frein ou stimulation) ou la préparation des aliments dans l'assiette pour faciliter l'ingestion (découpe, désossement...) ou une surveillance particulière pour prévenir les risques de fausses routes.

- Pour les déplacements: 71 % des résidents requièrent l'aide d'une tierce personne à l'intérieur de la MAS et 100% sur l'extérieur (fatigabilité, absence de repères spatiaux, inconscience du danger...). Actuellement 54% des résidents ont besoin d'aide matérielle pour les déplacements (11 en fauteuil roulant et 2 en déambulateur).
- Incontinence: On constate une aggravation ou une installation de l'incontinence liée aux pathologies ou au processus de vieillissement. En quelques années, le besoin de protections a augmenté de manière exponentielle. En 2014 à l'ouverture, 38,8% des résidents présentaient des problèmes d'incontinence (occasionnelle ou permanente) et aujourd'hui ceux sont 83% des résidents.

L'accompagnement

Chaque résident bénéficie d'un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) **fait avec lui et pour lui**.

Il est adapté à ses besoins et prend en compte à la fois le handicap sévère mais aussi le processus de vieillissement. A chaque fois que cela est possible, le résident est associé à l'élaboration et à la mise en œuvre de son projet. Lorsque le résident est en mesure de le manifester, il sera tenu compte de son avis et de ses attentes. Si ce n'est pas le cas, la co-construction se fait avec son représentant légal et/ou sa famille.

Ce projet, finalisé par l'équipe pluridisciplinaire, définit des objectifs concrets et opérationnels en fixant les modalités de l'accompagnement et leur évaluation. En fonction des nouveaux besoins des résidents et des conséquences du vieillissement, ces projets sont réévalués régulièrement tant au niveau des soins que des finalités socio-éducatives (suivi médical, autonomie des actes de la vie quotidienne, environnement, socialisation, expression de soi, activités...).

Le projet vise la qualité de la vie dans le sens d'un bien-être physique, mental et social. Il nécessite d'être à l'écoute de l'histoire de la personne, de son évolution, de ses habitudes de vie et tient compte des demandes, attentes et des désirs de la personne.

Les PPA sont par la suite rédigés par les animateurs de projet de chaque résident et le chef de service, la rédaction se fait sur le logiciel IMAGO.

Outre la présentation du résident, ses habitudes de vie et ses centres d'intérêts, les PPA sont structurés sur la base de différents domaines comme la santé et la sécurité, l'aspect somatique, l'autonomie, l'hygiène, la communication, la socialisation, la vie affective, la gestion budgétaire et les loisirs.

En fonction des besoins repérés ou demandes des résidents dans ces différents domaines, des objectifs sont définis sous la forme de prestations directes qui répondent à la nomenclature Serafin ph.

Ces axes prioritaires de travail définissent le cadre d'intervention des différents professionnels et par la même l'individualisation du projet, ils sont évalués et ajustés annuellement par l'équipe pluri disciplinaires fonction de l'évolution ou la régression du résident.

L'accompagnement social

L'assistante sociale travaille un jour par semaine à la Maison Accueil Spécialisée.

Ses missions s'inscrivent dans la continuité de l'action du travail effectué auparavant.

Elle est présente pour apporter un soutien matériel et moral aux résidents et à leur famille. Elle favorise leur accès aux droits et aux soins.

L'assistante sociale conseille, accompagne et informe les résidents, les tuteurs, les familles selon leur demande et réponds à leurs interrogations.

Elle facilite la constitution des dossiers par exemple, montage de dossier MDPH, aides financières pour du matériel, des séjours vacances, accéder au sport adapté...

Elle contribue à la mise en œuvre des projets personnalisés en recherchant les solutions les plus adaptées et en constituant des dossiers en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire.

L'assistante sociale s'appuie sur les ressources de l'environnement et le travail de partenariat pour construire des solutions adaptées. Elle développe un travail en réseaux, de veille sociale et législative.

Projets pour 2024

Sur cette nouvelle année, l'assistante sociale va poursuivre son intervention sur la question du respect des droits des résidents. Elle a pour projet de travailler sur une meilleure accessibilité des personnes en situation de handicap.

Poursuite de l'intervention de l'assistante sociale en concertation avec les autres professionnels de l'institution axé sur :

- le travail auprès des résidents en fonction de leurs demandes, afin de s'assurer de leur bien-être.
- La mise à jour de certains dossiers administratifs.
- Le recueil des informations sur les directives anticipées.
- La participation aux commissions d'admission et présentation des modalités d'accueil (règlement de fonctionnement, contrat de séjour)
- La poursuite du travail en réseaux et du partenariat avec les structures extérieures, et les représentants légaux...

Le bilan d'activité 2023 en chiffres

Capacité autorisée : 25 places dont 1 place d'hébergement temporaire.

Capacité installée : 24 places d'hébergement permanent et 1 place d'accueil temporaire.

Nombre de journées d'ouverture		Activité prévisionnelle en nombre de journées demandée par l'ARS		Activité réalisée en nombre de journées	Écart entre activité réalisée et activité autorisée en nombre de journées
25 places	9 125	24 HP +1 AT	8 322 + 292 = 8 614	8 586	-28
24 places d'hébergement permanent	24 x 365 = 8 760	24 x 365 jrs x 95%	8 322	8 456	+134
1 place d'Accueil Temporaire	1 x 365 = 365	1 x 365 jrs x 80%	292	130	-162

Taux de présence des résidents en 2023

Pour l'hébergement permanent, le taux d'occupation demandé par l'ARS était de 95 %. Avec un taux en 2023 de 96,53 %, l'**objectif a été réalisé** et a même généré 134 journées supplémentaires.

Pour l'AT, le taux d'occupation demandé par l'ARS était de 80%. Malheureusement le taux n'atteint que 35,52%. Il nous aurait fallu réaliser 162 journées supplémentaires pour répondre aux objectifs du CPOM.

Pour les 2 modalités d'hébergement confondues, nous constatons une sous-activité de **28 journées** (- 0,33 % de moins que l'activité demandée par l'ARS).

Mouvements annuels des entrées/sorties

- 2 décès
- 3 entrées en lien avec des places devenues vacantes suite à décès

L'activité temporaire

Le taux d'occupation atteint (36 %), ne répond pas à l'objectif du CPOM fixé par l'ARS (80 %). **Pourtant l'AT répond à ses missions et fonctionne bien.**

Seuls 13 séjours (130 journées) ont été réalisés sur 15 prévus.

Nous avons dû en fin d'année annuler 2 séjours (-25 journées) en raison de la problématique RH : 1 séjour dans le cadre d'un répit à une équipe de professionnels (RAPT) et 1 séjour dans le cadre de vacances adaptées.

6 résidents ont pu bénéficier de l'accueil temporaire pour 1 ou plusieurs séjours (jusqu'à 6 séjours dans l'année pour la même personne).

Selon les besoins des usagers et de leurs familles, la durée des séjours a été d'une semaine à 3 semaines en continu.

À la MAS des Écrins, l'AT se caractérise par une grande souplesse et une forte réactivité en réponse aux besoins.

En 2023, cette place d'accueil temporaire, a été une réponse à des situations individuelles différentes et a également joué le rôle d'un outil d'articulation des projets et des parcours, et pas seulement celui d'un service rendu durant une période donnée :

- *Besoin de répit des aidants familiaux, notamment dans une optique de prévention de l'épuisement des aidants.*
- *Besoin d'intégration progressive sous forme « d'acclimatation » à la MAS des Écrins et d'en l'attente d'une place d'hébergement permanent*
- *Séjours de vacances dans un établissement adapté aux besoins (prise en charge de la dépendance, maintien des liens familiaux et amicaux).*

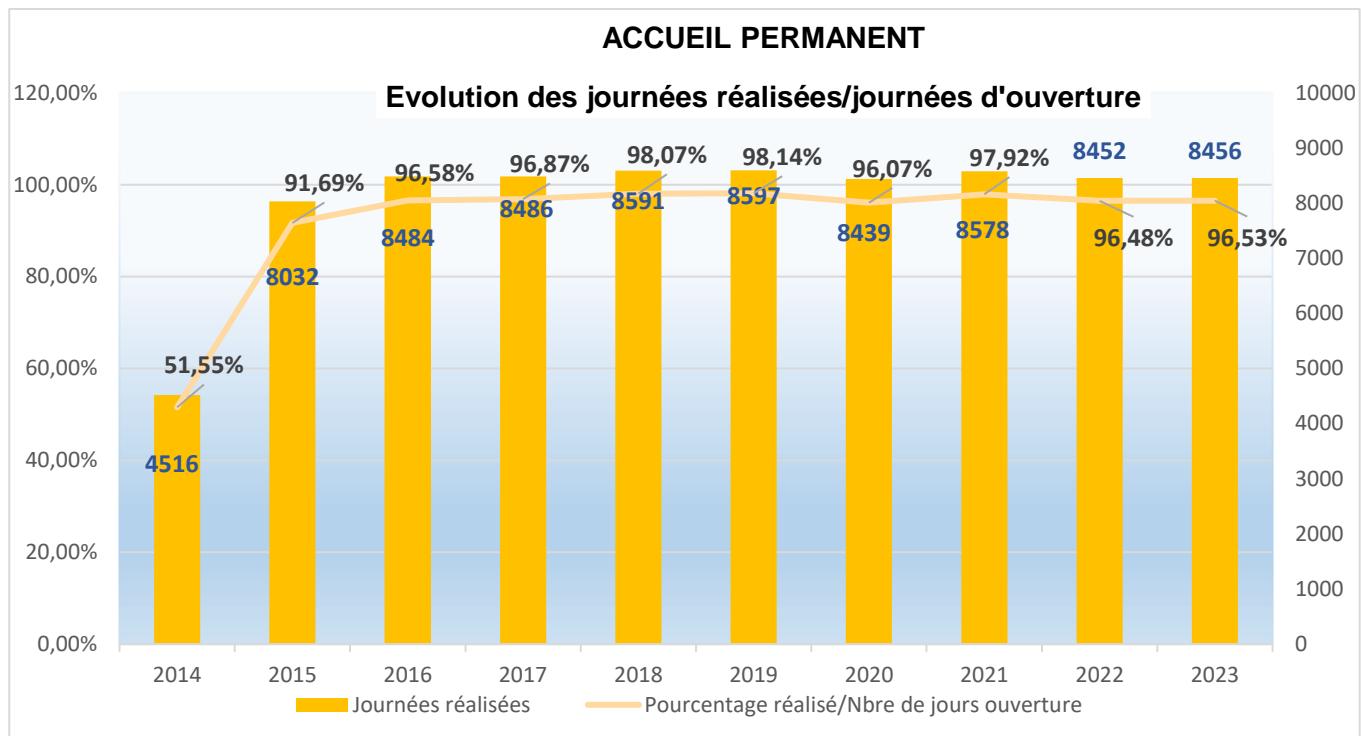
Évolution de l'activité depuis 2014

Bien que l'ouverture de la MAS date de 2011, la prise en compte de l'activité des premières années n'est pas pertinente tant les conditions d'accueil sont différentes (capacité d'accueil, bâtiment, localisation géographique...). Ce n'est qu'à partir de 2015 que l'analyse de l'activité prend tout son sens.

En effet, la capacité d'accueil a évolué en 2014 (passage de 10 à 25 résidents) et le nombre de places selon la modalité d'accueil a changé en 2015 (l'hébergement permanent passant de 20 à 24 places et l'accueil temporaire de 4 à 1 seule place).

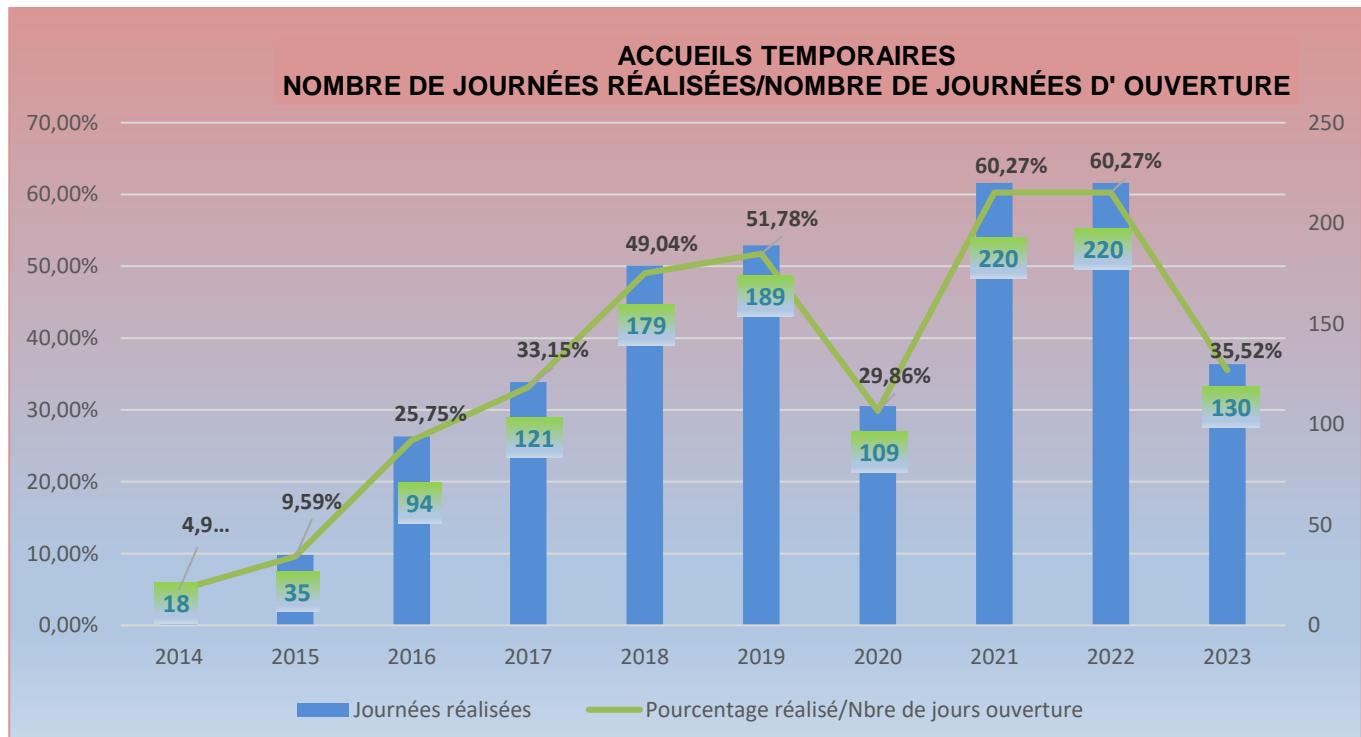
Cela fait maintenant 9 ans que la MAS fonctionne avec les mêmes capacités selon le type d'accueil, ce qui rend possible la comparaison entre les exercices budgétaires et l'analyse de l'évolution.

- Evolution de l'hébergement permanent



Nous notons une certaine stabilité dans le nombre de jours réalisés depuis 2015.

- Evolution de l'Accueil Temporaire



Globalement, depuis 2014, on constate une progression régulière du nombre de journées réalisées (à l'exception de 2020, année Covid-19).

Le résultat de 2020, s'expliquant par l'annulation de séjours pendant les périodes de confinement ou de forte circulation du virus.

En 2023, notre calendrier prévisionnel d'accueil prévoyait plus de journées que celles effectivement réalisées. Des séjours ont été annulés par la MAS des Écrins. Nous avons déprogrammé des jours en raison de la problématique RH (manque de personnel, turn over, équipe non stabilisée) qui ne permettait pas de garantir **la sécurité des soins d'un public vulnérable**, ni un accueil et un accompagnement de qualité.

L'évolution de l'organigramme

Répartition du personnel au 31/12	ETP 2023	ETP 2022	Variation %
Direction / encadrement	2,00	2,00	0,00%
Administration/Gestion	2,90	2,90	0,00%
Services Généraux	1,00	1,00	0,00%
Socio-Educatif	12,10	12,10	0,00%
Paramédical	11,07	12,81	-13,58%
TOTAL	29,07	30,81	-5,65%

L'augmentation du nombre d'ETP au 31/12 entre 2022 et 2023 s'explique par :

- Un poste vacant d'aide-soignant pour 1 ETP
- Un poste vacant d'infirmier pour 1 ETP
- Le recrutement d'un médecin pour 0.26 ETP

Projets pour 2024

- Plan d'amélioration QVCT
- Plan d'action de recrutement RH
- Refonte du projet d'établissement
- Mise en œuvre des fiches actions liées au retour de l'évaluation externe (groupes de travail sur la bientraitance)
- Focus sur le respect des droits des résidents : accessibilité des personnes en situation de handicap sur la ville d'Embrun.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

des PEP ADSV

Mercredi 24 avril 2024

Les PEP ADSV - GAP

RAPPORT DE GESTION 2023



LES PEP ADSV – ASSOCIATION TERRITORIALE DES PUPILLES DE L’ENSEIGNEMENT PUBLIC DES ALPES DU SUD VAUCLUSE
Siège social – 11, rue des Marronniers – Bâtiment Les Hirondelles 3A – 05 000 GAP

I. Compte de résultats

Le résultat consolidé 2023 de notre association s'établit à 348 228,64 €.

Le résultat comptable issu de la gestion du secteur médico-social est de + 333 938,48 €.

Le résultat comptable du secteur non conventionné ressort à + 14 290,16 €, avec des résultats par structure non conventionnée tous négatif (Siège Social, Service PEVLC), sauf pour le Centre Le Cosse à Agde et la Maison Des Adolescents, ce qui explique un résultat comptable positif.

La méthode d'évaluation des Indemnités de Fin de Carrière a nécessité la dotation de provisions globale à hauteur de 184 192 € pour l'ensemble de l'association (13 621 € pour le SNC et 170 571 € pour le SMS).

Avec une reprise en 2023 de 55 492 €, correspondant à 3 départs en retraite à La MAS des écrins et au CMPP CAMSP.

Cette opération affecte donc le résultat d'autant.

Le montant provisionné au 31/12/2023 au titre des IFC s'élève à 951 488 € (en augmentation cette année).

Au final, pour le SMS, les établissements sont tous à l'équilibre sauf le Dispositif ITEP de Cluzel et la MAS des écrins.

Cette année encore le CMPP, qui était en déficit structurel depuis quelques années, dégage un résultat positif (avant provision IFC).

Pour le secteur non conventionné :

La MDA affiche un résultat excédentaire s'élevant à + 11 185,58 € (en augmentation par rapport à l'année 2022 déficitaire).

Le Centre Le COSSE est excédentaire de + 36 904,80 €, en forte diminution par rapport à 2022 qui était une année exceptionnelle en termes d'activité.

Le service PEVLC a vu son déficit diminuer cette année, il ressort à - 3 971,98 €, en raison de l'affectation de la CPO fédérale en totalité pour un montant de 29 364 € sur ce service de placements Classes et Vacances.

Le rééquilibrage du service DEL reste toujours d'actualité et une des priorités associatives.

Résultats par services et établissements

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 = RESULTAT à AFFECTER		
AGDE centre LE COSSE	36 904,80		
Maison Des Adolescents	11 185,58		
SIEGE SOCIAL	-29 828,24		
Secteur Non Conventionné - service DEL	-3 971,98		
Total secteur non conventionné	14 290,16		
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT ANTERIEUR à reprendre	RESULTAT à AFFECTER
CLUZEL IME	73 476,51		73 476,51
CLUZEL Dispositif intégré ITEP	-10 836,77		-10 836,77
CLUZEL SESSAD DI-DV et UEMA	17 716,94		17 716,94
MAS des écrins	-129 870,77		-129 870,77
CMPP	127 899,04		127 899,04
CAMSP	98 173,84		98 173,84
SIEGE Médico-Social	157 379,69		157 379,69
Total secteur médico-social	333 938,48	0,00	333 938,48
Total général PEP ADS	348 228,64		

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité selon l'article 153-2 de l' A. N. C. 2019-04

	2023	2022
Résultat comptable	348 228,64	573 921,58
Reprise du résultat antérieur *	0,00	0,00
EXCEDENT ou DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	348 228,64	573 921,58
dont résultat effectif sous gestion propre	14 290,16	46 214,69
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	333 938,48	527 706,89

* correction de l'augmentation des contributions financières des autorités de tarification financiant les déficits des exercices antérieurs ou des diminutions de contributions financières des autorités de tarification reprenant les excédents des exercices antérieurs des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	EVOLUTION 2023 / 2022	EVOLUTION en %
AGDE	36 905	127 527	-90 623	-71,06%
MDA Maison Des Adolescents	11 186	-36 158	47 344	-130,94%
SIEGE SOCIAL	-29 828	-14 169	-15 659	110,51%
SIEGE Adm. secteur non conv.	-3 972	-30 985	27 013	-87,18%
Total Secteur non conv.	14 290	46 215	-31 925	-69,08%
CLUZEL IME	73 477	145 119	-71 642	-49,37%
CLUZEL Dispositif intégré ITEP	-10 837	104 436	-115 272	-110,38%
CLUZEL SESSAD DI-DV UEMA	17 717	22 579	-4 862	-21,53%
MAS des écrins	-129 871	73 506	-203 377	-276,68%
CMPP	127 899	91 827	36 072	39,28%
CAMSP	98 174	102 243	-4 069	-3,98%
SIEGE SMS	157 380	-12 003	169 383	-1411,17%
Total Secteur Médico Social	333 938	527 707	-193 768	-36,72%
Total Général	348 229	573 922	-225 693	

I – 1 – Les faits significatifs

Association PEP ADS

Décision d'une fusion absorption avec les PEP 84 (CMPP, SSEFS), validée en Conseil d'Administration le 26 avril 2023 et en Assemblée Générale Extraordinaire le 13 juillet 2023. Changement consécutif de nom et de statuts validés en AG extraordinaire le 22 novembre 2023.

Eléments communs à tous les secteurs sur le plan RH

Une prime PPV défiscalisée a été versée à tous les salariés de l'association. Cette prime a été financée, sur les budgets des établissements et services.

Cette prime mise en place par un accord d'entreprise a été fixée à 1200 € pour tous les salariés présents sur 1 année complète et à temps plein, pour un cout associatif de 162 241 €.

Provisionnement IFC. En 2022, le renversement de conjoncture économique avec la très forte remontée des taux d'intérêts avait complètement bouleversé nos prévisions de provisionnement d'IDR, en 2023, nous sommes revenus à un fonctionnement normal et avons donc repris nos provisionnements habituels.

Le montant du taux d'actualisation est passé de 3,77 % en 2022 à 3,17 %.

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Comme l'an dernier, nous avons satisfait à notre obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap et donc nous n'avons pas eu de pénalité à verser.

Pour le siège et le secteur SMS

Convention collective appliquée

- CCNT des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.
- Syndicat employeur NEXEM.
- Valeur de point retenue à l'ERRD : 3,93 €
- Indemnité de sujexion spéciale ERRD : 9,21 %

Pour le centre du Cosse

Convention collective appliquée

- CCNT ECLAT
- Syndicat employeur HEXOPEE
- Valeur 1 du point 6,85 € au 01 janvier
- Valeur 2 du point : 6,50 €

Eléments communs à tous les secteurs sur le plan financier

Sur le plan financier, le retour de l'inflation a été l'élément marquant de cette année 2023. Néanmoins les conséquences en ont été partiellement atténues. Si nous avons été impactés principalement par le coût des carburants et des denrées alimentaires, les contrats d'électricité que nous avions en cours nous ont protégés jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs, la remontée des taux concomitantes avec ce contexte inflationniste nous a permis de réaliser d'importants produits financiers que nous n'avions pas envisagés lors de l'établissement des budgets prévisionnels.

SECTEUR MEDICO SOCIAL

Le résultat excédentaire global de 333 938 € est en diminution de 193 768 € par rapport à 2022.

Cette année, contrairement aux années précédentes le taux d'actualisation est le même pour tous les établissements. Il se monte à 2,41 %.

A ce taux directeur unique, s'ajoute selon les établissements, des CNR et des mesures nouvelles.

Mesures nouvelles pérennes :

- Mesures RH financées par des mesures nouvelles, le Ségur (attractivité et extension) comme l'an passé.
- Création de 5 places SESSAD TSA pour le SESSAD DI pour 140 500 € en année pleine proratisés à compter du 01 novembre en 2023.
- Renforcement CMPP pour 100 000 € versé en intégralité au titre de l'année 2023.
- Rebasage de l'IME avec transformation de 6 places en places TSA avec un complément pérenne de financement de 100 000 € versé en intégralité au titre de l'année 2023.
- Financement de l'UEEA ouverte en septembre 2023 pour 140 000 € en année pleine proratisé en 2023 à 46 667 €.
- Renforcement de la PCO du CAMSP pour 41 928 € en année pleine.

Les CNR

Cette année, nous avons eu peu de CNR et contrairement aux années précédentes, ce sont des Crédits que nous avons sollicités.

CMPP : 12 078,51 € au titre de la QVT.

CAMSP : 3 780 € au titre de l'attractivité des métiers.

CLUZEL IME : 12 000 € pour l'aide au démarrage de L'UEEA, 3 645 € pour les gratifications stagiaires et 93 923,50 € pour les situations complexes, 12 000 € pour l'attractivité des métiers et 1 000 € pour la prévention.

MAS : 2 670 € au titre de la QVT.

Secteur PEVLC (Politiques Educatives Vacances Loisirs et Culture)

Le centre du Cosse, reste toujours en positif, mais avec un résultat en baisse à 36 904,80 € plus conforme à la réalité de fonctionnement (moins de postes vacants et organigramme des permanents enrichi).

Le service PEVLC en phase de montée en charge a vu son activité classe augmenter ; néanmoins, le résultat serait resté déficitaire au niveau de 2022 si par une décision de CA le montant 2023 de la CPO Education Nationale ne lui avait pas été reversé.

MDA

Le financement de la MDA a considérablement évolué cette année.

- Au titre de l'ARS, nous avons bénéficié de 2 rebasages ; le 1^{er} au titre du rééquilibrage des finances et le second au titre du renforcement de l'activité socle.
- 1^{er} financement de la mission socle par le Conseil Départemental
- Début du financement FSE de 2 projets (Refus scolaire Anxieux et Violence Intrafamiliale)

Siège Social (Association)

Les produits financiers, principale ressource de ce service, restent toujours aussi faibles non par les taux de rémunération mais par le faible montant de trésorerie dont dispose le siège social.

Avec les surcoûts exceptionnels de 2023 liés aux frais de fusion, ce service ressort avec un déficit en hausse cette année de - 14 169 € à -29 828,24 €.

Réorientation des placements en cours d'année.

Rachat total des trois contrats de capitalisation souscrit auprès de la Banque transatlantique (1000 K€) du Crédit Agricole (600 K€) et de la Caisse d'Epargne (500 K€) avec une plus-value.

Souscription de CAT-DAT auprès de nos partenaires financiers (crédit mutuel et Caisse d'épargne) suite à la hausse des taux de financement sur cette catégorie de placement de trésorerie à court-moyen terme.

Définition d'une règle de redistribution des produits financiers entre le siège social, le siège SMS (trésorerie des établissements SMS, cf. CPOM), le COSSE et la MDA au prorata des trésoreries disponibles au dernier bilan financier arrêté.

SECTEUR MEDICO-SOCIAL

Contexte général 2023

La crise sanitaire et ses conséquences s'estompent largement., de fait, si le niveau d'activité revient à la normal, il en va de même pour l'absentéisme qui revient à la normale.

Par contre la crise économique, l'inflation générale, l'inflation des matières premières et plus particulièrement des énergies a impacté nos résultats. Même si comme avec la crise sanitaire, la dotation de tous les établissements a bénéficié d'un rebasage inflation et revalorisation du point d'indice afin de prendre en compte ce contexte inflationniste.

Taux d'actualisation

En 2023, contrairement aux années précédentes, le taux d'actualisation ordinaire a été de 0,435 % auquel s'est rajouté le rebasage inflation et dégel du point d'indice à 1,98 %, ce qui porte à 2,41 % le taux de revalorisation de tous les établissements.

A noter que le taux d'actualisation du SESSAD DIDV indiqué à 0,96 % ne porte que sur le financement du SESSAD DI/DV excluant l'UEMA. Le financement de l'UEMA à 280 000 € n'a pas bougé depuis 2016.

Prorogation d'un an du CPOM accordé par l'Autorité Régionale de Santé.

Notification de l'ARS PACA du transfert d'autorisation pour les établissements du Vaucluse fin décembre 2023.

Tarification en hausse de + 0,436 % et homogène pour tous les établissements médico-sociaux compris dans le CPOM PEP ADS.

Mais accord de mesures nouvelles au titre de l'attractivité des métiers, du Ségur, de la revalorisation du point d'indice et de l'inflation.

Extension du SESSAD DI du Centre Jean Cluzel.

Ouverture de l'UEEA à l'IME Cluzel.

Rebasage de l'IME et du CMPP.

Financement de la CPO 0-6 ans au CAMSP.

Obtention de CNR notamment pour des situations complexes à l'IME.

Le siège SMS

• Contexte

Si de par son fonctionnement, le siège a peu été impacté par l'inflation, la remontée des taux ainsi que la liquidation d'un placement nous ont permis de réaliser d'importants produits financiers. Comme le stipule l'article 3.5 du CPOM, les produits financiers peuvent être affectés au siège SMS en compléments des frais de siège des établissements.

Par contre la prime PPV et les compensations salariales pour les oubliés du Ségur n'ayant pas été prévues au moment de l'EPRD affectent le résultat du siège dont les produits sont toujours calculés sur les charges brutes des établissements de l'année précédente.

• Conséquences financières

Cette année, le siège SMS présente un résultat excédentaire exceptionnel de 157 379,69 € qui va nous permettre d'apurer les reports à nouveaux négatifs que nous avions. De même en affectant une partie de cet excédent à l'investissement, nous allons pouvoir rééquilibrer le FRI.

De fait, certaines charges exceptionnelles liées au déploiement du logiciel de numérisation des factures ont aussi pu être absorbées.

Reprise en interne à partir du 1er janvier 2023 de la gestion comptable et RH du Centre LE COSSE après une externalisation auprès de la Fédération des PEP non concluante en 2022.

Dématérialisation des factures sur **YOOZ** deux dossiers comptables test, le Siège SMS et Le Cosse, avant une généralisation à l'ensemble des dossiers comptables de l'association à partir du 1er janvier 2024.

Remboursement anticipé de l'emprunt souscrit auprès de la CDC pour le financement du pôle enfance aux Marronniers à Gap partie Siège, capital restant dû remboursé en mars 2023.

Le centre Jean CLUZEL (IME – ITEP – SESSAD DI/DV – SESSAD TCC)

Création de 5 places TSA par extension de faible capacité du SESSAD DI au 01 novembre avec un financement 2023 au prorata.

Ouverture le 18 septembre de l'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme dans les locaux de l'école élémentaire de Fontreyne à Gap, même école d'implantation que l'UEMA.

Rebasage de l'IME pour 100k€ notifié en décembre mais versé en totalité sur la dotation de février 2024.

• Contexte

La formalisation en 2022 du dispositif ITEP avec la fusion de l'ITEP et du SESSAD TCC, a effectivement permis d'avoir plus de lisibilité tant sur le fonctionnement, que sur le plan administratif et comptable. Par contre pour l'IME et le SESSAD, on reste encore en 2023 sur un fonctionnement à 2 établissements.

Comme les années précédentes, pour l'IME et le DITEP, Les modalités habituelles d'admissions sont toujours « bousculées » par la mise en œuvre de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT). Les conséquences en

sont des admissions de cas complexes nécessitant des modalités d'accompagnement renforcé donc plus onéreuses compensées par un surcroit de CNR, ce qui modifie constamment les projections budgétaires et mobilise des personnels sur des durées importantes diminuant ainsi notre capacité de remplacement habituelle.

- **Ressources humaines**

Les absences de salariés non remplacées, faute de candidats, bien que toujours importantes sont en forte baisse par rapport à l'année 2022 et affectent principalement des postes de thérapeutes.

- **Immobilier**

La stabilité de nos tarifs d'électricité nous a permis de contenir les coûts de chauffage et ce malgré la hausse du prix du fuel. Par contre d'importants travaux d'étanchéité concernant le toit du bâtiment principal continuent d'impacter les investissements.

- **Conséquences financières**

L'**IME** réalise un excédent de 73 476,51 €, excédent mais qui reste artificiel, conséquence principalement des ressources en forte hausse avec le rebasage de 100 000 € non dépensé et ce malgré les surcoûts engendrés par la prime PPV et la compensation des oubliés du SEGUR.

Le DITEP ressort avec un déficit de 10 836,77 €. Déficit principalement dû au versement des primes PPV et « oubliés du SEGUR » partiellement compensé par les absences non remplacées des thérapeutes.

Le SESSAD DI-DV et UEMA reste lui avec un excédent plus modeste de 17 716,94 €. De par les clés de répartition, les mêmes causes produisent des effets inverses. Le surcoût de la prime PPV est plus que compensé par les absences non remplacées des thérapeutes.

Soit un excédent cumulé pour le centre Jean CLUZEL de de 80 356,68 € bien plus modeste que l'an passé.

Le CMPP et le CAMSP

- **Contexte**

2023 marque un retour à un fonctionnement normal pour le CMPP. Le contexte inflationniste n'ayant que peu d'incidence sur les charges de cet établissement.

- **Ressources humaines**

Pour le CMPP et le CAMSP, la problématique des personnels ne se porte pas sur le même plan. Plus que l'absence de remplaçants, c'est surtout l'impossibilité de remplacer des thérapeutes absents. Même si les congés spéciaux (congé parental d'éducation) sont en baisse entre 2022 et 2023.

Au final, comme pour le SESSAD, les économies générées par le non remplacement des absences fait plus que compenser les surcoûts engendrés par les primes PPV et « oubliés du SEGUR ».

- **Conséquences financières**

Le CMPP ressort avec un excédent de 127 899,04 €, principalement due à son rebasage de 100 000 € non dépensé.

Rebasage de 100 K€ du CMPP notifié en décembre 2023, mais versé en totalité avec la dotation de février 2024.

Le CAMSP ressort avec un excédent plus structurel, de 98 173,84 €.

Plateforme de Coordination et d'Orientation PCO 0-6 ans financement en augmentation.

La MAS des Ecrins

Contrairement aux autres établissements, il est à noter que la MAS est structurellement déficitaire. C'est le seul établissement de l'association techniquement impossible à équilibrer. Le budget initial prévoyait donc un déficit de 66 982, 52 €, hors évènements spécifiques et prime divers.

- **Contexte**

Avec la fin de la crise sanitaire on constate un retour à une certaine normalité de fonctionnement. Si ce n'est la problématique RH récurrente due au manque d'attractivité de nos métiers.

Forte hausse du poste d'intérim suite à des difficultés de recrutement récurrentes.

Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier d'Embrun signé mais avec des tarifs en augmentation et notamment les frais de gestion (6 % à 15 %).

- **Ressources humaines**

Une grande partie du déficit constaté cette année à la MAS vient du groupe II (frais de personnel). Si comme pour tous les établissements, la situation RH s'est améliorée, en 2023, il est encore resté des postes vacants et cette année il a fallu faire appel à l'intérim pour assurer la continuité de service. Cela a engendré un surcoût important du fait des primes de précarité, du coût de l'intérim et des indemnités initialement non budgétées qu'il a fallu verser (plus de 40 000 €).

Donc les économies précédemment constatées, dues au non remplacement, ont laissé la place à des surcoûts.

En plus de la prime PPV et du financement partiel des « oubliés du SEGUR » commun à tous nos établissements, s'est rajouté spécifiquement à la MAS le coût de la prime d'assiduité.

Enfin comme pour beaucoup d'établissements, le retour à une certaine stabilité des taux directeurs a eu comme conséquence une forte hausse non prévue au budget du provisionnement des IDR

- **Immobilier**

En 2023, nous avons toujours plusieurs recours auprès de l'assurance Dommages Ouvrages de la MAIF pour des brise-soleils orientables toujours défectueux.

L'aménagement des extérieurs se poursuit avec l'achat de mobilier de jardin.

La MDA

La coordination est installée au rez-de-chaussée des locaux aux Marronniers après six mois en 2022, en année pleine sur 2023, mais les locaux se révèle insuffisants en taille pour ce service en développement constant.

- **Contexte**

En 2023, l'équipe en CDI est restée stable. Seule une embauche en contrat à objet défini a été réalisée en septembre pour 18 mois sur 2 projets FSE (Refus scolaire anxieux et violences intra familiales) et s'est stabilisée avec le recrutement de la psychologue en charge des écoutes sur l'antenne de GAP.

Par contre, les problématiques de financement ont positivement évolué avec les 2 rebasages, le financement de la commission des cas complexes et le premier financement de la mission socle par le Conseil Départemental. En sachant que l'activité est restée toujours soutenue.

- **Conséquences financières**

Grâce à ces avancées budgétaires, le service est revenu à l'équilibre, ce qui n'était pas arrivé depuis 2015.

Financement :

FIR ARS en augmentation DE 74 691€.

Fonds Européens FSE+ reçu en 2023 à hauteur de 17 300 €

Région Paca à hauteur de 12 000 €

Le Département Hautes Alpes à hauteur de 15 000 €

Le SECTEUR PEVLC

Logiciels métiers fédéraux **VERN**.

Pour les Classes, Groupes CD5 en 2023 > Dolly en 2024.

Pour les Colo séjours vacances (Némo).

Intégration des écritures en comptabilité sur les deux dossiers du secteur non conventionné (service PEVLC au siège et centre le Cosse).

Prorogation de la convention de commercialisation dans le réseau PEP, de séjours classe avec le centre BNPA de la Baie St Michel à Chorges.

Après la tentative de transfert de la comptabilité du Cosse à la FGPEP en 2022, il a été décidé de reprendre cette tâche en 2023. Cela a nécessité l'embauche d'un personnel administratif au Cosse sur un profil de gestionnaire RH. Dans cette configuration, le Cosse est resté excédentaire et le service PEVLC est toujours resté en déficit, mais à un niveau acceptable. Cette configuration devrait se pérenniser pour quelques années.

Le service PEVLC

- **Contexte**

La restructuration de ce service a permis depuis 2022 une stabilisation des pertes. Néanmoins, l'activité de revente de séjour classes et vacances ne progresse que lentement et le contexte de financement des séjours vacances se complexifiant de plus en plus, il reste difficile de maintenir et de faire progresser ce service constitué d'une seule personne. Si l'on neutralise l'apport de la CPO éducation Nationale versée intégralement sur ce service, le déficit de fonctionnement reste stable à environ 30 000 €, ce qui reste encore trop élevé.

- **Ressources humaines**

Pas d'évolution sur le plan de la RH.

- **Conséquences financières**

Malgré une activité classe en hausse, le déficit reste stable. Le quasi équilibre constaté cette année vient de la décision politique associative d'affecter la totalité de la CPO à ce service. De fait, on peut afficher un équilibre négatif pour cette année.

CENTRE LE COSSE

- **Contexte**

Cette année, comme pour le SMS, les effets de la crise COVID ne se font plus sentir. Seuls restent les effets sociaux indirects. Ce qui affecte toujours le recrutement et la gestion des animateurs BAFA de l'été sous statut CEE. De plus les dispositifs gouvernementaux d'aide au départ pour les séjours vacances des enfants restent très lourds, la solvabilisation du public nous permet de maintenir un très bon remplissage. Concernant les classes, le niveau d'activité est resté aussi très bon.

- **Ressources humaines**

Comme les années précédentes, la gestion des salariés est restée compliquée avec les difficultés de recrutement des CEE. Par contre, le recrutement en janvier de la secrétaire gestionnaire RH couplé avec la mise en œuvre du logiciel de dématérialisation des factures clients nous a permis de réinternaliser la comptabilité du centre à effectif constant au siège. Ce qui a grandement fluidifié le fonctionnement du centre.

Recrutement d'une secrétaire-gestionnaire à 0,7 ETP sur le Centre en appui à la Direction, poste en CDD avec passage en CDI possible sur 2024.

- **Conséquences Financières**

Avec une meilleure gestion des flux de CEE, l'absentéisme non remplacé a été beaucoup fréquent et les résultats tout en restant positifs sont revenus à des niveaux plus normaux.

I – 2 – Analyse budgétaire

I – 2 – 1 Secteur Médico-Social (SMS)

En 2019, le passage en CPOM au 1^{er} janvier a considérablement modifié le fonctionnement budgétaire du secteur médico-social de l'association.

- Modification du calendrier de la campagne budgétaire avec le dépôt d'un EPRD en juin de l'année N en lieu et place du dépôt des budgets prévisionnels en octobre de l'année N-1.
- Passage d'une logique de tarification à la journée ou à l'acte pour l'IME, le CMPP et la MAS. En dotation globale comme le CAMSP, le dispositif ITEP (ITEP et SESSAD TCC) et le SESSAD DI-DV et UEMA.
- Dotation versée non plus par établissement, mais globalisée pour tous les établissements et versée sur le compte du siège.

Avec pour conséquences, plus de financement de la suractivité et pas d'abattement en cas de sous activité si celle-ci ne descend pas en dessous des 90 % du prévisionnel, ce qui est resté théorique ces dernières années du fait de la crise sanitaire.

Pour 2023 ce seuil des 90 % d'activité a été respecté, sauf pour l'IME du centre Jean Cluzel qui plafonne à 75 % des objectifs CPOM. Mais cela est partiellement compensé par l'activité du SESSAD-DI/UEMA qui dépasse les objectifs CPOM à 167 %. Cela avait été négocié avec la DTARS dans le cadre du transfert d'activité entre l'IME et le SESSAD. Restera à formaliser leur position cette année dans le cadre du dialogue de gestion.

Le siège Administratif SMS

Le Siège SMS présente un résultat comptable excédentaire de 157 379,69 €. En augmentation de 137 210,67 € par rapport à l'EPRD (+ 20 169,02 €)

Par rapport à l'EPRD :

Le total de charges est supérieur de 124 974,07 €.

CHARGES GROUPE I EXPLOITATION COURANTE

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	11 381,88	12 666,00	18 436,54	5 770,54	45,56%

ECART REALISE 2023 / BUDGET 2023 : + 5 5570,54 € (+ 45.56 %)

- **Achats Fournitures administratives** : dépenses en hausse de 587,80 €

Principalement les fournitures administratives suite à l'augmentation de l'activité liée à la fusion (+790 €).

- **Autres services extérieurs** : En hausse de 5 174,82 €

Déplacements missions et réception : Principalement lié à la préparation de la fusion et au suivi des activités du syndicat employeur dans le cadre de la négociation de la nouvelle convention collective (+1 600 €).

Prestation extérieur informatique : Frais de paramétrage du nouveau logiciel de numérisation des factures fournisseurs (+3 892 €).

CHARGES GROUPE II DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE II Dépenses afférentes au personnel	430 292,51	434 265,12	511 557,10	77 291,98	17,80%

ECART REALISE 2023 / BUDGET 2023 : + 77 291,98 € (+ 17.80 %)

Charges de personnel salarié

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles

Augmentations catégorielles en 2023 : néant

Augmentations individuelles en 2023 : changements d'échelons pour 3 personnes soit 794 points, et le poste de direction adjointe a eu une augmentation du temps de travail.

Autres charges liées aux salariés

- Licenciement pour faute grave : 1

Analyse des écarts de la charge de personnel

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
Charges de personnel salaires + intérimaires (cpté 621)	398 726,14	404 865,12	456 719,53	51 854,41	12,81%

On constate que le réalisé 2023 est supérieur au budget prévisionnel de 52 000 €. Cet écart s'explique par :

- Les indemnités de licenciement pour 15 660 €
- La prime de partage de la valeur (PPV) pour 6 930 €
- L'embauche d'un contrat d'apprentissage pour 5 400 €
- Le recrutement du contrat à durée déterminée pour 32 000 € (remplacement comptable et mise en place de YOOZ)
- Délais de remplacement poste vacant pour - 6 000 €

Charges des comptes 622

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (cpté 622)	31 566,37	29 400,00	54 837,57	25 437,57	86,52%

On constate que le réalisé 2023 est supérieur au budget prévisionnel de 25 000 €. Cet écart s'explique par :

- Cabinet Barthélémy - Avocats pour 5 725 € et 9 600 € pour la fusion
- Axiome pour 9 160 €

CHARGES GROUPE III STRUCTURE

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE III Dépenses afférentes à la structure	68 273,71	75 008,86	116 920,41	41 911,55	55,88%

ECART REALISE 2023 / BUDGET 2023 : + 41 911,55 € (+ 55,88 %)

- **CHARGES DE GESTION COURANTE : + 7 517,67 €**

Diminution des dépenses dans la location reprographie.

Augmentation des dépenses dans entretien et réparations essentiellement dans réparations bâtiments et jardins et surtout maintenance informatique (augmentation et adaptation du parc informatique pour la fusion et surcoût maintenance YOOZ).

Des dépenses non prévues au budget pour frais divers : colloques et séminaires, et autres frais divers

- **AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : + 2 500,75 €**

Hausse de la cotisation fédérale non prévue au budget.

- **DOTATIONS : + 35 623,70 €**

Compte 6815 Dotation aux provisions des charges d'exploitation.

IDR : embauche Directeur Adjoint avec une ancienneté dans la CCN 66, ce qui a engendré une provision importante non prévue.

Amortissements : voir tableau des investissements.

Le total de produits est supérieur de 256 454,16 €.

PRODUITS GROUPE I TARIFICATION

Sans objet.

PRODUITS GROUPE II RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE II autres produits relatif à l'exploitation	476 940,64	529 081,00	534 811,58	5 730,58	1,08%

- Subvention d'exploitation avec la prise en charge partielle du coût du contrat de professionnalisation recruté au service RH.
- Frais de siège en légère hausse par rapport au prévisionnel.

PRODUITS GROUPE III FINANCIERS EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE III Produits financiers exceptionnels et non encaissables	21 004,50	13 028,00	269 482,16	256 454,16	1968,48%

- **Produits financiers : + 237 546,22 €**

Forte hausse suite au rachat total de 3 contrats de capitalisation avec la réalisation de plus-values latentes depuis 2014. Par ailleurs la hausse des taux d'intérêts sur nos placements de trésorerie (livrets et Comptes A Terme) a aussi contribué à ce résultat.

- **Autres produits : + 18 741,78 €**

Refacturation personnel mis à disposition du contrat à durée déterminée en comptabilité (Le Cosse, service PEVLC, siège social).

Conclusion

Exceptionnellement cette année, le Siège présente un résultat largement excédentaire par rapport aux années précédentes. Cet excédent s'explique essentiellement par le rachat des contrats de capitalisation et le meilleur rendement de nos placements courant de trésorerie.

Les établissements médico-sociaux

L'activité des PEP ADS dans le médico-social s'articule autour de 3 pôles.

- Le Centre Jean CLUZEL est constitué de :

- L'Institut Médico Éducatif (IME) de 45 places dans l'attente de l'agrément en dispositif qui accueille des usagers de 6 à 20 ans (population mixte), déficients intellectuels, en internat et semi-internat de semaine, en temps partagé. L'Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme (UEEA) qui accueille en élémentaire jusqu'à 10 enfants TSA en vue de leur inclusion en milieu scolaire ordinaire.

- Le SESSAD DI DV avec des jeunes déficients intellectuels et déficient visuel (7 DI et 1 DV) UEMA (Unité d'Enseignement Maternel Autisme) qui accueille des enfants TSA de 3 à 6 ans.

- Le dispositif ITEP (Institut Thérapeutique Et Pédagogique) qui accueille des usagers de 6 à 20 ans (population mixte), troubles psychiques, en internat et semi-internat de semaine et séquentiel, en SESSAD, en collaboration avec l'EMA (Equipe Mobile d'Appui)

- Le pôle enfance des Marronniers avec ses 2 établissements :

- Le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP)

- Le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) renforcé par la PCO opérationnelle depuis début janvier 2022.

- Le pôle adulte avec la MAS des écrins (Maison d'Accueil Spécialisée pour Personnes Handicapées Vieillissantes) d'Embrun

Même si nous avons contracté un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) fin 2018, dans un souci de bonne gestion, les résultats doivent tendre à l'équilibre pour chaque établissement ou service.

Il est cependant également nécessaire, avec le CPOM, de considérer les comptes consolidés pour une perception des fondamentaux de la gestion du secteur médicosocial de notre association.

a.) Le Centre Jean CLUZEL

a.1) L'IME présente un résultat comptable et administratif excédentaire de 73 476,51 €.

CHARGES

Le total de charges de l'ERRD est supérieur de 292 459,74 € par rapport à l'EPRD.

CHARGES GROUPE I EXPLOITATION COURANTE

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	323 171,81	355 715,32	352 452,59	-3 262,73	-0,92%

ECART REALISE 2023 / BUDGET 2023 : - 3 262,73 € (-0,92 %)

- **Achat de fournitures** : -2 689 €. Globalement en sous consommation, mais avec des variations importantes en positif et négatif selon les comptes.
En baisse. Paradoxalement les postes énergétiques prudemment surévalués à l'EPRD
En hausse des dépenses pour les fournitures d'entretien des bâtiments (travaux électriques locaux GAP pour un montant de 6 000 €) ainsi que les fournitures éducatives et hôtelières et principalement le coût des denrées alimentaires pour 8 881€ (inflation et répartition avec le DITEP).
- **Les services extérieurs**, +5 238 € en hausse, avec une augmentation des dépenses dans la sous-traitance de :
En hausse. Prestations à caractère médico-social : en hausse / prévisionnel avec une augmentation de l'ensemble des dépenses sorties transferts sports en lien avec l'inclusion.
Conforme à l'EPRD mais en hausse par rapport au dernier ERRD avec la prise en compte de la situation critique d'un enfant pris en charge 50 % par ARS via la dotation.
- **Les autres services extérieurs** sont en légère sous consommation à -5 812 €.
En hausse les dépenses dans les transports collectifs des usagers assurés par l'établissement.
Les dépenses de réception avec l'inauguration de l'UEEA et la prestation informatique de paramétrage comptable pour l'évolution en Dame.
En baisse, les dépenses dans la téléphonie avec un changement de prestataire, les transports avec un prestataire extérieur.

CHARGES GROUPE II DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE II Dépenses afférentes au personnel	1 565 012,29	1 573 331,77	1 719 459,22	146 127,45	9,29%

ECART REALISE 2023 / BUDGET 2023 : 146 127.45 € (+ 9,29 %)

Charges de personnel salarié

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles

Augmentations catégorielles en 2023 : 3 salariés

Augmentations individuelles en 2023 : changements d'échelons pour 9 personnes soit 1 108 points, et 1 salariée a eu une augmentation du temps de travail.

Autres charges liées aux salariés

- Néant

Analyse des écarts de la charge de personnel

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
Charges de personnels Salaires + intérimaires (cpté 621)	1 556 693,90	1 558 566,77	1 697 485,29	138 918,52	8,91%

On constate que le réalisé 2023 est supérieur à l'EPRD de 139 000 €. Cet écart s'explique par :

- L'embauche de CDD dans le cadre des situations complexes (CNR) pour 37 830 €
- La prime de partage de la valeur (PPV) pour 39 140 €
- Les contrats d'apprentissage, de professionnalisation et la gratification de stagiaire pour 66 260€
- Les heures supplémentaires pour 18 500 €
- Ouverture UEEA en septembre 2023 pour 36 600 €
- Rémunération des Enseignants lors des transferts pour 4 915 €
- Variation des provisions congés payés et précarité pour 4 530 €
- Complément Ségur pour les chauffeurs pour 2 700 €
- Absentéisme non remplacé psychologue, éducateur, orthophoniste, - 73 500 €

Charges des comptes 622

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (cpté 622)	8 318,39	14 765,00	21 973,93	7 208,93	48,82%

Principalement les coûts de l'évaluation externe pour 4 319 €. Le reste pour un recours accrus à des thérapeutes libéraux du fait des absences non remplacées de nos salariés.

CHARGES GROUPE III STRUCTURE

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE III Charges afférentes à la structure	530 245,10	427 234,38	576 829,40	149 595,02	35,01%

ECART REALISE 2023 / BUDGET 2023 : + 149 595,02 € (+ 35,01 %)

- **Charges de gestion courante** sont en forte augmentation à + 20 148,69 €.
En hausse. Principalement des formations compensées par des CNR dont 2 formations TSA pour l'UEEA pour un montant de 14 012 €, ainsi le coût des contrôles techniques obligatoires.
- **Autres charges de gestion courante** en hausse de 3 963 €.
En hausse, les charges diverses de gestion courante initialement prévues à zéro mais de nombreux sinistres concernant les véhicules. Ces dépenses étant bien sûr compensées par un remboursement de l'assurance hors franchises.
- **Charges exceptionnelles**, sur opérations courantes pour un montant de 638,86 € avec quelques charges sur exercice antérieur.
- **Dotations**, en dépassement de 124 845 €.
En hausse avec le montant de l'IFC supérieure à ce qui était prévu au Budget de 4 492 €, mais principalement avec un report en fonds dédiés de CNR non utilisés dans l'année pour 122 568 €. En baisse la dotation aux amortissements (cf. détail immobilisations).

PRODUITS

Le montant global des produits est supérieur de 318 486,74€ par rapport à l'EPRD.

PRODUITS GROUPE I TARIFICATION

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE I Produits de la tarification	2 091 112,17	2 115 199,88	2 292 429,92	177 230,04	8,38%

Mesures Nouvelles DT n° 51 juin 2023	Montant
Ségur Extension CTI privé non rattaché	16 795,30 €
Inflation et dégel valeur du point	38 714,92 €
Mesures Nouvelles DT n° 241 du 19 décembre 2023	
Rebasage IME	100 000,00 €
UEEA 4/12 ^{ème} de 140 000 €	46 667,00 €
Total	202 177,22 €

Crédits Non Reconductibles DT n° 51 juin 2023	Montant
Gratification stagiaire	3 645,00 €
Situations complexes	88 000,00 €
Crédits Non Reconductibles DT n° 241 du 19 décembre 2023	
Situations complexes	5 923,50 €
Aide au démarrage	12 000,00 €
Attractivité des métiers	12 000,00 €
Prévention	1 000,00 €
Total	122 568,50 €

La décision tarifaire modificative n° 241 pour 2023 modifiant la DGC nous étant parvenue le 19 décembre 2023, une partie des CNR est reportée sur 2024 par une dotation de fonds dédiés au compte 68922 Groupe 3 et figure en écart entre le budget et le réalisé pour :

- 100 000 € au titre du rebasage
- 46 667 € au titre de l'UEEA pour 4/12^{ème} du financement année pleine
- 12 000 € Aide au démarrage
- 12 000 € Attractivité des métiers
- 1 000 € au titre de la prévention
- 5 923,50 € au titre d'une situation complexe
- - 360,45 € de transfert gratification stagiaire vers le Dispositif intégré ITEP

La ligne de CNR Situations Complexes a fait l'objet d'une dotation de fonds dédiés au compte 68922 Groupe 3 et d'une reprise au compte 78922 Groupe 3 du même montant car utilisé en 2023 à 100 %.

CNR utilisés sur 2023 pour :	97 568,50 €		
CNR reportés	25 000 €	Par une dotation de fonds dédiés au compte 68922 Groupe 3	

PRODUITS GROUPE II RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE II Produits relatifs à l'exploitation	244 732,93	218 880,20	248 163,41	29 283,21	13,38%

Augmentation des produits des activités annexes notamment la refacturation des repas à la cantine de Savines et des repas du personnel.

Autres produits : subvention pour l'aménagement d'un poste OETH et indemnités de prévoyance non prévues au budget.

A cela s'ajoutent des remboursements d'assurance suite à des sinistres.

PRODUITS GROUPE III FINANCIERS EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE III Produits financiers exceptionnels	227 702,71	69 650,90	181 624,39	111 973,49	160,76%

Régularisation du solde Mécénat versé par la Fondation du Crédit agricole, conforme au budget prévu.

Reprise CNR 2022 dont appui exceptionnel pour couvrir l'évaluation externe et autres reprises.

Facturation au siège et CMPP-CAMSP de travaux électriques effectués par des agents d'entretien de Cluzel.

Facturation au Centre Le COSSE de déplacements des chauffeurs du Centre Jean Cluzel pendant l'été.

INVESTISSEMENTS

Total des investissements prévus en 2023 : 165 209,45 €
Total des investissements réalisés au 31/12/2023 : 116 148,20 €
Écart : -49 061,25 €

Justification de l'écart :

La majorité des investissements prévus a été réalisée à hauteur de 69,33 % / prévision.

La 2ème tranche des travaux d'étanchéité a été réalisé en 2022, ces travaux ont été étales sur quatre ans et vont se poursuivre.

Le standard téléphonique ainsi que le contrôle d'accès qui avaient été reportés de 2021 ont été réalisés.

Certains investissements ont été reportés : le remplacement du serveur informatique (16 000 €) et l'extension alarme incendie (21 710,80 €).

La cellule de refroidissement en cuisine (7 661€) ainsi que le matériel éducatif (5 000 €) n'ont pas été réalisés sur 2022.

Une salle SNOEZELEN a été financée pour 5 955 € grâce à une subvention à l'investissement de la Fondation FDJ pour 5 700 €.

Une scie à onglet a été acquise avec les fonds au titre de la Taxe d'Apprentissage perçu par l'IME.

Conclusion :

Au final, sans report à nouveau 2022 le résultat administratif égal au résultat comptable à affecter se monte à 73 476,51 €.

a.2) Le dispositif ITEP présente un résultat comptable et administratif déficitaire de – 10 836,77 €.

CHARGES

Le total de charges de l'ERRD est supérieur de 19 254,97 € par rapport à l'EPRD.

CHARGES GROUPE I EXPLOITATION COURANTE

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	73 850,11	82 774,00	77 958,70	-4 815,30	-5,82%

ÉCART REALISE 2023 / BUDGET 2023 : - 4 815,30 € (-5,82 %)

- Achats** : En baisse de 7 093 €. Principalement, les frais de carburant, fournitures d'atelier professionnel et les denrées alimentaires (répartition avec l'IME).
- Services extérieurs** : En baisse de 3 787 €. Plus spécifiquement sur le DITEP, la politique d'inclusion a aussi pour conséquence la baisse d'activité des ateliers professionnels et donc moins d'achat de fournitures ainsi qu'une baisse des activités éducatives donc des achats de fournitures au profit d'un accroissement des temps de classe.
- Les autres services extérieurs** : En hausse de 5 965 €. Avec principalement, conséquence du fonctionnement en dispositif, une baisse des transports collectifs d'usagers au profit de transports individuels plus onéreux. Idem, conséquence de l'inclusion, une forte augmentation des frais de restauration à l'extérieur.

CHARGES GROUPE II DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE II Dépenses afférentes au personnel	1 121 035,23	1 172 487,52	1 201 490,19	29 002,67	2,47%

ÉCART REALISE 2023 / BUDGET 2023 : 29 002.67 €

Charges de personnel salarié

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles

Augmentations catégorielles en 2023 : néant

Augmentations individuelles en 2023 : changements d'échelons pour 16 personnes soit 1502 points.

Autres charges liées aux salariés

- Rupture conventionnelle : 1

Autres charges liées aux salaires

- Variation Provisions retraites (méthode actuarielle) : 25 306 €
- Variation dette congés payés : 3929 €

Analyse des écarts de la charge du personnel

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
Charges de personnel Salaires + Intérimaires (cpté 621)	1 116 505,18	1 163 147,52	1 187 618,46	24 470,94	2,10%

On constate que le réalisé 2023 est supérieur à l'EPRD de 24 500 €. Cet écart s'explique par :

- La prime de partage de la valeur (PPV) pour 27 740 €
- L'indemnité de rupture conventionnelle de 1 340 €
- Le contrat d'apprentissage et les indemnités stagiaires pour 5 200 €
- Les heures supplémentaires pour 7 900 €

- L'embauche d'un éducateur spécialisé pour surcroit de 14 100 €
- Absentéisme non remplacé – 31 300 €

Charges des comptes 622

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (cpté 622)	4 530,05	9 340,00	13 871,73	4 531,73	48,52%

Comme pour l'IME, principalement les coûts de l'évaluation externe et un recours accru à des thérapeutes libéraux du fait des absences non remplacées de nos salariés.

CHARGES GROUPE III STRUCTURE

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE III Charges afférentes à la structure	253 324,36	273 735,97	268 803,57	-4 932,40	-1,80%

ÉCART REALISE 2023 / BUDGET 2023 : - 4 932,40 € (- 1,80 %)

- **Charges de gestion courantes** en baisse 10 735 € par rapport à l'EPRD. Avec spécifiquement moins de réparations de matériels, moins de dépenses de colloques et formations prises sur le budget et pas d'augmentation des assurances matériel transport telle qu'envisagée, mais non réalisée.
- **Les autres charges de gestion courante.** Résultat conforme à l'EPRD. Mais le système actuel de ventilation des charges entre établissements du centre J CLUZEL est appelé à disparaître avec la mise en dispositif de l'IME et du SESSAD. Il sera remplacé par une ventilation plus simple des charges comme celle utilisée pour la répartition des charges entre le CMPP et le CAMSP.
- **Dotation :** En hausse légère de 4 124 €. Principalement à cause des indemnités de fin de carrière à 7 744 € compensée par une baisse des amortissements de 3 620 €.

PRODUITS

Le montant global des produits est inférieur de 1 704,73 € à l'EPRD.

PRODUITS GROUPE I TARIFICATION

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE I Produits de la tarification	1 467 406,01	1 512 216,46	1 515 554,10	3 337,64	0,22%

Mesures Nouvelles DT n° 51 juin 2023	Montant
Ségur Extension CTI privé non rattaché	12 556,44 €
Inflation et dégel de la valeur du point	29 017,48 €
Mesures Nouvelles DT n° 241 du 19 décembre 2023	
Actualisation Ségur pour extensions 2021-2022	2 977,18 €
Total	44 551,10 €
Crédits non reconductibles	Montant
	Néant

La décision tarifaire n° 241 pour 2023 modifiant la DGC nous étant parvenue le 19 décembre 2023, la mesure nouvelle concernant l'actualisation Ségur pour extension 2021-2022 n'avait pas été prévue à EPRD 2023 et figure donc en écart entre le réalisé et le budget 2023 pour cet établissement.

Figure également en écart (réel/budget) un montant de 360,45 € correspondant au solde du CNR gratification stagiaire accordé à l'IME et transféré en partie sur le DITEP avec l'accord préalable de l'autorité de tarification.

PRODUITS GROUPE II RELATIFS À L'EXPLOITATION

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE II Produits relatifs à l'exploitation	8 937,80	4 000,00	8 302,83	4 302,83	107,57%

Principalement le versement d'indemnités de prévoyance non prévu à l'EPRD et les repas du personnel en hausse par rapport au budget et au réalisé 2022.

PRODUITS GROUPE III FINANCIERS EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE III Produits financiers exceptionnels	76 301,50	22 903,96	13 558,76	-9 345,20	-40,80%

- Produits exceptionnels** : En baisse de 9 345 €.
En hausse, avec une régularisation des frais de congrès de l'AIRE 2022 pour 2 306 €.
En baisse par rapport à l'EPRD. Avec une moindre reprise de fonds dédiés destinés au financement de l'évaluation externe (- 11 996 €), dont le coût a été moindre que prévu.

INVESTISSEMENTS

Total des investissements prévus en 2023 : 67 420 €
Total des investissements réalisés au 31/12/2023 : 26 065,66 €
Écart : - 41 354,34 €

Justification de l'écart :

Seulement cinq investissements ont été réalisés en 2023 : mobiliers divers, travaux de peinture et achat de matériels informatiques. Les autres prévisions n'ont pas été réalisées (matériel/jeux, achat véhicule).

Conclusion :

Au final, sans report à nouveau 2022 le résultat administratif égal au résultat comptable à affecter se monte à – 10 836,77 €.

a.3) Le SESSAD DI-DV et UEMA présente un résultat comptable et administratif excédentaire de 17 716,94 €

CHARGES

Le total de charges de l'ERRD est inférieur de 10 953,27 € par rapport à l'EPRD.

CHARGES GROUPE I EXPLOITATION COURANTE

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	29 951,14	30 005,00	24 219,90	-5 785,10	-19,28%

ÉCART REALISE 2023 / EPRD 2023 : - 5 785.10 € (19,28 %)

- Achats 606** : En légère baisse à -1 539 €. Principalement avec les fournitures éducatives. A mettre en parallèle avec l'augmentation de ce même poste à l'IME. C'est le problème des clés de répartition entre les différents établissements. Problème qui sera résolu avec la mise en dispositif.
- Services extérieurs** : En baisse de 3 872 €. Comme pour les achats, il s'agit d'un problème de ventilation de dépenses entre établissements avec un fonctionnement administratif en décalage avec le fonctionnement de terrain.
- Autres services extérieurs** : En très légère baisse principalement grâce aux économies réalisées sur la téléphonie.

CHARGES GROUPE II DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE II Dépenses afférentes au personnel	387 707,21	405 755,72	401 957,95	-3 797,77	-0,94%

ÉCART REALISE 2023 / EPRD 2023 : - 3 797.77 € (-0,94 %)

Charges de personnel salarié

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles

Augmentations catégorielles en 2023 : 1 salarié

Augmentations individuelles en 2023 : changements d'échelons pour 6 personnes soit 522 points, et 2 salariées ont eu une augmentation du temps de travail.

Autres charges liées aux salariés

- Néant

Autres charges liées aux salaires

- Variation Provisions retraites (méthode actuarielle) : 8 074 €
- Variation dette congés payés : 417 €

Analyse des écarts de la charge de personnel

	Réalisé 2022	Budjet 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budjet	Ecart réalisé / budjet %
Charges de personnels Salaires + intérimaires (cpté 621)	373 230,65	391 880,72	387 340,46	-4 540,26	-1,16%

On constate que le réalisé 2023 est inférieur à l'EPRD de 4 500 €. Cet écart s'explique par :

- La prime de partage de la valeur (PPV) pour 8 930 €
- Les heures supplémentaires pour 1 600€
- Evolution du temps de travail du psychologue pour 2 000 €
- Absentéisme non remplacé et réajustement de la répartition du temps du chef de service suite à l'ouverture de l'UEEA, - 19 500 €

Charges des comptes 622

	Réalisé 2022	Budjet 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budjet	Ecart réalisé / budjet %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (cpté 622)	14 476,56	13 875,00	14 617,49	742,49	5,35%

Comme pour l'IME et le DITEP, principalement les coûts de l'évaluation externe et un recours accru à des thérapeutes libéraux du fait des absences non remplacées de nos salariés.

CHARGES GROUPE III STRUCTURE

	Réalisé 2022	Budjet 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budjet	Ecart réalisé / budjet %
GROUPE III Dépenses afférentes à la structure	99 976,86	100 181,01	98 810,61	-1 370,40	-1,37%

ECART REALISE 2023 / BUDGET 2023 : - 1 370,40 € (- 1,37 %)

- **Charges de gestion courante** : En légère baisse principalement avec l'entretien Bâtiments et jardin et maintenance autres biens.
- **Autres charges de gestion courante** : En légère baisse concernant le remboursement à l'IME des charges communes. Avec toujours le même problème de répartition entre établissements de ces charges.
- **Dotations** : En légère hausse avec comme pour les autres établissements du centre J CLUZEL, une baisse de la dotation et une hausse du provisionnement des Indemnités de Fin de Carrière.

PRODUITS

Le total des produits est supérieur de 22 376,70 € à l'EPRD.

PRODUITS GROUPE I TARIFICATION

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE I Produits de la Tarification	501 969,64	509 537,43	532 954,43	23 417,00	4,60%

Mesures Nouvelles	Montant
Ségur Extension CTI privé non rattaché	4 375,04 €
Inflation et dégel de valeur du point	9 774,57 €
Extension Sessad TSA année pleine	23 417,00 €
Total	37 566,61 €

Crédits non reconductibles	Montant
	néant

La décision tarifaire n° 241 pour 2023 modifiant la DGC nous étant parvenue le 19 décembre 2023, la mesure nouvelle concernant l'extension de cinq places TSA du SESSAD n'avait pas été prévue à EPRD 2023 et figure donc en écart entre le réalisé et le budget 2023 pour cet établissement.

PRODUITS GROUPE II RELATIFS À L'EXPLOITATION

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE II autres produits relatifs à l'exploitation	4 647,15	1 000,00	2 562,99	1 562,99	156,30%

Comme pour tous les établissements on retrouve ici les indemnités de prévoyance non prévisibles au budget.

PRODUITS GROUPE III FINANCIERS EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE III Produits financiers exceptionnels et non encaissables	33 597,48	9 791,27	7 187,98	-2 603,29	-26,59%

Solde CNR pour financement matériel informatique 2022 sur 3 ans, conforme au budget prévu.

Reprise CNR 2022, appui exceptionnel pour couvrir l'évaluation externe.

INVESTISSEMENTS

Total des investissements prévus en 2023 : 32 182 €
Total des investissements réalisés au 31/12/2023 : 26 467,20€
Écart : - 5 714,80 €

Justification :

Seulement deux investissements ont été réalisés en 2023 : un Renault KANGO pour le SESSAD et un PC portable pour l'UEMA. Les autres prévisions n'ont pas été réalisées (jeux et matériels divers) pour l'UEMA.

Conclusion

Au final sans report à nouveau 2022, le résultat administratif positif égal au résultat comptable à affecter est de 17 716,94 €.

Le pôle enfance

b.1) Le CMPP présente un résultat comptable et administratif excédentaire de 127 899,04 €.

Le total de charges de l'ERRD est supérieur de 5 917,16 € par rapport à l'EPRD.

CHARGES GROUPE I EXPLOITATION COURANTE

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	41 508,46	41 901,56	43 019,06	1 117,50	2,70 %

ÉCART REALISE 2023 / BUDGET 2023 : + 1 117,50 €

Sur ce groupe, peu de variations entre EPRD et ERRD seul l'agrégat autres services extérieurs est en légère hausse de 1 220€ suite à des problèmes d'internet sur l'antenne de Briançon provisoirement solutionnés avec un routeur 4G plus onéreux qu'une connexion ADSL normale. Ce problème a été résolu début 2024 avec l'arrivée de la fibre.

CHARGES GROUPE II DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE II Dépenses afférentes au personnel	781 275,18	887 594,38	882 671,38	-4 923,00	-0,60%

ÉCART REALISE 2023 / BUDGET 2023 : - 4 923,50 €

Charges de personnel salarié

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles

Augmentations individuelles en 2023 : changements d'échelons pour 6 personnes soit 378 points.

Autres charges liées aux salaires

- Variation Provisions retraites (méthode actuarielle) : - 29 413 €
- Variation dette congés payés : 1268 €

Analyse des écarts de la charge de personnel

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
Charges de personnels Salaires + intérimaires (cpté 621)	776 285,58	875 656,80	871 350,18	-4 306,62	-0,49%

On constate que le réalisé 2023 est inférieur à l'EPRD de 4 300 €. Cet écart s'explique par :

- La prime de partage de la valeur (PPV) pour 12 446 €
- Absentéisme non remplacé (congés maternité et parentaux), – 17 400 €

Charges des comptes 622

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (cpté 622)	4 989,60	11 938,00	11 321,20	-616,80	-5,17%

CHARGES GROUPE III STRUCTURE

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE III Charges afférentes à la structure	151 235,78	163 645,02	173 367,68	9 722,66	5,90%

ÉCART RÉEL 2023 / BUDGET 2023 : + 9 722,66 €

- **Charges de gestion courante** : En légère baisse de 2 800 €. Principalement sur les charges d'entretien du bâtiment (-2 656 €).
- **Charges exceptionnelles** : Pour 592 €, principalement une caution non remboursée sur du matériel de téléphonie.
- **Dotations** : En hausse de 11 921 €, principalement avec le provisionnement en fonds dédiés des CNR QVT (12 079 €) attribués en décembre et donc non utilisés en 2023.

PRODUITS

Le montant global des produits est supérieur de 114 987,10 € à l'EPRD.

PRODUITS GROUPE I TARIFICATION

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE I Produits de la Tarification	1 020 550,24	1 053 931,32	1 166 009,83	112 078,51	10,60%

Mesures Nouvelles DT n° 51 juin 2023	Montant
Ségur Extension CTI privé non rattaché	10 034,65 €
Inflation et dégel de valeur du point	20 198,74 €
Mesures Nouvelles DT n° 241 du 19 décembre 2023	
Renforcement CMPP	100 000,00 €
Total	130 233,39 €

Crédits non reconductibles DT n° 241 du 19 décembre 2023	Montant
Qualité de Vie au Travail QVT	12 078,51 €
Total	12 078,51 €

La décision tarifaire n° 241 pour 2023 modifiant la DGC nous étant parvenue le 19 décembre 2023, la mesure nouvelle concernant le rebasage CMPP n'avait pas été prévue à EPRD 2023 et figure donc en écart entre le réalisé et le budget 2023 pour cet établissement.

Le CNR Qualité de Vie au Travail accordé également sur cette dernière notification de décembre 2023 n'avait pas, non plus, été prévu à l'EPRD 2023.

PRODUITS GROUPE II RELATIFS À L'EXPLOITATION

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE II Produits relatifs à l'exploitation	3 744,99	0,00	1 056,51	1 056,51	0,00%

Comme pour tous les établissements, il s'agit des remboursements d'indemnités journalière de la CPAM non prévisibles.

PRODUITS GROUPE III FINANCIERS EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE III Produits financiers exceptionnels	41 551,21	58 038,74	59 890,82	1 852,08	3,20%

- **Autres produits** : En hausse de 1 852 €. Principalement des reprises de fonds dédiés (formations et appuis exceptionnels).

INVESTISSEMENTS

Total des investissements prévus en 2023 : 69 134,38 €

Total des investissements réalisés au 31/12/2023 : 22 075,70 €

Écart : - 47 058,68 €

La réalisation des investissements est inférieure aux prévisions.

Conclusion

Au final sans report à nouveau 2022, le résultat administratif excédentaire égal au résultat comptable à affecter s'établi à 127 899,04 €.

b.2) Le CAMSP présente un résultat comptable et administratif excédentaire de 98 173,34 €.

CHARGES

Le total de charges de l'ERRD est supérieur de 103 042,25 € par rapport à l'EPRD.

CHARGES GROUPE I EXPLOITATION COURANTE

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	91 574,47	85 125,11	92 510,02	7 384,91	8,70%

ÉCART REALISE 2023 / BUDGET 2023 : + 7 384,91 €

- Achats** : En légère hausse de 2 099 €. Principalement pour 1 928 € la mise en place d'un chariot Snoezelen pour les enfants TSA.
- Autres services extérieurs** : En légère hausse de 4 870 €. Principalement avec les frais d'organisation du colloque de la PCO pour 1 336 € (avec en contrepartie une reprise de CNR) et comme pour le CMPP des frais de téléphonie à cause du routeur 4G de Briançon pour 2 513 €.

CHARGES GROUPE II DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE II Dépenses afférentes au personnel	1 183 234,00	1 311 879,19	1 397 659,05	85 779,86	6,50%

ÉCART REALISE 2023 / BUDGET 2023 : + 85 779,86 €

Charges de personnel salarié

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles

Augmentations individuelles en 2023 : changements d'échelons pour 9 personnes soit 80 points, et 13 salariées ont eu une augmentation du temps de travail.

Autres charges liées aux salaires

- Variation Provisions retraites (méthode actuarielle) : 13 387 €
- Variation dette congés payés : 7 137 €

Analyse des écarts de la charge de personnel

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
Charges de personnels Salaires + intérimaires (cpté 621)	1 109 085,13	1 254 941,19	1 249 595,36	-5 345,83	-0,43%

On constate que l'écart entre le réalisé 2023 et l'EPRD n'est pas significatif :

- La prime de partage de la valeur (PPV) pour 21 427 €
- Rebasage PCO et CAMSP création ou augmentation du temps de travail 25 300 €
- Provision congés payés pour 7 100 €
- Absentéisme non remplacé (congés maternité et parentaux), - 57 300 €

Charges des comptes 622

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (cpté 622)	74 148,87	56 938,00	148 063,69	91 125,69	160,04%

CHARGES GROUPE III STRUCTURE

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE III Charges afférentes à la structure	200 508,20	229 461,52	239 339,00	9 877,48	4,30%

ÉCART RÉEL 2023 / BUDGET 2023 : 9 877,48 €

- **Charges de gestion courante** : En légère hausse de 3 759 €.
En baisse. Les charges locatives mobilières et immobilières ainsi que les frais d'entretien des marronniers pour 2 429 €.
En hausse. Les frais de formation pour 6 434 € compensés par une reprise de CNR.
- **Charges exceptionnelles** : Non prévues pour 885 € avec des factures d'honoraires de praticiens libéraux non parvenus en 2022.
- **Dotations** : En légère hausse de 5 268 € avec une dotation aux provisions pour IDR supérieure de 1 246 € aux prévisions et surtout avec une dotation en fonds dédiés des CNR attractivités reçus en décembre pour 3 780 €.

PRODUITS

PRODUITS GROUPE I TARIFICATION

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE I Produits de la tarification	1 497 691,76	1 688 368,42	1 780 223,51	91 855,09	5,40%

Mesures Nouvelles DT n° 51 juin 2023	Montant
Ségur Extension CTI privé non rattaché	12 330,48 €
Inflation et dégel de valeur du point	26 728,02 €
Mesures Nouvelles DT n° 241 du 19 décembre 2023	
Actualisation Ségur pour extension 2021-2022	8 845,90 €
Plateforme de Coordination et d'Orientation 0-6 ans	41 928,00€
Total	89 832,40 €

Crédits non reconductibles DT n° 241 du 19 décembre 2023	Montant
Attractivité des métiers	3 780,00€
Total	3 780,00€

La décision tarifaire n° 241 pour 2023 modifiant la DGC nous étant parvenue le 19 décembre 2023, les mesures nouvelles concernant l'actualisation Ségur pour 2021-2022 (8 845,90 €) et les CNR concernant l'attractivité pour 3 780€ n'avaient pas été prévues à EPRD 2023 et figurent donc en écart entre le réalisé et le budget 2023 pour cet établissement.

En écart également la facturation des honoraires PCO pour un montant de 79 229,20 € non prévu à l'EPRD.

PRODUITS GROUPE II RELATIFS À L'EXPLOITATION

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE II Produits relatifs à l'exploitation	3 064,23	0,00	5 409,27	5 409,27	SO

L'écart s'explique par le Compte 70 : Interventions salariés CAMSP pour CMPP et MDA (payées en HS aux salariés).

PRODUITS GROUPE III FINANCIERS EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE III Produits financiers exceptionnels	76 803,94	28 722,83	42 049,13	13 326,30	46,40%

- Autres produits :** En hausse de 13 258,00 €, principalement avec des reprises de fonds dédiés pour l'aide au démarrage de la PCO (10 964 €), pour formation et pour appuis exceptionnels (1 520 €).

INVESTISSEMENTS

Total des investissements prévus en 2023 : 100 595,46 €
Total des investissements réalisés au 31/12/2023 : 29 178,91 €
Écart : -71 416,55 €

La réalisation des investissements est inférieure aux prévisions.

Conclusion

Au final sans report à nouveau 2022, le résultat administratif positif à affecter égal au résultat comptable est de 98 173,84 €.

Le pôle adulte avec la MAPHV (Maison d'Accueil Spécialisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes)

La MAPHV présente un résultat comptable et administratif déficitaire de 129 870,77 €.

CHARGES

Le total de charges de l'ERRD est supérieur de 130 989,53 € par rapport à l'EPRD.

CHARGES GROUPE I EXPLOITATION COURANTE

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	349 402,76	351 774,95	325 589,87	-26 185,08	-7,44%

ÉCART RÉEL 2023 / BUDGET 2023 : -26 185,08 €

- Achats** : En baisse de 11 423 € avec un réalisé 2023 quasi identique à 2022, ce qui dans le contexte inflationniste actuel montre les efforts de gestion de la direction. Seul le poste alimentation au bénéfice direct des résidents est en augmentation de 5 897 €.
- Services extérieurs** : En légère baisse de 755 €. Mais cela recouvre une réalité beaucoup plus complexe.
En baisse par rapport au budget, mais en légère hausse par rapport à l'an passé, toutes les prestations médico-sociales, sortie et autres activités pour les résidents.
De même en baisse par rapport au budget mais en très forte hausse par rapport à l'an dernier (+255 %), toutes les prestations liées à l'hôpital du fait d'une explosion générale de leurs tarifs et des frais de gestion qui nous sont imposés.
En hausse par rapport au budget, les postes de sous-traitance à caractère médical avec les mêmes causes liées à la dérive des tarifs que nous impose l'hôpital d'Embrun. Mais

heureusement avec le départ à la retraite du praticien hospitalier et à son transfert en salariat en 2023, cette hausse a été contenue. De fait, ce poste est en très forte diminution par rapport à l'an passé.

- **Autres services extérieurs :** En baisse de 14 007 €. L'ensemble des postes de cet agrégat est en baisse plus ou moins forte par rapport à l'EPRD et globalement en stabilité par rapport au réalisé 2022.

CHARGES GROUPE II DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE II Dépenses afférentes au personnel	1 591 421,10	1 754 371,75	1 840 997,92	86 626,17	4,94%

ÉCART REALISE 2023 / BUDGET 2023 : + 86 626,17 €

Charges de personnel salariés

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles

Augmentations catégorielles en 2023 : 3 salariés

Augmentations individuelles en 2023 : changements d'échelons pour 12 personnes soit 1021 points,

Autres charges liées aux salaires

- Variation Provisions retraites (méthode actuarielle) : 24 219 €
- Variation dette congés payés : - 4 797 €

Analyse des écarts de la charge de personnel

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
Charges de personnels Salaires + intérimaires (cpte 621)	1 586 036,18	1 738 159,25	1 825 031,37	86 872,12	5,00%

On constate que le réalisé 2022 est supérieur l'EPRD de 86 900 €. Cet écart s'explique par :

- La prime de partage de la valeur (PPV) pour 35 037 €
- Prime d'assiduité pour 32 261 €
- Indemnité de licenciement pour 23 000 €
- Contrat Apprentissage pour 6 250 €
- Heures supplémentaires et complémentaires, + 26 800 €
- Intérimaires pour remplacements des postes vacants + 187 000€
- Absentéisme non remplacé (congés maternité et parentaux) et postes vacants - 224 000 €

Charges des comptes 622

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (cpt 622)	5 384,92	16 212,50	15 966,55	-245,95	-1,52%

CHARGES GROUPE III STRUCTURE

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE III Dépenses afférentes à la structure	567 417,35	576 452,34	647 000,78	70 548,44	12,24%

ÉCART RÉEL 2023 / BUDGET 2023 : 70 548,44 €

- **Charges de gestion courante** : En baisse de 2 070 €. L'ensemble des postes de cet agrégat est en légère baisse par rapport à l'EPRD tout en étant relativement stable par rapport à l'ERRD 2022, si ce n'est une baisse sur les comptes entretien et réparations.
- **Autres charges de gestion courante** : En hausse de 7 056 €. C'est le coût de réparations liées à des sinistres qui sont pris en charge par l'assurance Dommage Ouvrage du bâtiment dont les remboursements apparaissent en produits aux compte 75.
- **Charges exceptionnelles** : + 336 € non prévus au budget. Il s'agit principalement de la valeur nette comptable du lave-linge mis au rebut (irréparable).
- **Dotations** : En hausse de 65 557 €.
En baisse : l'amortissement à – 814 € suite aux achats 2023.
En hausse : comme pour tous les établissements le provisionnement des indemnités de départ en retraite.

Pour 45 430 €, la dotation pour dépréciation de créance suite au non-renouvellement d'une notification par un tuteur ayant eu pour conséquence le non-paiement du prix de journée de ce résident pendant plusieurs mois. Bien que nous ayons été en justice et avons gagné, la réalité du surendettement de cette personne, il est peu probable que cette créance soit réellement recouvrée. Par contre, nous avions provisionné cette perte potentielle, donc cette somme se retrouve en reprise de provision, il n'y a donc pas d'impact sur le résultat.

Enfin, nous avons pour 2 670 € de CNR QVT notifié en décembre et donc non dépensé provisionnés en fonds dédiés.

PRODUITS

PRODUITS GROUPE I TARIFICATION

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE I Produits de la tarification	2 279 507,61	2 371 970,57	2 374 640,57	2 670,00	0,11%

Mesures Nouvelles	Montant
Ségur Extension CTI privé non rattaché	19 750,50 €
Inflation et dégel de valeur du point	45 513,97 €
Total	65 246,47 €

Crédits Non Reconductibles	Montant
Qualité de Vie du Travail	2 670,00 €

Le CNR QVT d'un montant de 2 670 € accordé en fin d'année (notification tarifaire n° 241 du 19 décembre 2023) est reporté sur 2024 (dotation au compte fonds dédiés à l'exploitation 68922)

PRODUITS GROUPE II RELATIFS À L'EXPLOITATION

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE II Produits relatifs à l'exploitation	184 778,00	185 694,50	202 198,70	16 504,20	8,89%

L'écart entre le budget et le réalisé 2023 s'élève à + 16 504,20. Principalement pour 16 399€ les Indemnités journalières d'assurance maladie et les remboursements de sinistres par notre assurance.

PRODUITS GROUPE III FINANCIERS EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %
GROUPE III Produits financiers exceptionnels	117 461,89	57 951,45	106 878,53	48 927,08	84,43%

- Produits exceptionnels :** En hausse pour 2 692 € suite à la revente d'un véhicule complètement amorti.
- Autres produits :** En forte hausse à + 46 235 € avec un certain nombre de reprises dont principalement pour 45 430 €, la reprise de provision suite au litige avec un tuteur.

INVESTISSEMENTS

Total des investissements prévus en 2023 : 40 882 €
Total des investissements réalisés au 31/12/2023 : 45 481 €.
Écart : + 4 599,88 €

Justification de l'écart :

- Deux investissements n'ont pas été réalisés (l'antenne starlink et les moustiquaires dans les chambres des résidents et la salle à manger commune), soient une économie de 1 500 €.
- Le lot des tables est supérieur à la prévision de 1 550 € avec 20 tables au lieu de 19 tables prévues initialement.
- Un seul investissement n'était pas prévu, le remplacement dans l'urgence du lave-Linge, l'ancien étant hors service, pour un montant de 3 200 €.

Cette année aucune subvention n'a été sollicitée, les investissements sont financés sur fonds propres en autofinancement à 100 %.

- La ligne dotation aux amortissements diminue de 814,43 € soit – 3,24 % par rapport aux prévisions et elle augmente de 7 303,22 € soit + 3 % au regard de celle de 2022.

Lignes au CRP lié aux investissements

- La ligne 777 Quote-part exceptionnelle des subventions d'investissements virée au compte de résultat est conforme à la prévision faite.
- La ligne 78921 Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires est également conforme à la prévision faite.

En conclusion

Au final, sans report à nouveau 2022, le résultat administratif égal au résultat comptable déficitaire à affecter est de – 129 870,77 €.

Le siège social

Avec un résultat comptable du siège social déficitaire de 29 828,24 €, cette année 2023 restera exceptionnelle.

En charges

Le siège social est le dossier pivot sur lequel sont constatés et répartis tous les produits financiers issus de l'ensemble de nos placements.

Or cette année, la hausse des taux d'intérêts et la liquidation de vieux contrats de capitalisation avec leurs plus-values latentes nous a amené à constater une très forte augmentation des produits (+ 345 822 €) et en corolaire à une très forte augmentation de charges due à la redistribution de ces produits (+256 963 €) auquel se rajoute l'impôt sur les sociétés en hausse de 73 723 €. Cette redistribution s'est faite conformément aux règles qui nous ont été imposées pour le secteur médico-social au travers de notre CPOM (article 3-5 page 23) et pour le secteur non conventionné, pour le Cosse, la MDA et le siège social, par choix politique arrêté lors du Conseil d'administration du 13 mars 2024.

Notre comptabilité produisant des bilans financiers pour chaque établissement et service SMS, et secteur non conventionné, la répartition de ces produits s'est faite au prorata des trésoreries disponibles constatées aux derniers bilans financiers arrêtés (soit 2022).

Par ailleurs, un autre évènement conjoncturel affecte de manière exceptionnel les charges 2023, la fusion absorption avec les PEP 84.

- Coût exceptionnel des frais d'avocats et de commissaire à la fusion pour 21 846 € en compte 622 qu'il a fallu missionner pour réaliser cette opération.
- Les frais d'étude pour la transformation d'une maison en siège social et administratif de l'association pour 2 400 €.
- Augmentation des déplacements entre le 05 et le 84 pour 1 080 €.
- Ainsi que des frais de salariés en CDD de renfort sur cette mission pour 3 341 €.

Autre nouveauté de l'année, l'augmentation, votée en conseil d'administration le 20 septembre 2023, du montant des cadeaux de noël versé par l'association aux jeunes de Cluzel et aux résidents de la MAS pour une augmentation de 1 713 €.

En produits

On note une légère augmentation des cotisations liée au surcroît d'adhésions consécutif à la montée en charge du service PEVLC (plus de départs classes, donc plus d'adhésions).

De même la hausse des taux d'intérêts a permis aussi une augmentation des produits financiers qui sont restés en propre sur le service (moins de 100 € en 2022 et 15 709 € en 2023).

Le Service PEVLC

Cette année, le Service PEVLC dans sa nouvelle configuration diminue son déficit pour passer à – 3 971,98 €. L'activité de service est repartie à la hausse avec une augmentation des séjours classes qui ont pu être commercialisés cette année, on est passé de 1 à 9 départs. Même si cette hausse d'activité est très positive, vue les marges pratiquées, nous sommes encore très loin du point d'équilibre.

Les charges

Logiquement elles sont en forte hausse de 84 467 € par rapport au compte administratif 2022 pour s'établir à 167 963,94 €.

La hausse d'activité apparaît au compte 6118 (sous-traitance autre prestation de service) avec un montant de 116 319 €. C'est là que sont comptabilisés les séjours classes et vacances que l'on achète aux autres associations. Charges compensées par la revente au compte 70 pour 107 622 € auquel s'ajoutent les subventions état au compte 741 pour 20 000 € dans le cadre des colos apprenantes.

Au compte 6068, on trouve l'aménagement du poste de travail de la secrétaire partiellement compensé par une subvention de 1 133 €.

Comme pour tous les services de l'association employant des salariés, les coûts des salaires sont supérieurs au budget de par le versement de la prime PPV (plus 1 041 €).

Les autres charges de structure étant en légère baisse.

Les produits

Logiquement, ils sont en forte hausse entre 2022 et 2023 et en légère hausse par rapport au budget.

Produits en augmentation

Par rapport au réalisé 2022, très forte augmentation à 107 623 € des produits d'activités par rapport à 2022 (+62 349 €), même si on reste un peu en dessous de ce qui avait été envisagé en budget (131 233 €).

Par décision politique au conseil d'administration de mars, il a été décidé de verser exceptionnellement l'intégralité de la CPO Education Nationale 2023 soit 29 364 € à ce service pour le soutenir.

Enfin pour être conforme à la réalité des charges immobilières imputées, charges également imputées à ce service conformément aux surfaces occupées, il a été opéré un transfert de charge de la MDA pour 3 844 € (1 983 € en 2022) légèrement inférieur à ce qui avait été budgété (4 027 € au BP 2023).

En conclusion

Depuis le redimensionnement de ce service en 2021, le déficit redevient supportable, bien qu'encore important eu égard aux fonds propres. Le reversement exceptionnel de la totalité de la CPO permet un quasi équilibre budgétaire, mais cela restera à revoir pour 2024 avec la fusion.

Le centre « Le Cosse »

Comparatif par rapport à 2022

		Activité (journées)	Charges	Produits	Résultat	Aides COVID
2020		4 689	478 297 €	365 692 €	-112 605 €	34 458 €
2021		7 768	550 381 €	616 053€	65 672 €	89 755 €
2022		13 151	737 236 €	864 764€	127 527 €	
2023		14 001	901 146 €	938 051 €	36 904 €	
Variation	en nombre	850	163 910 €	73 287 €	- 90 623 €	
2022/2023	en %	+ 6,46	+ 22 ,23	+ 8,47	- 71,06	

Evolution du résultat

Même s'il apparaît en baisse par rapport aux années précédentes, le résultat 2023 à 36 904 € reste très satisfaisant. Si l'on fait abstraction de l'année 2020 (COVID) la moyenne des résultats depuis 2013 s'établit à 41 731 €, sachant que la moyenne 2021-2022 s'établie exceptionnellement à 96 600 €.

Au final, le résultat de 39 904 € reste conforme à ce que l'on peut attendre de l'exploitation d'un centre d'accueil réalisant 14 001 journées.

Comparatif par rapport au budget 2023

Les charges sont en hausse globale de 127 312 € soit +16,45 %.

Les charges de fonctionnement sont en augmentation de 95 345 € par rapport au budget et de 32,71 % à 73 126 € par rapport au réalisé 2022.

Ce qui par rapport au budget s'explique principalement :

- Aux comptes d'achats par la hausse du coût des denrées alimentaires pour 23 724 €, diverses fournitures d'entretien du bâtiment, éducatives et hotelières pour +11 526 €
- Aux comptes de sous-traitance en hausse de 18 584 €
- Et aux rabais et ristournes constatés comme en 2022 mais non budgétés pour 39 618 €

Les charges de personnel sont en très légère hausse de 8 457 € soit +1,9 %.

Mais cette légère hausse est à relativiser. Elle vient des charges exceptionnelles de personnel missionné cette année pour déployer le logiciel de numérisation des factures fournisseurs (YOOZ). Pour le reste, malgré le recrutement du 0,7 ETP de secrétaire gestionnaire et le versement de la prime PPV, les charges courantes de personnel (CDI, CDD et CEE) à 433 168 € sont inférieures au budget et légèrement supérieures au réalisé 2022. Ce qui permet de penser que les problèmes de recrutement vont un peu en diminuant.

Les charges de structure sont en hausse de 17,63 % par rapport au budget soit + 23 510 €.

En augmentation pour 19 308 €, les frais d'entretien et de réparation des bâtiments, les frais de formations (YOOZ et autodétermination), les taxes foncières et les frais de siège.

Et comme pour la plupart des établissements, les dotations aux provisions IFC initialement non budgétés sont constatées à hauteur de 8 539 €.

Ces augmentations sont compensées par des économies sur la reprographie et la dotation aux immobilisations pour 7 826 €.

Les produits sont en hausse de 164 217 € soit +21,22 %.

Principalement cette hausse provient de la hausse de 149 776 € (+19,45 %) des produits d'exploitation. Bilan d'une très bonne commercialisation 2023.

A cela se rajoute les 12 626 € de produits financiers issus de nos placements, au lieu des 2 000 € budgétés ainsi que 3 330€ de subvention d'emploi.

La Maison Des Adolescents

Faits marquants de l'exercice

Résultat de l'exercice excédentaire : 11 185,58 €

Depuis la crise sanitaire, la santé mentale d'un nombre croissant d'adolescents haut-alpins reste dégradée. Alors que sur 2022 la situation semblait se stabiliser, l'année 2023 est marquée par une activité qui repart à la hausse. A moyens constants, dans un contexte financier marqué par plusieurs années de déficit, la situation devenait insoutenable non seulement en termes financiers mais aussi en termes de moyens alloués notamment en matière de ressources humaines.

Nos alertes auprès de nos tutelles ont donné lieu à une véritable prise de conscience. Des moyens financiers supplémentaires ont permis sur cette année 2023 d'arriver à un résultat positif.

Réglementation

Les comptes annuels présentés tiennent compte du nouveau règlement comptable : ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, ce règlement a un périmètre plus large que le règlement C.R.C. 1999-01, il s'applique à l'ensemble des personnes morales à but non lucratif,

Ce nouveau règlement ANC n° 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Principales conséquences :

- Changement de méthode comptable pour les subventions d'investissements avec traitement rétrospectif de la reprise de la subvention au rythme de l'amortissement, la MDA est concernée par ce changement, une reprise progressive au résultat de l'exercice au même rythme que l'amortissement du bien que ladite subvention avait financé.
- Nouvelle terminologie des fonds associatifs et création de comptes spécifiques aux fonds propres Fonds propres avec droit de reprise 103 et sans droit de reprise 102, hors activité médico-sociale,
- Ajout de subdivision comptable relative aux fonds dédiés, sur contributions financières des autorités de tarification, fonds dédiés à l'exploitation (FRE) et fonds dédiés à l'investissement 1921 (FRI), et une intégration dans le « résultat d'exploitation ».
- Distinction entre concours publics 73 (de l'autorité d'administrative), subventions 74 ou 131 si investissement (organisme public) et contributions financières 75, 77, ou 195 si investissement (soutien facultatif d'une entité de droit privé par exemple la Fédération Générale des PEP)
- Nouveau état des comptes annuels avec une présentation spécifique, la colonne 2019 de l'année précédente selon le CRC 1999-01 et la colonne 2020 selon ANC n° 2018-06 / ANC n° 2019-04 (spécifique aux ESSMS personnes morales de droit privé à but non lucratif)

Analyse des Comptes Annuels – Compte de Résultat

	2023	2022	Ecart en %
Subventions :			
Concours publics et subventions d'exploitation	459 369,00	360 076,00	27,58%
Contributions financières	-	12 354,19	-100,00%
Subventions d'exploitation			
sous total :	459 369,00	372 430,19	23,34%
Utilisation des fonds dédiés	61 052,26	60 894,23	0,26%
Reprise provision départ retraite IDR	-	3 765,00	-100,00%
Produits divers	5 513,66	4 065,07	35,64%
Total produits d'exploitation :	525 934,92	441 154,49	19,22%
Charges de personnel	248 504,14	223 193,62	11,34%
Achats et services extérieurs	193 432,96	189 176,03	2,25%
Dotations aux amortissements	11 779,56	8 599,85	36,97%
Dotations à la provision pour départ à la retraite			
Report en fonds dédiés	71 991,30	59 209,00	21,59%
Total charges d'exploitation :	525 707,96	480 178,50	9,48%
Résultat d'exploitation	226,96	-	39 024,01
Résultat financier	9 115,36	264,00	
Résultat exceptionnel	1 843,26	2 601,73	
Résultat de l'exercice	11 185,58	-	36 158,28

Résultat de l'exercice excédentaire : 11 185,58 €

Augmentation du total produits d'exploitation : + 84 780,43 € / 19.22 % dont :

- Augmentation des subventions : + 74 314,54 € (après retraitement des fonds dédiés)

Ce sont notamment l'accroissement des financements sur nos missions socles de l'ARS PACA qui explique cette augmentation (+ 74 691 € Financement FIR). Ces financements ont vocation à être pérennes et donc à venir stabiliser durablement l'équilibre financier de la MDA. A cela, s'est ajouté un financement du Conseil Départemental pour notre activité d'écoute et un financement européen (FSE) pour deux projets expérimentaux l'un portant sur le refus scolaire anxieux et l'autre sur les violences intra-familiales.

Augmentation du total charges d'exploitation : + 45 529,46 € / 9.48 % dont :

- Augmentation des charges de personnels : + 25 310,52 € / + 11,34 %

Variation liée :

- À l'augmentation du temps de travail de la psychologue du service (+0,10 ETP)
- Au paiement d'heures complémentaires et supplémentaires du personnel du service de coordination départementale pour assurer la mission
- À l'embauche d'un chargé de mission de prévention en décembre pour assurer la conduite des projets FSE.

- Augmentation des achats et services extérieurs : + 4 256,93 € / + 2,25 % :

- Augmentation des prestations de services extérieurs : + 10 531,20 €
- Diminution des déplacements des écoutants : - 1 139,98 €
- Diminution des déplacements des art thérapeutes : - 1 209,78 €

- Diminution des honoraires « réunion » thérapeutes : - 4 626,00 €
- Diminution des honoraires autres thérapeutes : - 4 200 €
- Augmentation des frais de déplacements du personnel : + 1 500,86 €
- Diminution des locations immobilières : - 3 161,14 €
- Augmentation des frais d'occupation des locaux : + 1 861,00 €
- Augmentation des frais de siège : + 2 013,00 €
- Augmentation des frais de maintenance informatique et téléphonie : + 957,40 €
- La dotation aux amortissements augmente : + 3 179,71 € / + 36,97 €
- Augmentation du report en fonds dédiés : + 12 782,30 € / 21,59 %

Analyse des Comptes Annuels – Bilan Comptable

	2023	2022	écart en %
+ Fonds associatifs et réserves	175 653,09 €	175 653,09 €	0,00%
+ / -Report à nouveau propre	26 852,74 €	63 011,02 €	-57,38%
+ / - Résultat de l'exercice	11 185,58 €	-36 158,28 €	-130,94%
+ Provision réglementée sur immobilisations	0,00 €	0,00 €	
+ Subventions d'investissements	7 438,60 €	9 281,86 €	-19,86%
+ Provisions pour charges	21 523,00 €	16 613,00 €	29,56%
+ Fonds dédiés à l'exploitation et à l'invest.	81 706,50 €	70 767,46 €	15,46%
- Immobilisations nettes	-34 078,36 €	-33 189,63 €	2,68%
= Fonds de Roulement Net Global (F.R.N.G.)	290 281,15 €	265 978,52 €	9,14%
+ avances et acomptes	4 800,00 €	5 382,94 €	-10,83%
+ Crédances clients	1 785,00 €	1 162,83 €	53,50%
+ Autres créances et Charges constatées d'avance	66 494,61 €	8 014,67 €	729,66%
- Dettes fournisseurs	-16 921,37 €	-14 693,19 €	15,16%
- Autres dettes et Produits constatées d'avance	-74 028,18 €	-18 442,59 €	301,40%
= Besoin en Fonds de Roulement (B.F.R.)	-17 869,94 €	-18 575,34 €	-3,80%
>> Trésorerie	308 151,09 €	284 553,86 €	8,29%
Disponibilités au bilan (banques et caisses)	50 788,62 €	6 125,12 €	
CL trésorerie actif	298 747,99 €	334 749,03 €	
CL trésorerie passif	-35 385,52 €	-50 320,29 €	
Fournisseurs d'immobilisation	-6 000,00 €	-6 000,00 €	
Trésorerie nette	308 151,09 €	284 553,86 €	23 597,23 €

Augmentation du Fonds de Roulement Net Global : + 24 302,63 €

Résultat de l'exercice : + 11 185,58 €

Diminution du report à nouveau : - 36 158,28 € (=déficit 2022) suite à la résolution d'affectation du Résultat en AG.

Diminution de la ligne subventions d'investissement : (- 1 843,26 €) suite à la reprise de la quote-part au Compte de Résultat.

Augmentation de la provision pour risque retraite : + 4 910 €

Augmentation de la trésorerie : + 23 597,23 € avec des fonds dédiés en attente d'utilisation de 81 706,50 € soit une trésorerie nette de fonds dédiés égale à 226 444,49 €.

I – 3 – Compte de résultat consolidé

	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation 2023 / 2022	Variation en %
Charges d'exploitation :				
Consommation exercice / tiers	2 588 286	2 109 418	478 868	22,70%
Impôts, taxes et vers. assimilés	645 580	581 008	64 572	11,11%
Charges du personnel	7 356 927	6 731 021	625 906	9,30%
Dotations aux amortissements et dépréciations	667 039	667 768	-729	-0,11%
Dotations aux provisions	232 858	2 270	230 588	10158,08%
Report en fonds dédiés	215 289	244 144	-28 855	
Autres charges	49 346	40 855	8 491	20,78%
Impôts, taxes et vers. assimilés			0	NS
Total des charges d'exploitation	11 755 326	10 376 486	1 378 841	13,29%
Produits d'exploitation :				
Montant net Chiffre d'affaires (A)	1 206 567	1 048 639	157 929	15,06%
Autres produits d'exploitation (B)	10 361 333	9 602 549	758 784	7,90%
Utilisation des fonds dédiés	284 352	320 059	-35 707	
Total des produits d'exploitation	11 852 252	10 971 246	881 006	8,03%
RESULTAT D'EXPLOITATION	96 926	594 761	-497 835	-83,70%
Charges financières	102 271	107 805	-5 534	-5,13%
Produits financiers	360 822	18 508	342 313	1849,50%
RESULTAT FINANCIER	258 551	-89 296	347 847	-389,54%
Charges exceptionnelles	5 754	8 562	-2 808	-32,79%
Produits exceptionnels	75 352	80 421	-5 068	-6,30%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	69 598	71 859	-2 261	-3,15%
Impôt sur les produits financiers IS OSBL	76 847	3 402	73 445	2158,88%
RESULTAT DE L'EXERCICE	348 229	573 922	-225 693	-39,32%

Le résultat d'exploitation s'établit à + 348 228,64 € en diminution par rapport à 2022.

Les charges sont en augmentation (+ 13,29 %) et les produits d'exploitation également (+ 8,03 %).

L'évolution des charges de personnel est de + 9,30 % (effet Ségur, en plus du GVT et de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat).

Contrairement aux années précédentes, les produits financiers issus de nos placements sont en forte augmentation, suite aux rachats de trois contrats de capitalisation et aux placements de la trésorerie disponible sur des produits à court-moyen terme à rendement en hausse.

Les charges financières (intérêts d'emprunt) sont en baisse de 5,13 %.

Le résultat financier est par conséquent fortement positif pour un montant de + 258 551 €.

Les charges exceptionnelles et les produits exceptionnels sont en légère baisse soit un résultat exceptionnel est positif à + 76 847 €.

Le résultat comptable de l'exercice ressort à + 348 229 €.

COMpte DE RESULTAT CONSOLIDé 2023	siège social service placements DEL	MDA AGDE	Siège administratif SMS	Établissements médico-sociaux					écritures éliminées intérêts	TOTAL
				Cluzel IMe	Cluzel D-ITEP (ITEP et Sesad TCC)	Cluzel SESSADDY Uema	Cmpp	Camsp		
CHARGES										
60 Achats	0	1 811	143 907	6 252	5 888	272 207	33 857	8 331	14 515	26 263
61 Services extérieurs	2 424	120 617	134 384	44 557	29 001	151 871	26 190	8 255	45 951	87 777
62 Autres services extérieurs	39 167	4 203	40 700	121 463	67 639	71 170	45 856	29 229	41 454	199 706
63 Impôts et taxes	2 409	42 989	19 837	16 793	124 951	92 197	31 283	80 118	104 249	130 755
64 Charges de personnel	33 917	402 881	228 667	441 335	1 573 937	1 005 442	357 213	793 575	1 150 519	1 279 443
65 Autres charges gestion courante	271 588	153	29 288	21 160	19 505	120 462	194 006	53 044	52 576	80 150
66 Charges financières	3 826	3 959	2 815	2 815	2 815	3 239	2 945	2 944	85 541	154 978
67 Charges exceptionnelles	60	946	639	639	1 592	55	592	885	885	336
6811 Dotations aux amort./chq. ex.	1 880	3 797	53 955	6 870	23 235	178 134	33 807	26 288	40 971	47 198
6815-7 Dotations aux provisions	172	8 539	4 910	40 704	32 802	25 306	8 074	14 283	26 037	72 031
685 Engagements /souscription expl.	2 201	76 847	71 991	122 569	122 569	12 079	3 780	12 079	2 670	2 670
TOTAL DES CHARGES	394 760	167 964	861 528	525 708	646 914	2 648 741	1 548 252	524 988	1 099 058	1 729 508
Résultat comptable excédent	0	0	36 905	11 186	157 380	73 477	0	17 717	127 899	98 174
TOTAL GENERAL	394 760	167 964	898 433	536 894	804 294	2 722 218	1 548 252	542 705	1 226 957	1 827 682
PRODUITS										
70 Produits de fonctionnement	107 623	880 158	5 514	220 980	5 085	1 312	441	3 581	172 985	193 794
73 Produits de la Tarification	21 133	3 330	459 369	2 230	15 734	1 515 554	532 954	1 166 010	1 780 224	2 374 641
74 Subvention de fonctionnement	28 364	402	0	532 582	11 470	3 218	1 251	616	1 829	29 213
75 Autres produits gestion courante	4 110	12 626	9 115	246 686	1 916	2 306	3 495	15 349	15 335	532 466
76 Produits financiers	360 822	1 272	1 843	2 744	61 052	161 002	10 908	7 188	41 396	31 608
77 Produits exceptionnels	3 844	20 042	17 127	3 465	599	14 197	2 547	14 197	27 458	75 352
781 Reprise sur amort. et provisions	787 798	791 476	Reprise & Report / subv. attribuées	Transferts de charges	161 002	10 908	7 188	41 396	11 714	47 812
TOTAL DES PRODUITS	364 932	163 992	898 433	536 894	804 294	2 722 218	1 537 416	542 705	1 226 957	1 827 682
Résultat comptable déficit	-29 828	-3 972	0	0	-10 837	0	0	0	0	-129 871
TOTAL GENERAL	394 760	167 964	898 433	536 894	804 294	2 722 218	1 548 252	542 705	1 226 957	1 827 682
Résultat comptable	-29 828	-3 972	36 905	11 186	157 380	73 477	-10 837	17 717	127 899	98 174
Reprise autorisée des résiliants antérieurs				0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	-29 828	-3 972	36 905	11 186	157 380	73 477	-10 837	17 717	127 899	98 174
										348 229
										0
										348 229

LE BILAN

ACTIF	2023	2022	2021	2020	2019
B R U T	AMORT. ET PROV.	NET	NET	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	162 831	141 436	21 395	24 815	34 448
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 495 346	8 818 297	8 677 049	8 955 670	9 304 722
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	677 654	677 654	677 143	677 649	577 152
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	18 335 830	8 959 733	9 376 098	9 657 629	10 016 819
STOCKS ET EN COURS					
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	43 723	43 723	6 243	6 031	33 426
CREANCES D'EXPLOITATION	830 460	74 635	755 825	186 889	457 079
VALEURS MOB. DE PLACEMENT	5 208 500	5 208 500	2 208 500	2 208 500	2 208 500
DISPONIBILITES					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	3 201 789	3 201 789	6 462 246	5 690 960	5 268 739
CHAR.A REPARTIR / PLUS. EXER.	14 293	14 293	5 103	5 046	11 545
TOTAL GENERAL	27 634 595	9 034 367	18 600 228	18 526 609	18 384 435
PASSIF	2023	2022	2021	2020	2019
FONDS ASSOCIATIFS					
LEGS ET DONATIONS	534 474	534 474	534 474	534 474	896 197
RESERVES	2 066 541	2 066 541	2 066 541	2 060 685	2 060 685
REPORT A NOUVEAU	5 003 644	4 414 151	4 016 372	3 985 786	3 870 502
RESULTAT EXERCICE	-65 399	-49 828	18 918	-120 029	-230 224
SUBVENTIIONS DINVESTISSEMENT	348 229	573 922	329 034	169 533	47 656
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 412 794	1 477 795	1 550 098	1 620 874	1 490 171
TOTAL DES FONDS PROPRES	9 340 025	9 056 798	8 555 179	8 291 065	9 033 702
FONDS DEDIES	920 692	984 055	1 067 842	959 170	112 437
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	962 124	875 618	1 139 901	1 230 991	1 086 989
DETTE FINANCIERES	3 291 518	3 695 964	3 931 722	4 175 838	4 572 921
DETTE D'EXPLOITATION	4 085 868	3 914 174	3 689 791	3 630 815	3 674 637
TOTAL GENERAL	18 600 228	18 526 609	18 384 435	18 287 880	18 480 686

Après les fortes augmentations des années passées (*mise en service du bâtiment de la MAS des Écrins en 2015, du bâtiment de l'UEMA en 2016, de la mise en service des bâtiments rénovés du Centre Le Cosse à Agde en 2017 et des bâtiments modulaires à la rentrée de sept. 2020 à CLUZEL*), les immobilisations ont marqué une pause.

Corrélativement les dettes financières sont de nouveau en baisse (après la souscription des deux emprunts pour l'UEMA et d'un pour les travaux du Cosse et le remboursement anticipé pour l'ITEP du Centre CLUZEL en 2020), aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

Par contre en mars 2023 un emprunt, souscrit pour le financement des locaux côté Siège aux Marronniers à Gap, a été remboursé par anticipation pour le capital total restant dû, si qui s'endette le Siège secteur Médico-Social et le service DEL.

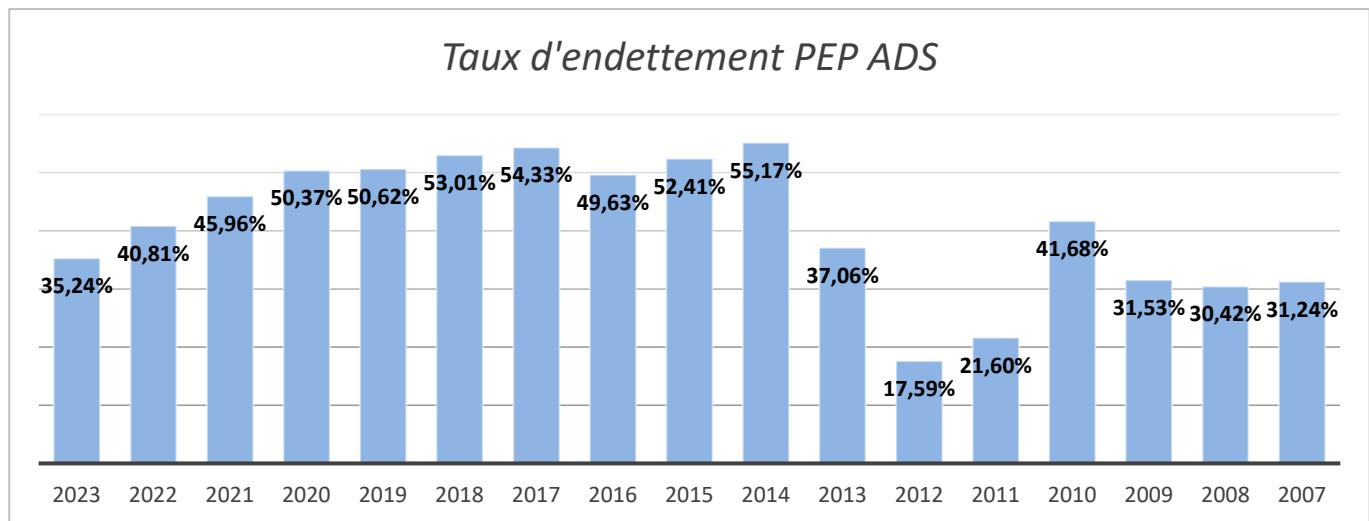
Les réserves augmentent de 589 493 € suite aux affectations de résultats, au titre de 2022, en réserves à l'investissement, à la couverture du besoin en fonds de roulement et à la réserve de compensation des déficits.

L'augmentation des dettes d'exploitation correspond aux versements des caisses toujours en attente de régularisations suite à la mise en place du CPOM en 2019.

Il est à noter que nos structures financières restent maîtrisées.

Notre taux d'endettement sur fonds propres diminue un peu et se situe à 35,24 % contre :

2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
35,24%	40,81%	45,96%	50,37%	50,62%	53,01%	54,33%	49,63%	52,41%	55,17%	37,06%	17,59%	21,60%	41,68%	31,53%	30,42%	31,24%
-5,57%	-5,15%	-4,41%	-0,26%	-2,39%	-1,33%	4,71%	-2,78%									



La trésorerie en baisse ressort à 3 201 789 € (- 3 260 K€) et les placements en hausse ressortent à 5 208 500 € (+ 3 000 k€).

Les fonds associatifs sont toujours à 534 474 € (suite à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation comptable, reclassement en subventions, de 2020).

Les legs et donations sont toujours à 2 066 541 €.

Soit des **fonds propres** au total de 2 601 014 €.

II - BILANS

II – 1 – BILAN CONSOLIDE ACTIF – PEP ADS – 2023 / 2022

ACTIF	Exercice N 01/2023 - 12/2023			Exercice N - 1 01/2022 - 12/2022
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	3 827,20	1 556,37	2 270,83	2 423,92
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, ...	159 003,56	139 879,37	19 124,19	22 391,41
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	506 452,81	140 573,51	365 879,30	378 584,55
Constructions	13 461 182,89	5 833 511,77	7 627 671,12	7 990 925,35
Installations techniques, matériels et outillage	1 745 631,53	1 498 623,47	247 008,06	243 865,25
Autres immobilisations corporelles	1 709 183,91	1 345 588,02	363 595,89	342 294,65
Immobilisations corporelles en cours	72 894,57		72 894,57	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	102 500,00		102 500,00	102 500,00
Autres titres immobilisés	564 522,91		564 522,91	563 417,91
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 630,63		10 630,63	11 225,48
ACTIF IMMOBILISE - Total I	18 335 830,01	8 959 732,51	9 376 097,50	9 657 628,52
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes	43 723,40		43 723,40	6 242,94
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	726 997,28	74 634,82	652 362,46	137 001,79
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	103 462,54		103 462,54	49 886,87
Valeurs mobilières de placement	5 208 500,00		5 208 500,00	2 208 500,00
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	3 201 789,37		3 201 789,37	6 462 245,92
Charges constatées d'avance	14 292,55		14 292,55	5 103,38
ACTIF CIRCULANT - Total II	9 298 765,14	74 634,82	9 224 130,32	8 868 980,90
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	27 634 595,15	9 034 367,33	18 600 227,82	18 526 609,42

II – 2 – BILAN CONSOLIDE PASSIF – PEP ADS – 2023 / 2022

PASSIF	Exercice N 01/2023 - 12/2023	Exercice N - 1 01/2022 - 12/2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 601 014,50	2 601 014,50
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Reserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	5 003 643,91	4 414 151,16
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	3 902 867,40	3 440 902,11
Autres réserves		
Report à nouveau	(65 399,02)	(49 827,85)
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	599 167,58	599 167,58
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>		
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	226 707,80	160 966,20
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>		
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	(229 413,33)	(229 413,33)
Résultat en attente d'affectation		
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>		
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>		
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Excédent ou déficit de l'exercice	348 228,64	573 921,58
Situation nette (sous total)	7 887 488,03	7 539 259,39
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	1 412 794,18	1 477 795,18
Provisions réglementées	39 743,12	39 743,12
Droits des propriétaires - (Commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS - Total I	9 340 025,33	9 056 797,69
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	920 691,91	984 055,21
FONDS REPORTES ET DEDIES - Total II	920 691,91	984 055,21
PROVISIONS		
Provisions pour risques	10 636,00	52 830,31
Provisions pour charges	951 488,00	822 788,00
PROVISIONS - Total III	962 124,00	875 618,31
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	3 291 518,27	3 695 963,87
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commande	2 511 352,80	2 568 485,90

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333 701,53	253 052,49
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 061 616,45	975 709,59
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 622,08	24 813,20
Autres dettes	57 640,47	83 757,16
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	96 934,98	8 356,00
DETTE - Total IV	7 377 386,58	7 610 138,21
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV + V)	18 600 227,82	18 526 609,42

PS : en application du **modèle réglementaire (Arrêté du 15/12/2020 JO 20/12/2020)** avec au niveau des commentaires Report à Nouveau l'absence de prise en compte du RAN Débiteur hors activités médico sociale pour les montants de 661 861,07 € en 2023,
580 548,30 € en 2022,
492 573,05 € en 2021.

Modèle réglementaire mis à jour avec suppression de la compensation sur les comptes individuels (solde débiteur / solde créditeur) en 2022

III - L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

III – 1 – Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels concernant les associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations ont été retraitées pour la mise en œuvre de l'amortissement par composantes, conformément aux obligations de la réglementation.

III – 2- Engagements financiers et autres informations

Crédit-bail : néant

Engagements donnés :

- Emprunts : CDC et Crédit Mutuel pour l'achat des Marronniers pour le CMPP-CAMSP :
 - Caution par le Conseil Général des Hautes Alpes à hauteur de 100 % de l'emprunts Crédit Mutuel.
 - Nantissement sur le placement CM AEP 1 000 000 € lors de la renégociation pour le CMPP-CAMSP.
- Emprunt : CDC pour la construction de la MAS des Ecrins :
 - Caution par la municipalité d'Embrun à hauteur de 50 % de l'emprunt CDC,
 - Caution par la Caisse d'Epargne à hauteur de 50 % de l'emprunt CDC.
- Emprunt : Crédit Mutuel pour l'UEMA SESSAD du Centre J. CLUZEL :

- Nantissement accordé au Crédit Mutuel à hauteur de 158 500 € en principal représentant 53,36 % du capital garanti et pour les intérêts, commissions, frais et accessoires en sus.
- Emprunt Caisse d'Epargne pour rénovation Centre LE COSSE :
- Engagement de conservation des parts sociales Caisse Epargne Paca à hauteur de 200 000 € pendant 10 ans minimum.

Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant

Subventions d'investissements perçues :

Etat des subventions d'investissement perçues en 2023		MDA	Siège DEL	Le Cosse AGDE	Siège Social	MAS des écrins	Centre Cluzel
REGION Provence Alpes Côte d'Azur	0						
CONSEIL DEPARTEMENTAL des Hautes Alpes	0						
COMMUNE de Gap	0						
CAF des Hautes-Alpes	0						
CARSAT Sud Est Contrat Prévention Risques	0						
Fondation JM Bruneau / Uniopss	0						
ENTREPRISES (taxe apprentissage)	4 846						
TOTAL	4 846 €	0	0	0	0	0	4 846

Contributions financières perçues :

Etat des contributions financières perçues en 2023		MDA	Siège DEL	Siège Social Solidarité	Le Cosse AGDE	Siège SMS médico-social
Fédération Générale PEP - CPO	29 364			29 364		
UNAT Opération 1ers départ	240				240	
TOTAL des contributions financières	29 604 €	0	29 364	0	240	0

Subventions de fonctionnement perçues :

Etat des subventions de fonctionnement perçues en 2023		MDA	service DEL	Le Cosse AGDE	Siège Médico-Social	Centre CLUZEL
ETAT	450 494 €					
Bat financement MDA - FIR ARS	259 433	259 433				
Bat financement MDA - FIR ARS complément	37 854	37 854				
Bat financement MDA - CPO ARS	40 000	40 000				
Bat financement MDA - projets	37 643	37 643				
Bat financement MDA - missions	36 837	36 837				
Bat financement MDA Préfecture Hautes Alpes FIPD	1 000	1 000				
Bat financement Colo apprenantes service DEL	20 000					
Travail et emploi - Contrats aidés	17 727					
FONDS EUROPENS	17 300 €					
Europe FSE DREETS	17 300	17 300				
REGION	12 000 €					
Région Paca	12 000	12 000				
DEPARTEMENTS	15 000 €					
Hautes Alpes	15 000	15 000				
COMMUNES	- €					
Ville de Gap	0					
Ville d' Embrun	0					
Ville de Digne	0					
Ville de Manosque	0					
COLLECTIVITES PUBLIQUES	- €					
ORGANISMES publics & privés	7 003 €					
MSA	1 000	1 000				
OETH	5 619	1 302	1 133			
Taxe apprentissage Centre J. CLUZEL	384					
TOTAL des subventions de fonctionnement	501 797 €	459 369	21 133	3 330	2 230	15 734

III – 3 –Notes sur le bilan Actif

Actif Immobilisé

Le tableau ci-dessous analyse poste par poste la colonne BRUT de l'actif immobilisé (les biens de l'association) et sa variation.

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2022	Acquisitions 2023	Cessions 2023	Immobilisations au 31 Décembre 2023
Immobilisations incorporelles	162 356,00	6 300,00	5 825,24	162 830,76
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	3 827,20	0,00	0,00	3 827,20
20310000 Frais d'Etudes	3 827,20	0,00	0,00	3 827,20
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	158 528,80	6 300,00	5 825,24	159 003,56
20500000 Logiciels, licences, droits, ...	158 528,80	6 300,00	5 825,24	159 003,56
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
- dont droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	17 131 169,44	379 012,23	14 835,96	17 495 345,71
Terrains	245 642,52	0,00	0,00	245 642,52
21110000 Terrains nus	51 242,52	0,00	0,00	51 242,52
21150000 Terrains bâtis	194 400,00	0,00	0,00	194 400,00
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	260 810,29	0,00	0,00	260 810,29
21200000 Agencements et aménag. terrains	260 810,29	0,00	0,00	260 810,29
Constructions	13 338 885,88	122 297,01	0,00	13 461 182,89
21310000 Bâtiments	3 849 234,07	0,00	0,00	3 849 234,07
21350000 IGAAC Install gén agenc amén const	2 176 917,60	116 451,40	0,00	2 293 369,00
21410000 Bâtiments sur sol d'autrui	7 098 248,52	0,00	0,00	7 098 248,52
21450000 IGAAC sur sol d'autrui	214 485,69	5 845,61	0,00	220 331,30
Installations, matériel et outillage techniques	1 676 099,38	72 668,51	3 136,36	1 745 631,53
21510000 Instal. Complexes Spécialisées	2 816,00	0,00	0,00	2 816,00
21512000 Instal. et Matériels Cuisine	244 103,20	0,00	0,00	244 103,20
21513000 Instal. et Matériels Buanderie	113 720,59	7 797,90	2 700,00	118 818,49
21515000 Instal. et Matériels Ateliers prof.	59 493,95	0,00	0,00	59 493,95
21517000 Instal. Mat. Sécurité Surveillance	63 632,50	20 716,14	0,00	84 348,64
21544000 Instal. Mat. Usage Thérapeutique	201 099,68	6 097,99	0,00	207 197,67
21545000 Instal. et Matériels Usage Educatif	182 402,76	1 264,92	436,36	183 231,32
21546000 Matériels et outillages d'Entretien	237 665,73	0,00	0,00	237 665,73
21547000 Matériels d'Hébergement	358 056,25	29 347,18	0,00	387 403,43
21548000 Autres matériels	10 944,35	2 598,00	0,00	13 542,35
21550000 Mat. Instal. financés Taxe Apprenti	202 164,37	4 846,38	0,00	207 010,75
Autres immobilisations corporelles	1 609 731,37	111 152,14	11 699,60	1 709 183,91
21810000 Installations générales, agencement	98 335,45	0,00	0,00	98 335,45
21820000 Matériel de transport	701 340,17	41 464,44	10 000,00	732 804,61
21830000 Matériel de bureau & informatique	614 909,12	69 687,70	1 699,60	682 897,22
21840000 Mobilier de bureau	195 146,63	0,00	0,00	195 146,63
Immobilisations corporelles en cours	0,00	72 894,57	0,00	72 894,57
23100000 Immob. corporelles en cours	0,00	72 894,57	0,00	72 894,57
Immobilisations financières	677 143,39	1 105,00	594,85	677 653,54
Participations	102 500,00	0,00	0,00	102 500,00
26600000 Autres formes de participation	102 500,00	0,00	0,00	102 500,00
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	563 417,91	1 105,00	0,00	564 522,91
27242000 Parts sociales CA	2 610,91	54,00	0,00	2 664,91
27244000 Parts sociales CAISSE EPARGNE	508 020,00	0,00	0,00	508 020,00
27281000 Parts sociales CREDIT MUTUEL	52 787,00	1 051,00	0,00	53 838,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	11 225,48	0,00	594,85	10 630,63
27500000 Dépôts et cautionnements versés	11 225,48	0,00	594,85	10 630,63
TOTAL IMMOBILISATION	17 970 668,83	386 417,23	21 256,05	18 335 830,01

Travaux et projets en cours au 31 décembre 2023

Travaux de Carrelage	CAMSP	33 629,27 €
	CMPP	39 265,30 €
		72 894,57 €

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue, à savoir :

PEP ADS - durées d'amortissement

Validation par le Conseil d'Administration réuni le 12 janvier 2022

Date d'application le 1^{er} Janvier 2021

Base retraitement par composants.

Valeur unitaire à partir de 500€, sauf pour les lots et les cas particuliers.

OUTILLAGE	électroportatif à main machines pro	3 ans 5 ans 10 ans
MAT DE BUANDERIE	petit matériel machines pro	5 ans 10 ans
MAT DE CUISINE	petit matériel gros matériel piano et autre	5 ans 10 ans 15 ans
MAT DE SECURITE	extincteurs Aménagements	10 ans 15 ans
MAT A USAGE EDUC	jeux vélos, skis jeux extérieurs	3 ans 5 ans 15 ans
MOBILIER	hébergement (marabouts) éducatif bureaux	5 ans 8 ans 10 ans
VEHICULES	pneus neige VL TC véhicules aménagés neuf véhicules aménagés d'occasion véhicules d'occasion	3 ans 5 ans 8 ans 10 ans 8 ans 5 ans moins l'âge à l'achat
MAT MEDICAL	petit matériel gros matériel	3 ans 5 ans
MAT THERAPEUT	petit matériel mobilier/gros matériel	5 ans 10 ans
LUMINAIRES	EXTERIEURS INTERIEURS (Dalle Led)	10 ans 8-10 ans
INFORMATIQUE	matériel individuel portable (écran, PC...) matériel individuel fixe (écran, PC...) serveur informatique, réseau site internet extension garantie / matériel informatique (ex Firewall sauvegarde)	5 ans 7 ans 7 ans 5 ans 2 ans
LOGICIELS	logiciel métiers bureautique (Office : Windows) logiciels professionnels, licences	3 ans 6 ans 10 ans
BUREAUTIQUE	photocopieurs, téléphones, standard	5 ans
MATERIEL financé par la taxe d'apprentissage		1 an (dérogation)

Déclinaison des composants ci-dessous

Composants

GROS ŒUVRE, Locaux bruts, ouvrage de Structure, maçonnerie, maîtrise d'œuvre	
Frais d'acquisition	50 ans
Façades, charpente, couverture, Menuiseries extérieures, serrurerie, Menuiseries intérieures, Plomberie, Chauffage, VMC, Electricité, Maçonnerie pour portail	25 ans
Cloisons, Doublages, Faux plafonds, isolation, Gaines techniques, volets (livrés avec le bâtiment) + rails transfert	20 ans
Etanchéité, Ascenseurs, carrelage, faïences, Sols souples,	15 ans
Peintures, Stores, boiseries, volets électriques (à l'unité), Installation téléphonique,	10 ans
Clôtures (avec maçonnerie), Portails et portes Electriques extérieures	15 ans
Clôtures (sans maçonnerie)	10 ans
Aménagements, agencements divers (aménagement de placards et de plan de travail dans locaux...)	10 ans
Petit matériel électrique (radiateurs,...)	8 ans
Petite plomberie (mitigeur...)	

Mouvements ayant affecté les amortissements des immobilisations

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2022	Dotations 2023	Diminutions 2023	Amortissements et dépréc. au 31/12/2023
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	137 540,67	9 720,31	5 825,24	141 435,74
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	1 403,28	153,09	0,00	1 556,37
28031000 Amort. Frais Etudes	1 403,28	153,09	0,00	1 556,37
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	136 137,39	9 567,22	5 825,24	139 879,37
28050000 Amort. Logiciels, licenc droits ...	136 137,39	9 567,22	5 825,24	139 879,37
Fonds commercial (établissements privés)	0,00	0,00	0,00	0,00
- dont droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	8 175 499,64	658 362,87	15 565,74	8 818 296,77
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	127 868,26	12 705,25	0,00	140 573,51
28120000 Amort. Agencements, aménag. terrain	127 868,26	12 705,25	0,00	140 573,51
Constructions sur sol propre	2 878 931,06	216 705,73	0,00	3 095 636,79
28131000 Amort. Bâtiments sur sol propre	1 858 832,05	101 087,62	0,00	1 959 919,67
28135000 Amort. IGAAC sur sol propre	1 020 099,01	115 618,11	0,00	1 135 717,12
Constructions sur sol d'autrui	2 469 029,47	268 845,51	0,00	2 737 874,98
28141000 Amort. Bâtiments sur sol d'autrui	2 382 753,14	251 656,19	0,00	2 634 409,33
28145000 Amort. IGAAC sur sol d'autrui	86 276,33	17 189,32	0,00	103 465,65
Installations, matériel et outillage techniques	1 432 234,13	69 211,48	2 822,14	1 498 623,47
28151100 Amort. Instal. Complex.Spec.	2 135,47	281,60	0,00	2 417,07
28151200 Amort. Instal. Mat. Cuisine	179 204,57	10 402,21	0,00	189 606,78
28151300 Amort. Instal. Mat. Buanderie	77 026,49	7 428,23	2 385,78	82 068,94
28151500 Amort. Instal. Mat. Ateliers prof.	58 073,32	382,17	0,00	58 455,49
28151700 Amort. Instal. Mat. Sécurité Survei	39 404,83	7 016,69	0,00	46 421,52
28154400 Amort. Instal. Mat. Thérapeutique	174 651,94	11 295,30	436,36	185 510,88
28154500 Amort. Instal. Mat. Educatif	162 127,93	5 719,71	0,00	167 847,64
28154600 Amort. Mat. Outilage Entretien	216 858,79	3 958,36	0,00	220 817,15
28154700 Amort. Mat. d'Hébergement	315 051,75	19 148,93	0,00	334 200,68
28154800 Amort. Autres matériels	10 944,35	275,00	0,00	11 219,35
28155000 Amort. Instal. Mat. financés par TA	196 754,69	3 303,28	0,00	200 057,97
Autres immobilisations corporelles	1 267 436,72	90 894,90	12 743,60	1 345 588,02
28181000 Amort. IG Agencements Aménag.divers	74 740,26	7 358,33	1 044,00	81 054,59
28182000 Amort. Matériel de transport	537 085,10	32 822,45	10 000,00	559 907,55
28183000 Amort. Matériel de bureau & inform.	490 433,92	42 415,26	1 699,60	531 149,58
28184000 Amort. Mobilier de bureau	165 177,44	8 298,86	0,00	173 476,30
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECATIONS	8 313 040,31	668 083,18	21 390,98	8 959 732,51

Créances de fonctionnement (à moins d'un an pour l'actif circulant)

CA Etat des Échéances des Créances et des Dettes Dossier : PEPADS - CONSO GENERALE PEP ADS - Périodes de : 01/2023 à 12/2023	
Libellé	Montant brut 2023
CREANCES (a)	
Créances de l'actif immobilisé :	
Créances rattachées à des participations(25-26)	102 500,00
26600000 Autres formes de participation	102 500,00
Prêts (274)	0,00
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	575 153,54
27242000 Parts sociales CA	2 664,91
27244000 Parts sociales CAISSE EPARGNE	508 020,00
27281000 Parts sociales CREDIT MUTUEL	53 838,00
27500000 Dépôts et cautionnements versés	10 630,63
Créances de l'actif circulant :	
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	726 997,28
41100000 Crédit usagers, caisses CPAM Le Département	652 322,46
41600000 Clients - Douteux ou litigieux	74 634,82
41800000 Usagers - Prod. non facturés	40,00
Autres créances clients (4096,4097, etc)	37 462,54
40100000 Fournisseurs débiteurs	4 872,36
40980000 Fournisseurs autres avoirs non reçus	3 228,65
46300000 FMARV MA Fonds en dépôt	55,00
46720000 Autres comptes débiteurs	420,00
46750000 Dépenses remboursées par un FAF	25 269,85
46870000 Produits à recevoir	3 616,68
Personnel et comptes rattachés (421,)	0,00
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	0,00
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	66 000,00
44171100 Subv. exploitation FSE DREETS	60 000,00
44172000 Subv. exploitation Région	6 000,00
Autres	
Charges constatées d'avance (486)	14 292,55
48600000 Charges constatées d'avance	14 292,55
TOTAL CREANCES	1 522 405,91

- Valeurs mobilières de placement

Les valeurs en portefeuille sont évaluées selon leur valeur d'acquisition. Une provision est éventuellement constatée si la valeur au 31 décembre est inférieure à la valeur d'achat, sachant que dans le secteur médico-social les placements doivent être sans risques (Livret, contrat de capitalisation, compte à terme).

Valeurs mobilières de placement	Solde au 31 déc. 2023
Certificat de dépôt Crédit Mutuel	2 208 500
Certificat de dépôt Caisse d'Epargne	3 000 000
Contrat capitalisation Banque Transatlantique	0
Contrat capitalisation Crédit Agricole	0
Contrat capitalisation Caisse d'Epargne	0
TOTAL	5 208 500

- Disponibilités

Trésorerie à court terme	Solde au 31 déc. 2023
Chèques à encaisser	395,40
Crédit Agricole Alpes Provence	4 080,41
Crédit Mutuel	846 442,86
Caisse d'épargne Provence Alpes Corse	68 370,52
Crédit Mutuel nantissement	108 502,84
Comptes courants bancaires	1 027 792,03
Livret Caisse d'épargne	96 165,69
CS Livret Caisse d'épargne	1 557 179,70
Livret OBNL Crédit Mutuel	418 723,33
Comptes sur Livrets	2 072 068,72
Intérêts à recevoir	100 044,20
Caisse et régie d'avance	1 884,42
TOTAL	3 201 789,37

Au 31 décembre 2023 aucune plus-value latente, mais des intérêts courus sur CAT-DAT pour 100 044,20 €.

- Charges constatées d'avance et charges à répartir sur plusieurs exercices

Charges constatées d'avance	au 31/12/2023
Dépenses concernant l'exercice 2023	14 293
TOTAL	14 293

III -4 – Notes sur le bilan Passif

Fonds propres

Les fonds propres sont constitués par des fonds de dotation sans droit de reprise, des réserves, des fonds en attente d'affectation, des subventions d'investissements sur investissements renouvelables, ainsi que des legs. Ils s'élèvent à 9 340 025 € (en incluant la provision réglementée PV nette de 39 743 €).

Les subventions sont traitées suivant la méthode préconisée par le CNC et le dernier règlement ANC.

Les fonds dédiés se montent à 920 691 € et ils ont fait l'objet d'un reclassement en 2022 (anciennement en provisions réglementées).

Au total les fonds propres se montant à 10 260 717,24 € détaillés ci-dessous.

	<i>Conso Décembre 2022 Clôture</i>	<i>Conso Décembre 2023 Affect.résult.</i>	<i>Conso Décembre 2023 Augmentation</i>	<i>Conso Décembre 2023 Dim. & Rep.util.</i>	<i>Conso Décembre 2023 Résultat</i>	<i>Conso Décembre 2023 Clôture</i>
VARIATION FONDS PROPRES S.D.R.						
1020 Fonds associatif sans droit de reprise (SDR)	128 417,58					128 417,58
1021 Valeur du patrimoine intégré	90 820,51					90 820,51
1022 Fonds statutaires	0,00					0,00
1024 Apports sans droit de reprise	2 381 776,41					2 381 776,41
1025 Legs et donations	0,00					0,00
1051 Ecart réévaluation sur biens SDR	0,00					0,00
1060 Réserves	0,00					0,00
1062 Réserves indisponibles	0,00					0,00
1063 Réserves stat. & contract.	0,00					0,00
1064 Réserves réglementées	0,00					0,00
10681 Réserve pour projet associatif des autres secteurs	0,00					0,00
1200 Résultat - Grpe	573 921,58	-573 921,58			348 228,64	348 228,64
13000 Sub. invest. affectées à biens non renouvelables	0,00					0,00
1310 Subventions déquipement	2 764 526,39		4 846,38			2 769 372,77
1380 Autres subventions d'investissement	0,00					0,00
1390 Sub. invest. Inscrites au compte de résultat	0,00					0,00
1391 Subventions déquipement	-1 089 976,52			-66 544,10		-1 156 520,62
1398 Autres subventions d'investissement	-196 754,69			-3 303,28		-200 057,97
Total	4 652 731,26	-573 921,58	4 846,38	-69 847,38	348 228,64	4 362 037,32
VARIATION DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS						
1030 Fonds associatif sans droit de reprise (ADR)	0,00					0,00
1034 Apports avec droit de reprise	0,00					0,00
1035 Legs et donations assortis d'obligation/condition	0,00					0,00
1052 Ecart réévaluation sur biens ADR	0,00					0,00
1068 Réserves Projet associatif secteur médico social	0,00					0,00
10682 Excédents affectés à l'investissement SNC	212 395,71					212 395,71
10685 Réserves des activités de l'entité	0,00					0,00
10685 Réserves des activités hors gestion contrôlée (SNC)	760 853,34	127 527,46				888 380,80
10685 Réserves des activités ESSMS sous gestion contrôlée (SMS)	3 440 902,11	461 965,29				3 902 867,40
1100 Report à nouveau	0,00					0,00
1100 Report à nouveau hors activité médico-sociale (SNC)	391 334,75					391 334,75
1105 Report à nouveau des activités médico-sociales hors gestion contrôlée	207 832,83					207 832,83
1150 RAN des activités médico-sociales sous gestion contrôlée par l'AARS (SMS)	184 441,12	70 671,08				255 112,20
11591 RAN des charges rejetées du SMS	0,00					0,00
11592 RAN charges et produits SMS dont la prise en compte est différée	-229 413,33					-229 413,33
1190 Report à nouveau (solde débiteur)	0,00					0,00
1190 Report à nouveau (solde débiteur) hors activité médico-sociale (SNC)	-580 548,30	-81 312,77				-661 861,07
1195 Report à nouveau (solde débiteur) des activités médico-sociale (SMS)	-23 474,92	-4 929,48				-28 404,40
Total	4 364 323,31	573 921,58	0,00	0,00	0,00	4 938 244,89
VARIATION AUTRES FONDS TIERS FINANCEURS						
14100 Prov. reglem. / renforcement couverture BFR	0,00					0,00
14200 Prov. reglem. / immobilisations	0,00					0,00
14400 Prov. reglem. / autres éléments d'actif	0,00					0,00
14500 Prov. régl. amort. dérogatoires	0,00					0,00
14600 Prov. spéciale de réévaluation	0,00					0,00
14700 Plus values réinvesties	0,00					0,00
14800 Autres provisions réglementées	39 743,12					39 743,12
Total	39 743,12	0,00	0,00	0,00	0,00	39 743,12
AUTRES FONDS PROPRES						
1911 Fonds reportés liés aux legs ou donation	0,00					0,00
1920 Fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux e	735 196,18			-47 484,34		687 711,84
1940 fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	248 859,03	215 289,01		-231 167,97		232 980,07
1950 fonds dédiés sur dons manuels affectés	0,00					0,00
1970 fonds dédiés sur legs et donations affectés	0,00					0,00
Total	984 055,21	0,00	215 289,01	-278 652,31	0,00	920 691,91
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 040 852,90	0,00	220 135,39	-348 499,69	348 228,64	10 260 717,24

Les provisions

Comme l'an passé, la valeur actuarielle des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a été provisionnée.

Engagement de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière que l'association devra verser au départ à la retraite de l'ensemble de ses salariés a fait l'objet d'un calcul selon les dispositions des deux Conventions Collectives applicables aux PEP ADS.

A savoir la CCNT du 15 mars 1966 pour le secteur médico-social et celle de l'Animation du 10 janvier 1989 pour le centre Le COSSE, d'un taux de présence moyen ainsi que d'une probabilité de survie estimée selon des tables de mortalités ainsi que d'un taux d'actualisation.

Il est à noter que la méthode employée nous est donnée par la Fédération PEP.

Une **provision pour départ à la retraite** est constatée dans les comptes annuels à hauteur de **951 488 €** et représente l'engagement total pour les salariés de tous les établissements et services de l'association des PEP ADS.

Le surcoût lié au changement de méthode a impacté de manière exceptionnelle les comptes administratifs 2015 de 350 302 € et l'actualisation cette année de **+ 128 700 €**.

Engagement retraite méthode actuarielle FG PEP	Engagement acquis au 31 déc. 2019	Engagement acquis au 31 déc. 2020	Engagement acquis au 31 déc. 2021	Engagement acquis au 31 déc. 2022	Engagement acquis au 31 déc. 2023
Siège administratif SMS	49 283	57 511	58 601	54 339	95 043
Service DEL SNC	26 245	30 860	15 505	230	402
ALSH	1 292	2 253	0	0	0
MDA	15 977	17 524	20 927	16 613	21 523
Centre Le Cosse Agde	54 821	57 699	56 077	37 907	46 446
CMPP-CAMSP	349 867	386 222	356 671	336 862	320 836
Centre Jean CLUZEL	430 701	490 238	401 098	255 044	321 226
MAS des écrins	113 373	143 254	141 743	121 793	146 012
TOTAL	1 041 559	1 185 561	1 050 622	822 788	951 488
évolution	173 829	144 002	-134 939	-227 834	128 700

Engagement retraite	Situation comptable au 1er janvier 2023	Diminution reprise de l'exercice	Augmentation méthode actuarielle majoration anc. CCNT	Situation comptable au 31 déc. 2023
Service DEL SNC	230		172	402
MDA	16 613		4 910	21 523
Centre Le Cosse Agde	37 907		8 539	46 446
sous total SNC	54 750	0	13 621	68 371
Siège secteur SMS	54 339		40 704	95 043
CMPP	180 005	-41 396	11 983	150 592
CAMSP	156 857	-11 714	25 101	170 244
Ctre CLUZEL IME	133 680		32 802	166 482
Ctre CLUZEL DITEP	100 082		25 306	125 388
Ctre CLUZEL SESSAD DIDV	21 282		8 074	29 356
MAS des écrins	121 793	-2 382	26 601	146 012
sous total SMS	768 038	-55 492	170 571	883 117
TOTAL	822 788	-55 492	184 192	951 488

Provisions pour risques et charges	Montant au 1 ^{er} janvier 2023	Dotation de l'exercice Augmentation	Reprise de l'exercice Diminution	Transfert de l'exercice	Montant au 31 déc. 2023
Risques liés à des litiges d'emploi	0 0				0 0
Provisions pour pensions	822 788	184 192	55 492	0	951 488
Siège administratif SMS	54 339	40 704			95 043
Service SNC	230	172			402
MDA	16 613	4 910			21 523
Centre Le Cosse Agde	37 907	8 539			46 446
CMPP	180 005	11 983	41 396		150 592
CAMSP	156 857	25 101	11 714		170 244
Centre Jean Cluzel	255 044	66 182			321 226
MAS des écrins	121 793	26 601	2 382		146 012
Autres provisions pour risques	52 830	0	45 430		10 636
MAS des écrins	52 830		45 430		7 400
CAMSP-CMPP		3 236			3 236
TOTAL (1) Risques	875 618	187 428	100 922	0	962 124
TOTAL (2) Charges	0	0	0	0	0
Créances douteuses (3)					
Siège DEL	1 752		1 272		480
Centre Le Cosse Agde	0				0
Siege social	25 694				25 694
CMPP	3 030				3 030
MAS des écrins		45 430			45 430
TOTAL (3) Créances Douteuses	30 477	45 430	1 272	0	74 635
Dépréciation des immobilisations (4)	0				0
Total des Provisions (1+2+3+4)	906 095	232 858	102 194	0	1 036 759

Provisions réglementées et Fonds dédiés	Montant au 1 ^{er} janvier 2023	Dotation de l'exercice Augmentation	Reprise de l'exercice Diminution	Transfert de l'exercice	Montant au 31 déc. 2023
<u>Provisions régl. renouvellement Invest.</u>	0				0
<u>Prov. régl. Plus Value nette actif imo.</u>	0				0
CLUZEL ITEP	39 743				39 743
Total des Provisions régl. Imo (5)	39 743	0	0	0	39 743
Fonds dédiés sur crédits non reconduct.					
CNR Investissements					
CLUZEL IME CNR travaux	282 443		23 392		259 051
CLUZEL ITEP CNR travaux	44 434		3 286		41 148
CLUZEL matériel info CNR Covid 19	3 098		3 098		0
CAMSP travaux antenne Laragne	17				17
CMPP - CAMSP mat. Info	706		221		484
MAS des écrins CNR	392 940		15 644		377 297
MDA Investissement à réaliser	11 558		1 843		9 715
sous total fonds dédiés à l'invest.	735 196				687 712
CNR fonctionnement					
MDA Préparons demain					
MDA Trajectoires enfants	59 209	71 991	59 209		71 991
MDA Regards d'Ado					
Siège Social - adhésions	7 435	2 201			9 635
ESMS CPOM CNR Appui exceptionnel	66 650		31 775		34 875
CLUZEL IME renfort personnel	9 826		9 826		0
CLUZEL IME CNR 2021 reporté	21 725		17 722		4 002
CLUZEL IME CNR 2022 reporté		122 569	97 569		25 000
CLUZEL IME MN Segur extens° CTI privé soldé	4 951				4 951
CLUZEL DITEP CNR 2021 reporté	1 208				1 208
CLUZEL Sessad di-dv CNR 2021 reporté	10 552				10 552
CLUZEL Sessad TCC CNR 2021 reporté	6 351				6 351
MAS des écrins renfort personnel	12 335		1 359		10 976
MAS des écrins CNR 2021 reporté	2 564				2 564
MAS des écrins CNR 2023 reporté		2 670			2 670
CAMSP CMPP formation Autisme	205				205
CAMSP prise en charge Autisme	7 146		962		6 184
CAMSP CMPP stagiaires gratification	185				185
CAMSP CNR 2021 reporté	31 706		11 494		20 212
CAMSP CNR 2023 reporté		3 780			3 780
CMPP CNR 2021 reporté	5 888		1 253		4 635
CMPP CNR 2023 reporté	925	12 079			12 079
CMPP rém. synthèse libéraux					925
sous total fonds dédiés au fonct.	248 859				232 980
Total des Fonds dédiés (6)	984 055	215 289	278 652	0	920 692
TOTAL GENERAL (5 et 6)	1 023 798	215 289	278 652	0	960 435

Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit

Emprunts et dettes éts crédit	Capital emprunté	Durée dates échéances	Solde au 31 déc. 2023	Échéances		
				- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Siège administratif - pôle enfance						
Emprunt CDC Paca						
Intérêts courus/emprunts						
CMP - pôle enfance						
Emprunt Crédit Mutuel						
Intérêts courus/emprunts						
CAMSP - pôle enfance						
Emprunt Crédit Mutuel						
Intérêts courus/emprunts						
Centre CLUZEL ITEP - Villa Romette						
Emprunt CDC Paca						
Intérêts courus/emprunts						
Centre CLUZEL SESSAD UEMA						
Emprunt Crédit Mutuel						
Bâtiment modulaire école Fontreyne Gap						
Emprunt Crédit Mutuel						
mobilier UEMA Gap						
Intérêts courus/emprunts						
MAS des écrins - construction Embrun						
Emprunt CDC Paca						
Intérêts courus/emprunts						
Centre d'Agde Le Cossé						
Emprunt Caisse d'Epargne						
Intérêts courus/emprunts						
TOTAL	5 886 710 €		3 291 518	224 678	871 730	2 195 111

Les emprunts remboursés au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 402 273,05 €.

A noter l'emprunt du Siège Médico-Social et service DEL (financement pôle enfance des Marronniers) remboursé totalement par anticipation pour un capital restant dû de 185 855,20 € en mars 2023.

Dettes de fonctionnement (à moins d'un an pour les dettes d'exploitation)

CA Etat des Échéances des Créances et des Dettes Dossier : PEPADS - CONSO GENERALE PEP ADS - Périodes de : 01/2023 à 12/2023	
Libellé	Montant brut 2023
DETTES (b)	
Emprunts obligataires convertibles (161)	0,00
Autres emprunts obligataires (163)	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	3 291 518,27
16400000 Emprunt auprès éts crédit	3 283 681,45
16884000 Intérêts courus Emprunt Etab Crédit	7 836,82
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	0,00
Avances et acomptes	2 511 352,80
41910000 Usagers et Caisses crééditeurs(trices) EMS	2 479 725,57
41911000 Usagers crééditeurs acomptes et avances SNC	31 627,23
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	339 701,53
40100000 Fournisseurs	268 673,79
40810000 Fournisseurs factures non parvenues	65 027,74
40840000 Fournisseurs Immobilisations FNP	6 000,00
Personnel et comptes rattachés (421,)	348 234,91
42100000 Personnel - Rémunerations dues	2 007,42
42200000 Comité d'entreprise d'établissement	9 885,78
42820000 Dettes prov. pour congés à payer	271 697,88
42860000 Personnel - charges à payer	1 284,33
42861000 Personnel-Charges à payer sans AUX	39 974,94
42871000 Personnel - I.J.S.S. de la CCSS	21 587,32
42872000 Indemnisation Prévoyance compl.	1 797,24
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	452 444,20
43100000 Sécurité sociale - URSSAF	217 103,46
43720000 Mutuelle	22 029,56
43730000 Caisses Ret. Prév. MEDERIC MALAKOFF	106 758,80
43733000 Retraite Aditionnelle Fonction Publ	1 542,30
43820000 Charges Sociales s/Congés à payer	101 732,43
43860000 Organismes - Autres charges à payer	3 277,65
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	260 937,34
44171000 Subv. exploitation Etat ARS	7 912,06
44210000 Prélèvement à la source - IR	15 185,46
44450000 Etat Impôts sur les Sociétés (OSBL)	61 526,00
44710000 Taxe sur salaires	45 931,75
44733000 Formation professionnelle F.P.C.	52 789,88
44734000 Effort construction P.E.E.C.	23 439,68
44820000 Charges fiscales sur congés à payer	36 835,66
44860000 Etat - Autres charges à payer	17 316,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	18 622,08
40410000 Fournisseurs d'immobilisations	16 378,15
40470000 Fournisseurs d'immos ret. garantie	2 243,93
Autres dettes (solde créiteur 409, 41, 45, 46, ...)	57 640,47
41100000 CLIENTS USAGERS	4 442,17
45100000 Fédération Générale des PEP Paris	31 427,98
46300000 FMARV MAS Fonds en dépôt	9 776,00
46710000 Autres comptes créateurs	10,14
46861000 Charges à payer	11 984,18
Produits constatés d'avance (487)	96 934,98
48700000 Produits constatés d'avance	94 831,26
48710000 Produits constatés avance Taxe Appr	2 103,72
TOTAL DETTES	7 377 386,58

Locations mobilières

ÉCHEANCIER REPROGRAPHIE du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2025											
Contrat Location mobilière	Valeur à Neuf € H.T	Loyer Trimestriel € H.T	Prestations Trimestriel € TTC	Locations à payer en					Solde au 31 déc. 2023	Redevances restant à payer	
				2020	2021	2022	2023	2024			
Siège administratif											
RCOH - nouveau parc reprographie											
Imprimante MC 3000A (option magasin GC) Siège 1er étage MS	5 752	255	0,54	306,65	102	1227	1227	1227	1124	2 351	1 227
Imprimante MC 300 Siège RDC service DEL	2 100	72	0,15	86,58	29	346	346	346	317	664	346
Imprimante MC 3000A (option livré) ME J.Cluzel, RDC Admin	6 306	279	0,59	335,51	112	1342	1342	1342	1230	2 572	1 342
Imprimante MC 3000A (ME J.Cluzel, modulaire RDC Prof	4 261	189	0,40	227,28	76	909	909	909	833	1 742	909
Imprimante MC 300 (TEP J.Cluzel, 1er étage Educateurs	2 100	72	0,15	86,58	29	346	346	346	317	664	346
Imprimante MC 300 ME J.Cluzel, RDC	2 100	72	0,15	86,58	29	346	346	346	317	664	346
Imprimante MC 3000A OL CMPP, RDC secrétariat	6 306	279	0,59	335,51	112	1342	1342	1342	1230	2 572	1 342
Imprimante MC 300 CAMSP, RDC	2 100	72	0,15	86,58	29	346	346	346	317	664	346
Imprimante MC 3000A OL CMPP, 1er étage	6 306	279	0,59	335,51	112	1342	1342	1342	1230	2 572	1 342
Imprimante MC 3000A OL CMPP/CAMSP, Briançon	6 306	279	0,59	335,51	112	1342	1342	1342	1230	2 572	1 342
Imprimante MC 3000A le Closse AGDE	4 261	189	0,40	227,28	76	909	909	909	833	1 742	909
Imprimante MC 3000A MAS RDC	4 261	189	0,40	227,28	76	909	909	909	833	1 742	909
Imprimante M 350 MAS, Sous-sol	1 163	57	0,12	88,55	23	274	274	274	251	526	274
Total nouveau parc reprographie	55 423	2 355	5,00	2 832,00	944	11 328	11 328	11 328	10 384	21 712	11 328
											10 384

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	au 31/12/2023
Produits concernant l'exercice 2024	94 831
Produits const. d'avance Taxe Apprentissage	2 104
TOTAL	96 935

III – 5 - Bilan financier

BIENS	.2022.	.2023.	FINANCEMENTS	.2022.	.2023.
Biens stables		Financements stables			
Immobilisations incorporelles brutes	162 356	162 831	Dotations, apports ou fonds associatifs	2 601 015	2 601 015
Immobilisations corporelles brutes			Excédents affectés à l'investissement	2 470 155	3 038 831
- Terrains	245 643	245 643	Subventions d'investissement	1 477 795	1 412 794
- Agencements de terrain	260 810	260 810	Réserve de compensation des charges d'amortissement	397 629	397 629
- Constructions	13 338 886	13 461 183	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
			Fonds dédiés à l'investissement	735 196	687 712
- Installations techniques, matériels et outillages	1 676 099	1 745 632	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif	39 743	39 743
- Autres immobilisations corporelles	1 609 731	1 709 184	Emprunts et dettes financières	3 685 955	3 283 681
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours		72 895	Dépôts et cautionnements reçus		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP			Amortissements des immobilisations		
			- Agencements de terrain	127 868	140 574
			- Constructions	5 347 961	5 833 512
Immobilisations financières	677 143	677 654	- Installations, matériels et outillages techniques	1 432 234	1 498 623
Amortissements comptables excédentaires différés			- Autres immobilisations corporelles	1 267 437	1 345 588
Charges à répartir	0	0	Amortissements des immobilisations incorporelles	137 541	141 436
Autres			Dépenses refusées par l'autorité de tarification		
Comptes de liaison investissement			Dépréciations des immobilisations	0	0
			Autres	196 783	196 783
TOTAL II	17 970 669	18 335 830	TOTAL I	19 917 310	20 617 920
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II)		FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)			1 946 641 2 282 090
Actifs stables d'exploitation		Financements stables d'exploitation			
Report à nouveau déficitaire	604 023	690 265	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	742 413	754 992
Résultat déficitaire			Réserves de compensation des déficits	803 954	812 192
Créances glissantes			Résultat excédentaire	573 922	348 229
Droits acquis par les salariés non provisionnés			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation	586 826	657 497
			Provisions pour risques et charges	875 618	962 124
			Fonds dédiés à l'exploitation	248 859	232 980
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers	30 477	74 635
Comptes de liaison trésorerie (stable)			Autres		
			Comptes de liaison trésorerie (stable)		
TOTAL IV	604 023	690 265	TOTAL III	3 862 069	3 842 648
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)		FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)			3 258 046 3 152 383
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF		FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF			5 204 687 5 434 473
Valeurs d'exploitation		Dettes d'exploitation			
Stocks et en-cours			Avances reçues	2 568 486	2 511 353
Avances et acomptes versés	6 243	43 723	Fournisseurs	253 052	333 702
Créances sur organismes payeurs, usagers	167 478	726 997	Dettes sociales et fiscales	975 710	1 061 616
Créances diverses d'exploitation	49 887	103 463	Dettes diverses d'exploitation	72 340	47 864
Créances irrécouvrables en non-valeur (5)			Produits constatées d'avance	8 356	96 935
Charges constatées d'avance	5 103	14 293	Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés	189 284	189 284	Fonds déposés par les résidents	11 417	9 776
Autres	40 129	40 129	Autres		
Comptes de liaison exploitation			Comptes de liaison exploitation		
TOTAL VI	458 125	1 117 889	TOTAL V	3 889 361	4 061 246
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)		EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)			3 431 236 2 943 357
Liquidités		Financements à court terme			
Valeurs mobilières de placement	2 208 500	5 208 500	Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités	6 458 284	3 101 745	Fonds des majeurs protégés	24 813	24 622
Autres	3 962	100 044	Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
Comptes de liaison trésorerie			Intérêts courus non échus		
			Autres	10 009	7 837
			Comptes de liaison trésorerie		
TOTAL VIII	8 670 746	8 410 289	TOTAL VII	34 823	32 459
TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)		TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII)			
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)		27 703 563	28 554 274	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	27 703 563 28 554 274
<i>Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios</i>					
Montant cumulé des emprunts en fin d'année (c/16 hors c/165, 1688, 169)	3 685 955	3 283 681			
Solde débit aux comptes 41	-2 568 486	-1 788 798			

III – 6 – Contributions volontaires en nature

Cette rubrique n'a pas été évaluée.

III – 7 – Résultats des gestions conventionnées

C'est l'autorité de tarification qui a le pouvoir de décision. Les résolutions de l'AG sont donc des propositions qui seront transmises à la DTARS 05.

L'association propose que les résultats soient affectés de la façon suivante :

PEP ADSV secteur sous convention		Résultat comptable 2023	Reports à Nouveaux antérieurs 115 [solde créditeur]	Reports à Nouveaux antérieurs 1159 [solde débiteur]	Proposition d'affectation à l'ARS dans le cadre du CPOM [prévoyant la libre affectation des résultats] Résolution Assemblée Générale du 24 avril 2024		
			Montant	Montant	Comptes	Montants	
IME Centre J. CLUZEL	73 477 €		0,00 €	73 476,51 €	106852	73 476,51 €	Excédents et réserves affectés à l'investissement (FRI)
DITEP Centre J. CLUZEL (regroupement Itep et Sessad TCC)	-10 837 €			-10 836,77 €	11590	-10 836,77 €	Report à Nouveau des activités sociales et médico-sociales (solde débiteur)
SESSAD DUDY et UEMA Centre J. CLUZEL	17 717 €			17 716,94 €	106852	17 716,94 €	Excédents et réserves affectés à l'investissement (FRI)
MAS des écrins - Embryon	-129 871 €			-129 870,77 €	11590	-129 870,77 €	Report à Nouveau des activités sociales et médico-sociales (solde débiteur)
CIMPP des Hautes-Alpes	127 899 €			11503	80 000,00 €	RN affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des électriciens suivant celui auquel le résultat est affecté	
				106852	20 000,00 €	Excédents et réserves affectés à l'investissement (FRI)	
CAMSP des Hautes-Alpes	98 174 €			106855	27 899,04 €	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	
				11503	48 173,84 €	RN affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des électriciens suivant celui auquel le résultat est affecté	
Siège SMS (hors CPOM)	157 380 €			106855	50 000,00 €	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	
Total général secteur SMS	333 938 €			11590	28 404,40 €	Report à Nouveau des activités sociales et médico-sociales (solde débiteur)	
				106852	78 975,29 €	Excédents et réserves affectées à l'investissement (FRI)	
				106856	50 000,00 €	Réserve de compensation des déficits	
					333 938,48 €		
					-28 404,40 €		

III - 8 - Résultats des gestions non conventionnées

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale d'affecter les résultats des activités non conventionnées de la façon suivante :

PEP ADS secteur non conventionné		Résumé 2023	Résolution Assemblée Générale du 24 avril 2024	
			TOTAL	
			Comptes	Montants
Siège Social	-29 828 €	328 323,73 €	-29 828,24 €	119 Report A Nouveau (hors gestion contrôlée SMS) solde débiteur
Maison des Adolescents	11 186 €	63 011,02 €	11 185,58 €	110 Report A Nouveau (hors gestion contrôlée SMS) solde créiteur
Service DEL	-3 972 €	-30 985,29 €	-3 971,98 €	119 Report A Nouveau (hors gestion contrôlée SMS) solde débiteur
Centre Le Cosse AGDE	36 905 €	36 904,80 €	36 904,80 €	Report A Nouveau (hors gestion contrôlée SMS) solde créiteur
Total général secteur non conv.	14 290 €	391 334,15 €	-661 881,07 €	14 290,16 €

